

# DOCUMENT D'OBJECTIF



Atlas cartographique et préconisations de gestion des fréquentations

Belle-Île-en-Mer  
Natura 2000 «FR43 53 00032»



Opérateur  
Communauté de Communes  
de Belle-Île-en-Mer

*Belle-île*  
en-mer  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Espaces Naturels



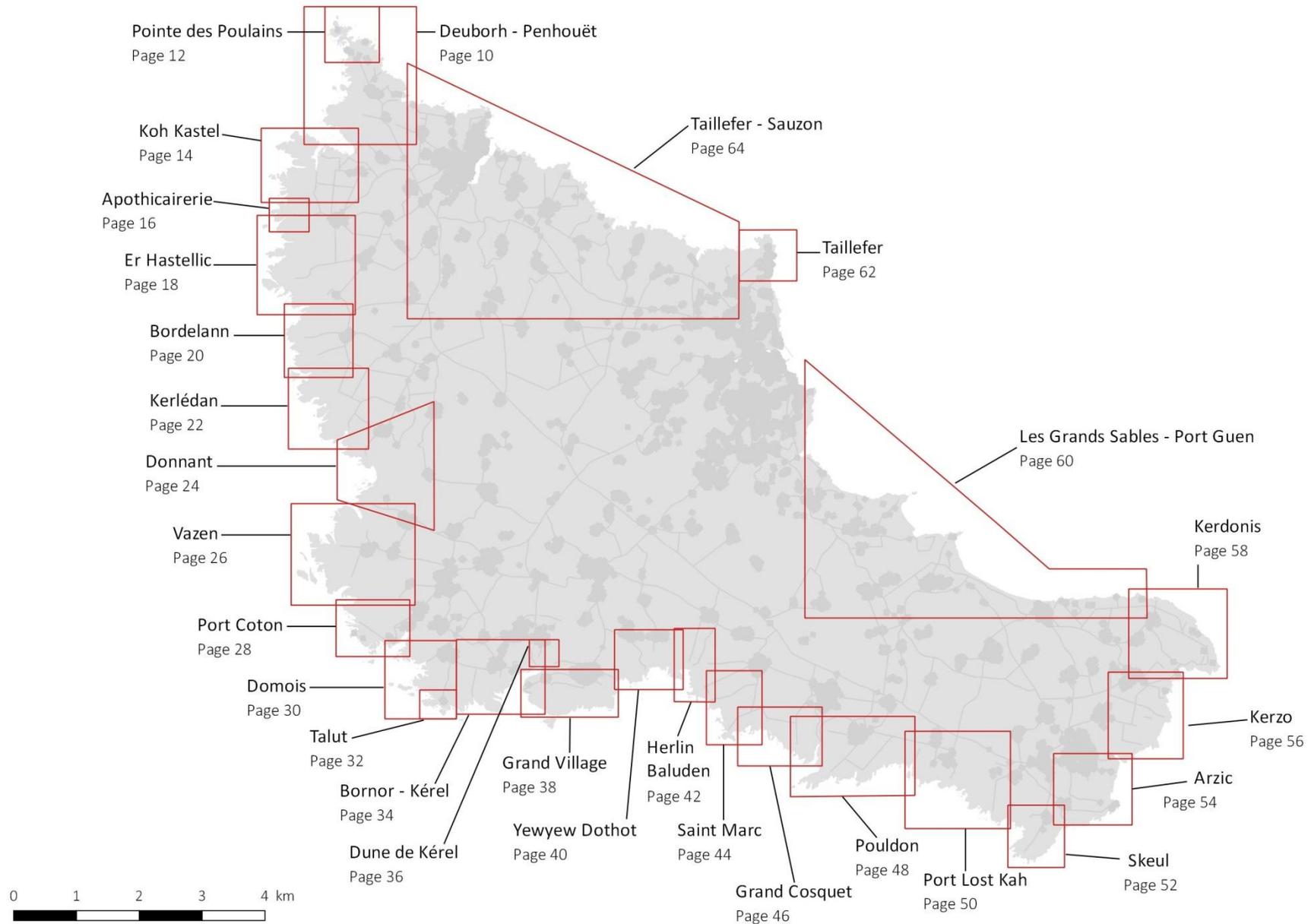
## Contexte

Cet atlas cartographique s'inscrit dans la mise à jour du Document d'Objectifs Natura 2000 de Belle Île en Mer. La Communauté de Communes est en charge de la rédaction, de la mise en œuvre et du suivi du dossier. L'atlas illustre les Fiches Actions en lien avec les fréquentations automobile, piétonne et équestre présentes dans le Volume 2 du Document d'Objectifs. Le dossier ci-présent a été réalisé par Bertille Peroys dans le cadre d'un stage de fin d'année de Master 1 Expertise et Gestion de l'Environnement Littoral de l'Université de Bretagne Occidentale pendant 3 mois à la Communauté de Communes de Belle Île en Mer (contact : [julien.froger@ccbi.fr](mailto:julien.froger@ccbi.fr)).

# Sommaire

<b>Contexte</b> .....	<b>1</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>Méthodologie – Construction de l’atlas</b> .....	<b>6</b>
<b>Guide de lecture</b> .....	<b>8</b>
<b>Unités de gestion : situation en 2017 et préconisations de gestion</b> .....	<b>10</b>
<b>Synthèse</b> .....	<b>66</b>
<b>Annexe 1 : Fiches Actions</b> .....	<b>67</b>
<b>Annexe 2 : Sources et métadonnées</b> .....	<b>88</b>

## Localisation des unités de gestion



## Introduction

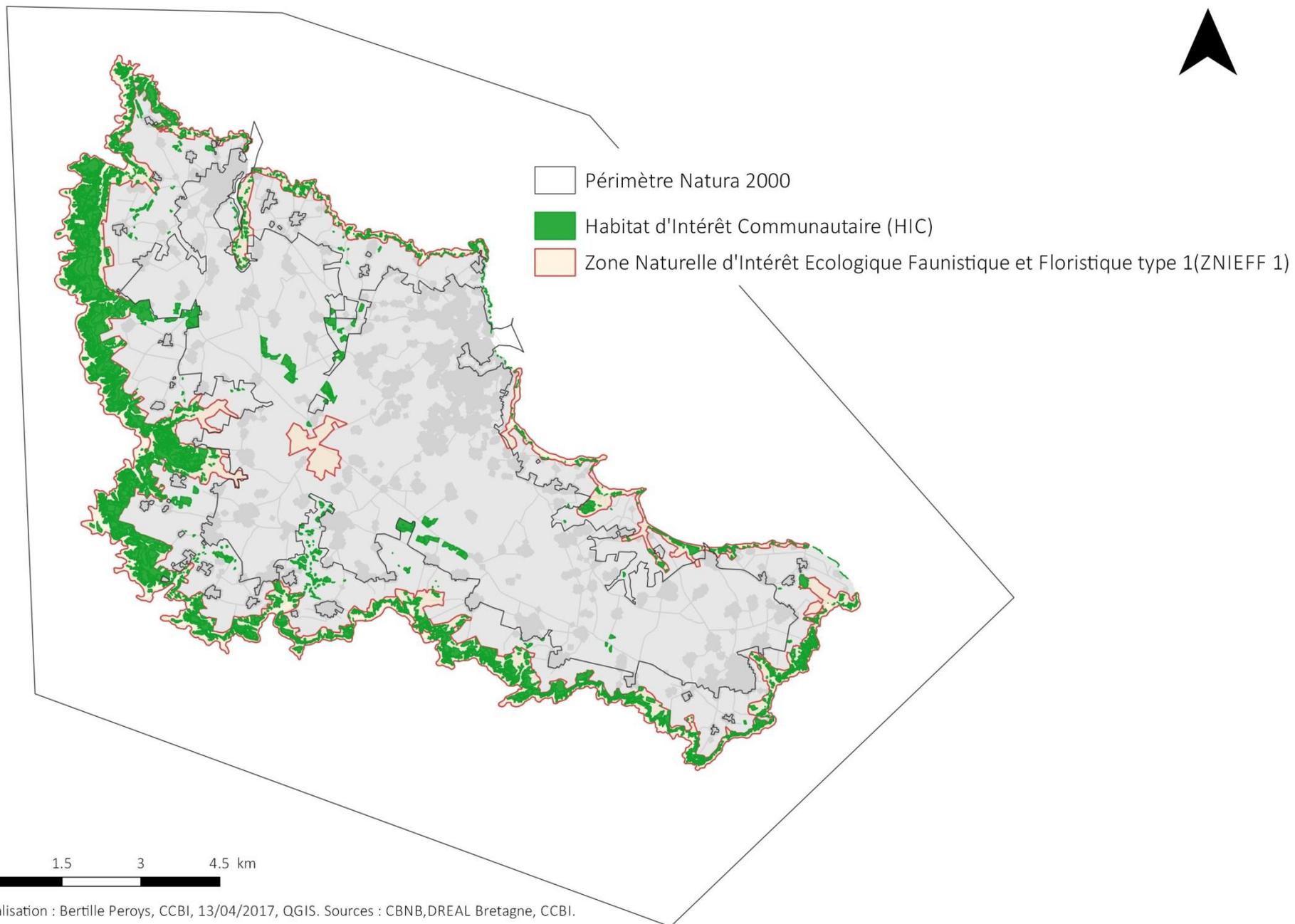
Belle Île en Mer est un territoire singulier en matière de fréquentation automobile sur le littoral. Les véhicules circulent dans les espaces naturels et les Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC), définis par la Directive Habitat du réseau Natura 2000 (cf carte page 5). Le cadre législatif, français et européen, donne des consignes strictes vis-à-vis de l'usage d'engins motorisés dans les espaces naturels : Loi du 31 décembre 1976 (article L.160-6) « Garantir le libre accès au rivage à l'usage strict des piétons », Loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 « Proscrire et limiter la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels », Directive Habitat du 21 mai 1992 (Natura 2000) « Garantir la conservation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire ». Bien que cette circulation motorisée ne s'effectue pas telle une route côtière, il convient de limiter, restreindre, l'accès à ces espaces naturels. La réduction des fréquentations automobile et piétonne était d'ailleurs l'objectif prioritaire du premier Document d'Objectifs (DOCOB) validé en 2007. La situation dans les HIC et espaces naturels s'est considérablement améliorée grâce aux moyens mis en œuvre par le service Espaces Naturels de la Communauté de Communes de Belle Île en Mer (CCBI). Cependant, si certains secteurs sont aujourd'hui totalement gérés (Port Coton, Apothicairerie), la problématique reste un enjeu prioritaire pour d'autres (Vazen, Kerléledan, etc.).

Cet atlas cartographique illustre les actions et mesures décrites dans les fiches actions, relatant des fréquentations piétonne, automobile et équestre (cf Annexe 1, Fiches Actions) ainsi que de la sensibilisation à ces usages, retrouvées dans le volume 2 du DOCOB (cf Guide de lecture page 8). L'atlas cartographique permet de présenter les HIC, protégés par l'Union Européenne, présents dans différentes unités de gestion et leurs objectifs de gestion à long terme (une, voire deux décennies).

Les différentes unités de gestion décrites ici sont définies par des visées d'aménagement distinctes les unes des autres par des critères portés sur les fréquentations piétonne, automobile et parfois équestre, la dégradation des Habitats d'Intérêt Communautaire, la présence plus ou moins grande d'Habitats Prioritaires (HP), etc. L'ensemble de l'île est cartographié. Cependant cet atlas cible principalement la « côte sauvage », où se concentrent la majeure partie des habitats floristiques protégés et les sites touristiques les plus fréquentés. Les secteurs et objectifs de gestion seront donc plus précis.

L'atlas cartographique se décompose en plusieurs axes. La méthodologie correspondant à la construction de l'atlas sera expliquée dans un premier temps, elle permet de comprendre la façon dont sont construites les différentes cartes. La cartographie de chaque unité de gestion sera ensuite présentée et accompagnée des objectifs à long terme correspondants. Enfin une synthèse regroupant les différentes problématiques sera établie.

## Les Habitats d'Intérêt Communautaire et la ZNIEFF 1 à Belle-Île-en-Mer



0 1.5 3 4.5 km

Réalisation : Bertille Peroys, CCBI, 13/04/2017, QGIS. Sources : CBNB, DREAL Bretagne, CCBI.

## Méthodologie – Construction de l’atlas

L’atlas cartographique a été construit en plusieurs étapes : la compilation de données, la définition du périmètre cartographié et l’identification des unités de gestion sur des critères justifiés.

### *Construction de la base de données*

La cartographie repose sur la compilation et la mise à jour de données existantes provenant de différentes sources : étude préalable datant de 2005, études de terrain et orthophotographie de 2016, (cf. Annexe 2 Sources et Métadonnées). Ces données ont permis de représenter les fréquentations automobile et piétonne. La fréquentation équestre étant moins importante et localisée sur des secteurs très spécifiques, elle n’est pas cartographiée mais mentionnée dans les préconisations de gestion. Toutes les cartes ont été réalisées sous QGIS 2.18.5 et utilisent le système de projection Lambert-93.

La construction de la couche représentant les routes et cheminements automobiles est déterminée par plusieurs critères. En effet, d’un point de vue juridique, le cadastre est important afin de définir les objectifs de gestion à long terme. Le plan cadastral permet de préciser la nature des sentiers routiers traversant les HIC. Les chemins dits sauvages (cf. Annexe 2, Sources et métadonnées), qui ne sont pas cadastrés, pourront être potentiellement fermés d’un point de vue légal. A l’inverse les voies cadastrées devant être fermées doivent faire l’objet d’un arrêté pris par la commune pour déclasser ces voies rurales. Un cartouche cartographique représentant la situation réglementaire a donc été inséré à chaque unité de gestion. Il est aussi important de mentionner la signalétique et les aménagements de contention de véhicules à moteur étant déjà installés dans les HIC (cf. Annexe 2). Pour cela, une couche vectorielle ponctuelle a été créée afin d’identifier ces aménagements qui répondent à des objectifs de gestion antérieurs ou actuels. Sur cette couche shapefile, seuls les aménagements mis en place avant avril 2017 sont cartographiés. La

construction de ces différentes couches vectorielles décrivant la fréquentation des engins motorisés dans les HIC a été complétée par l’acquisition de données empiriques auprès du service Espaces Naturels de la Communauté de Communes de Belle île en Mer (CCBI) et lors de travaux sur le terrain.

La cartographie des sentiers piétons est basée sur une couche créée au préalable (2012) qui retrace le sentier côtier. Ce dernier correspond au GR340 faisant le tour de l’île. En utilisant la BDORTHO 2016 et une couche vectorielle datant de 2005, les sentiers pédestres qui apparaissent sur l’orthophotographie ont été numérisés. Afin de lever des doutes sur l’existence de certains chemins, un travail de vérification sur le terrain et une acquisition d’informations empiriques auprès du service Espaces Naturels de la CCBI ont été nécessaires. Ceci a permis de préciser l’existence de certains cheminements. Les portions de sentiers ayant été aménagées avant avril 2017 sont identifiables sur la même couche. En effet, les cheminements contenus par des monofils, bifils, ou autres, sont importants dans la détermination des mesures de gestion des fréquentations dans les HIC.

### *Définition du périmètre cartographié*

Le périmètre utilisé pour la cartographie de cet atlas a été choisi selon la base de données compilée expliquée précédemment. La Zone Naturelle d’Intérêt Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF 1) datant de 2008 est un périmètre homogène et inclut l’ensemble des Habitats d’Intérêt Communautaire (HIC) (cf carte page 5). La cartographie de ces derniers est issue de la base de données du Conservatoire Botanique National de Brest et date de 2002. La ZNIEFF 1 est, de plus, moins large que le périmètre Natura 2000 et donc permet plus de précision. La ZNIEFF 1 est le périmètre le plus cohérent en comparaison à ceux de Natura 2000 et des HIC ; il

permet de définir la limite des sentiers et des routes à représenter. Tous les axes de communication, pédestres ou mixtes (automobiles et piétons) ont été cartographiés dans cette zone jusqu'à une intersection ou un village proche hors ZNIEFF 1. Ceci permet de mettre en valeur les voies fréquentées dans les HIC. Les espaces inclus dans la ZNIEFF 1 sont délimités par un trait rosé sur les cartes de cet atlas. Les secteurs hors ZNIEFF 1 sont assombrés afin de mettre en valeur les espaces naturels protégés.

### ***Délimitation des unités de gestion***

L'identification des unités de gestion a été établie en fonction de la cohérence des problématiques écologiques, de l'intensité des fréquentations automobiles et piétonnes, des politiques d'aménagements déjà réalisées au préalable, mais également en prenant en compte les objectifs de gestion à long terme qui sont détaillés dans le DOCOB réactualisé. Les unités de gestion sont donc homogènes en termes de gestion à long terme mais de taille inégale car les enjeux sont plus grands sur certaines zones que sur d'autres (cf. carte page 3). Ce n'est donc pas une politique de gestion globale appliquée à l'ensemble de l'île mais une différenciation selon les priorités des unités (fréquentation touristique,

problématique de dégradation, etc.). Chaque unité de gestion est décrite par une carte montrant la situation en 2017, construite à l'aide des couches SIG présentées précédemment. Sur la majorité des représentations cartographiques figure le propriétaire public principal (Conseil Départemental du Morbihan ou le Conservatoire du Littoral) car la définition de la gestion doit se faire avec ce partenaire sans exclure la possibilité de participation d'un propriétaire secondaire (public ou privé). Les communes de l'île (Le Palais, Sauzon, Bangor et Locmaria) n'apparaissent pas sur les cartes, la gestion de leurs propriétés parcellaires ayant été déléguée à la CCBI. Plusieurs cartes sont présentées sans logo puisque le conseil départemental ou le Conservatoire du Littoral peut être propriétaire de parcelles mais de façon trop morcelée pour intervenir dans la gestion. Pour chaque unité de gestion, la carte est accompagnée de préconisations de gestion à moyen et long termes. Ces dernières sont l'application concrète des fiches actions (cf Annexe 1 Fiches Actions) et sont définies de manière textuelle. En effet, l'emplacement des aménagements à poser, par exemple, ne peut être défini précisément puisqu'à long terme la végétation et la situation de terrain peuvent évoluer.



# Guide de lecture

Ce guide associe à chaque action de gestion une définition. Il constitue donc une aide indispensable à la compréhension des préconisations de gestion identifiées pour chaque unité de gestion.

L'ensemble des actions de gestion des fréquentations contenues dans cet Atlas sont issues des Fiches Actions arrêtées dans le DOCUMENT d'Objectifs Natura 2000 de Belle-Île : **T1** «Contenir les fréquentations sur les sentiers et limiter les surfaces de piétinement sur les sites sensibles», **T2** «Limiter les fréquentations automobiles sur les pelouses et les landes», **T3** «Adapter les usages équestres aux objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire», **T4/M17** «Appréhender l'évolution des fréquentations», **T5** «Favoriser la restauration naturelle des milieux dunaires confrontés à une érosion marine», **T19/M18** «Informer et sensibiliser les usagers et les visiteurs à travers des supports de communication», **T20/M19** «Développer les interactions pour sensibiliser les usagers et les visiteurs», **T21/M20** «Impliquer les usagers et partenaires dans une démarche continue de concertation» et **T22/M21** «Signature d'actes d'engagement avec les usagers du site».

Pour chaque unité de gestion, les actions sont classées en 2 groupes :

Priorité 1 : opportunité et nécessité d'intervention identifiées dès la rédaction du DOCOB (2016-2017) suggérant une mise en œuvre récurrente et/ou rapide (dans les 5 ans).

Priorité 2 : actions dont la mise en place serait justifiée par l'évolution de la situation de terrain dans les années à venir.

## Définition des « ACTIONS DE GESTION DES FREQUENTATIONS PIETONNES »

### Pose de mise en défens

Installer des aménagements classiques (monofils, bifils, ganivelles, ...) de limitation du piétinement des milieux naturels (cf. T1, mesure 2).

### Pose d'aménagements naturels

Préférer à la pose d'aménagements classiques des dispositifs naturels et intégrés dans le paysage (barrière végétale, ligne de pierres) de limitation du piétinement des milieux naturels, ou les remplacer (cf. T1, mesures 2 et 3).

### Réduction de la largeur de sentier par la pose d'aménagements

Installer et faire évoluer les aménagements afin de réduire en largeur l'impact du piétinement d'un sentier (cf. T1, mesure 3).

### Gardiennage de site

Garantir l'efficacité des aménagements en place par un suivi et un entretien (cf. T1, mesures 2 et 3).

### Modification et adaptation des aménagements

Faire évoluer les aménagements en place afin d'optimiser l'efficacité des dispositifs de limitation de piétinement des milieux naturels (cf. T1, mesure 3).

### Suppression des aménagements sur les secteurs les moins fréquentés

Enlever les dispositifs de limitation du piétinement lorsque leur utilité n'est plus d'actualité (cf. T1, mesure 1).

### Ouverture de chemins

Créer des sentiers distincts pour limiter la multiplication de faux sentiers (cf. T1, mesures 2 et 3).

### Amélioration du marquage GR

Mettre en place et entretenir une signalétique directionnelle permettant de limiter la multiplication de faux sentiers (cf. T1, mesure 2).

### Débroussaillage de sentiers

Maintenir une bonne accessibilité et lisibilité du sentier pour limiter la multiplication de faux sentiers (cf. T1, mesure 2).

### Décaissage de sentiers

Maintenir ou/et conforter le bon état du chemin et limiter la multiplication de faux sentiers (reprofilage, marches) (cf. T1, mesure 2).

### Amélioration du drainage

Mettre en place des aménagements d'écoulement pour conforter le chemin et limiter la multiplication de faux sentiers (cf. T1, mesure 3).

### Pose de signalétique de prescription comportementale

Assurer une bonne compréhension et le respect des aménagements permettant de limiter le piétinement des milieux naturels (cf. T19/M20, mesure 1).

### Suivi de l'évolution du piétinement

Evaluer l'opportunité d'intervenir à partir d'une analyse diachronique à l'aide de photographies aériennes ou/et d'une compilation des données des éco compteurs ou/et de la connaissance empirique du site par les équipes (cf. T1, mesure 1 ; T3/M20, mesure 1, sous-volet 1.2 et mesures 2 et 3).

## Définition des « ACTION DE GESTION DES FREQUENTATIONS EQUESTRES »

### Mise en place d'une charte et d'un code de bonnes pratiques

Assurer le respect des aménagements de limitation de la dégradation des espaces naturels et de ces milieux par les usagers équestres (cf. T3, mesures 1, 2 et 3).

## Définition des « ACTIONS DE GESTION DES FREQUENTATIONS AUTOMOBILES »

### Pose de panneaux de prescription comportementale

Assurer une bonne compréhension et le respect des aménagements permettant de limiter les circulations automobiles dans les milieux naturels et/ou informer les usagers de la mise en place d'aménagements de contention routière (cf. T2, mesure 5).

### Pose d'aménagements de réduction de largeur de voie

Installer et faire évoluer les aménagements afin d'optimiser l'efficacité des dispositifs de contention automobile dans les milieux naturels (cf. T2, mesure 4).

### Pose d'une barrière

Fermer un axe automobile pour limiter la dégradation des milieux naturels en autorisant l'accès aux secours et/ou aux pêcheurs de pouces-pieds (cf. T2, mesures 5 et 6).

### Recul ou création d'une aire de retournement

Délimiter une zone de retournement pour permettre aux usagers de faire demi-tour la dégradation des espaces naturels par les automobiles (cf. T2, mesure 4).

### Pose d'aménagements fermant définitivement un axe

Fermer de façon définitive un axe routier pour limiter la dégradation des milieux naturels (barrière végétale, plot, barrière en bois cadénassée), (cf. T2, mesures 3 et 4).

### Gardiennage de site

Garantir l'efficacité des aménagements de contention automobile en place par un suivi et un entretien (cf. T2, mesure 6).

### Recul de barrière

Optimiser l'efficacité des barrières de contention automobile ou d'interdiction de circulation routière dans les milieux naturels (cf. T2, mesure 6).

### Suppression d'aménagements

Enlever les dispositifs de contention automobile lorsque leur utilité n'est plus d'actualité (cf. T2, mesure 6).

### Suivi de l'évolution des circulations automobiles

Evaluer l'opportunité d'intervenir à partir d'une analyse diachronique à l'aide de photographies aériennes ou/et d'une compilation des données des éco compteurs ou/et de la connaissance empirique du site par les équipes (cf. T2, mesure 1 ; T3/M20, mesure 1 sous-volet 1.2, mesure 2 sous-volet 2.1 et mesure 3).

### Code de pratiques de la pêche de pouces-pieds

Assurer le respect des aménagements de limitation de la dégradation des espaces naturels et de ces milieux par les pêcheurs de pouces-pieds (cf. T2, mesure 2 ; T22/M23, mesure 4).

## Définition des « ACTIONS DE SENSIBILISATION DES USAGERS »

### Rencontre des usagers automobiles

Evaluer les aménagements à mettre en place avec les usagers afin de garantir leur acceptation (cf. T21/M21, mesure 1).

### Pose de signalétique thématique

Sensibiliser les usagers aux problématiques des fréquentations des espaces naturels et assurer une bonne compréhension et le respect des aménagements permettant de limiter la dégradation des milieux naturels (cf. T19/M21, mesures 1 et 2).

### Gardiennage de site

Prévenir, sensibiliser et rappeler à l'ordre les usagers ne respectant pas les HIC par les équipes présentes sur les sites (cf. T1, mesure 4 ; T19/M20, mesure 4 ; T20/M21, mesure 2 ; T21/M21, mesure 1).

### Outils d'interprétation et de sensibilisation en maison de site

Informé et sensibiliser les visiteurs sur les problématiques des fréquentations des espaces naturels et sur les bonnes pratiques à adopter (cf. T19/M20, mesures 1 et 2 ; T20/M21, mesure 2).

### Accueils postés

Informé, sensibiliser les usagers sur les problématiques des fréquentations dans les milieux et garantir leur acceptation des dispositifs mis en place au préalable (cf. T19/M20, mesure 4 ; T20/M21, mesure 4 ; T21/M21, mesure 1).

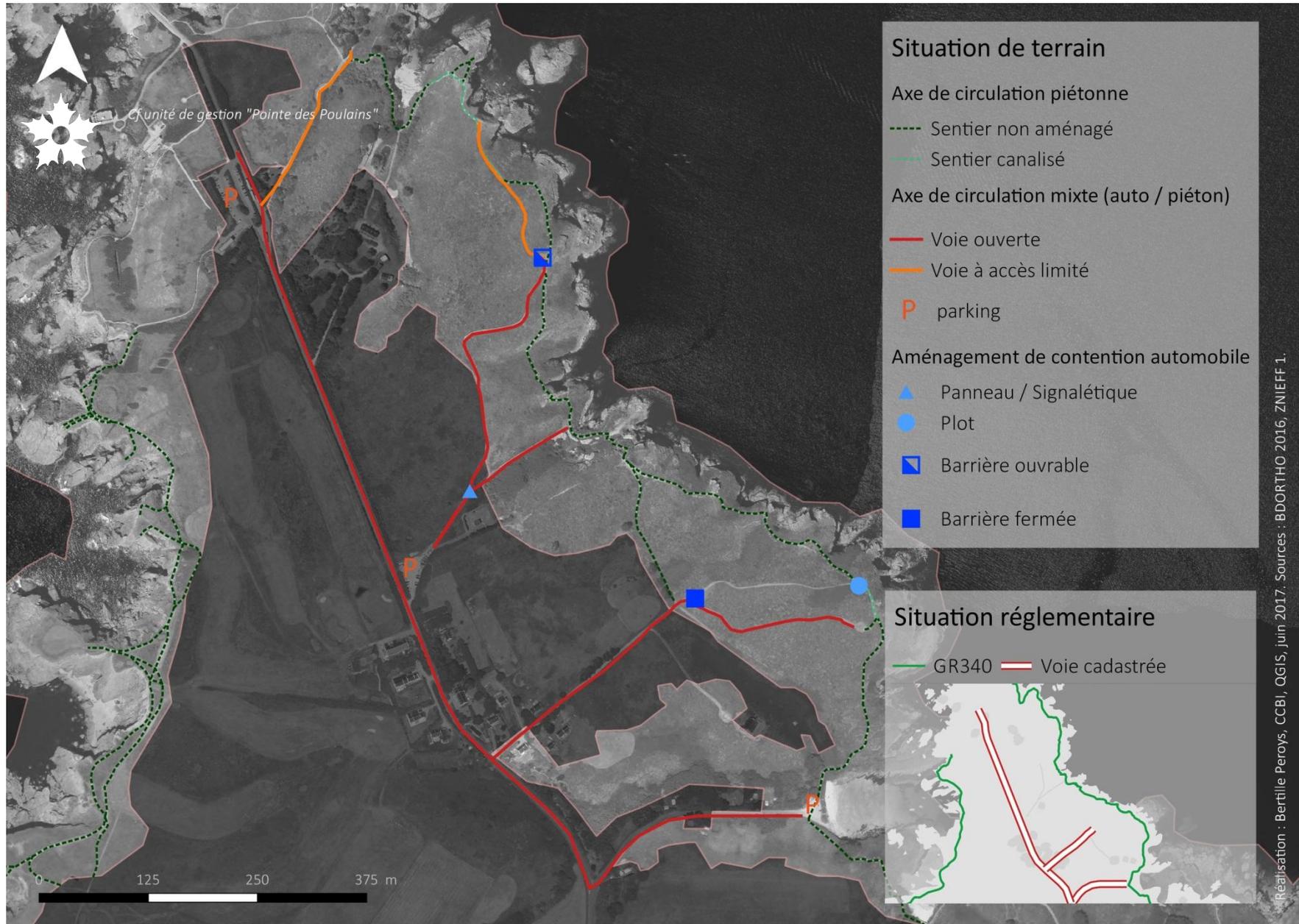
### Animations nature

Informé, sensibiliser les usagers sur les problématiques des fréquentations dans les milieux et garantir l'acceptation des dispositifs mis en place au préalable lors de sorties sur le terrain (cf. T20/M21, mesures 1 et 4 ; T21/M21, mesure 1).



# Unités de gestion : situation en 2017 et préconisations de gestion

## Unité de gestion Deuborh – Penhouët, cartographie de l'état en 2017



# Unité de gestion Deuborh – Penhouët, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

## Actions de gestion des fréquentations piétonnes

Cette unité de gestion est soumise à une fréquentation piétonne forte mais uniquement sur le GR340. Il faut donc supprimer les faux sentiers et assurer une parfaite visibilité du GR (création de marches sur le GR, barrière végétale sur les faux sentiers).

Priorité 1

- Amélioration du marquage GR
- Débroussaillage de sentiers
- Pose d'aménagements naturels

Priorité 2

- Suivi de l'évolution du piétinement
- Pose de mises en défens

## Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée entre Deuborh et Penhouët. Aucune mesure n'est nécessaire.

## Actions de gestion des fréquentations automobiles

Le site est équipé d'aménagements de contention automobile. Il est désormais nécessaire de reculer la barrière la plus au nord du secteur.

Priorité 1

- Recul de la barrière
- Gardiennage de site

Priorité 2

- Code de pratiques de la pêche aux pouces-pieds

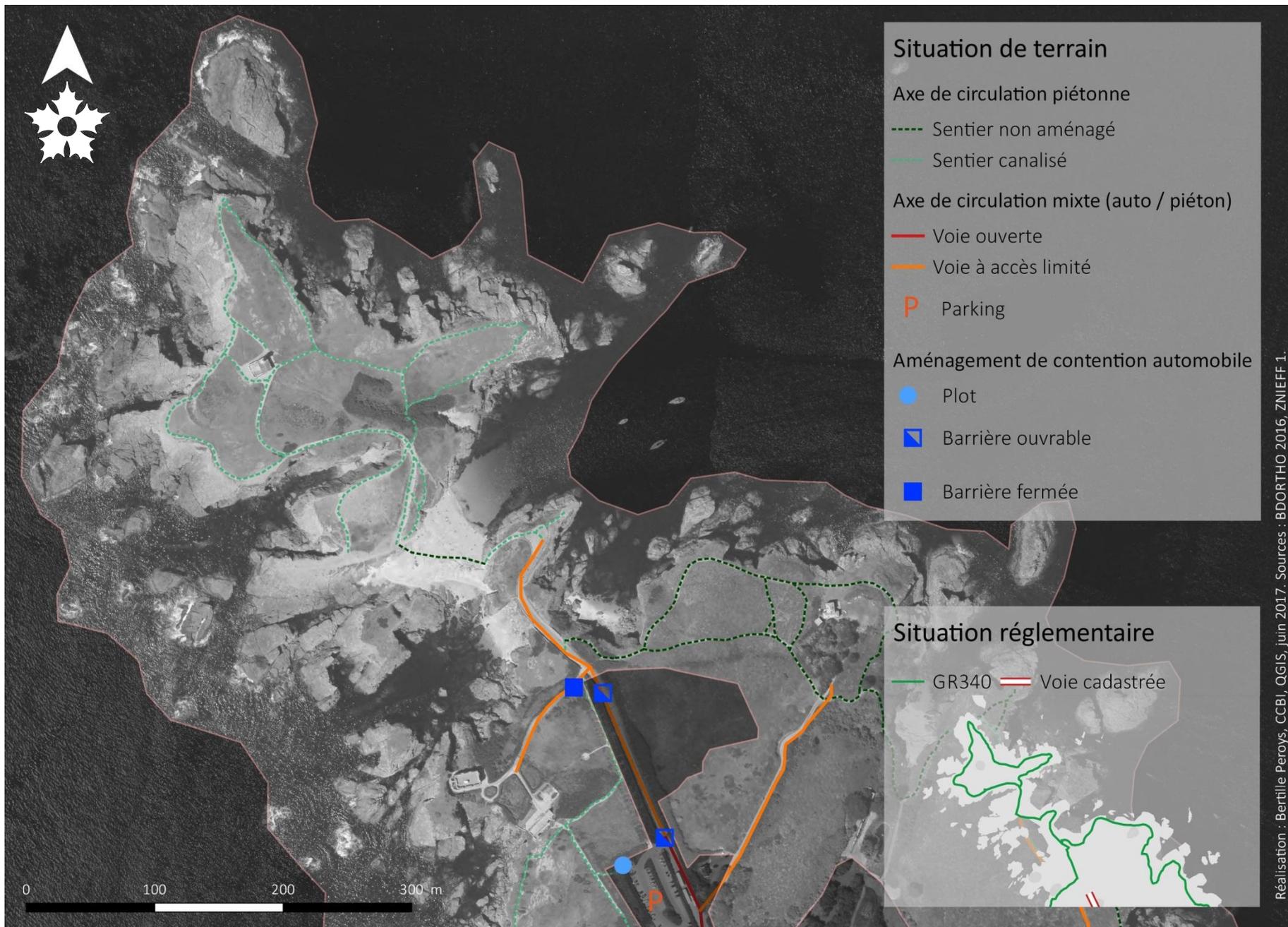
## Actions de sensibilisation des usagers

Deuborh – Penhouët est un site connaissant une forte fréquentation piétonne sur le GR et une persistance des fréquentations automobiles. Il est nécessaire de développer des moyens d'information et de sensibilisation.

Priorité 1

- Gardiennage de site

# Unité de gestion Pointe des Poulains, cartographie de l'état en 2017



# Unité de gestion Pointe des Poulains, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

## Actions de gestion des fréquentations piétonnes

La pointe des Poulains est le site le plus fréquenté de l'île. La pression des piétinements sur les espaces naturels est donc très forte. Il est nécessaire d'assurer le maintien des aménagements en place, de les adapter aux évolutions des fréquentations piétonnes de ce site très touristique.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Amélioration du drainage (créer des facines pour limiter les phénomènes d'érosion liés au surpiétinement)
- Réduction de la largeur des sentiers par la pose d'aménagements
- Modification et adaptation des aménagements
- Suivi de l'évolution du piétinement

Priorité 2

- Suppression d'aménagements sur les secteurs les moins fréquentés

## Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée sur la pointe des Poulains. Aucune mesure n'est nécessaire.

## Actions de gestion des fréquentations automobiles

Les dispositifs de canalisation automobile ont déjà été mis en place et sont respectés. Il n'y a pas de problématique liée aux fréquentations routières sur ce site.

Priorité 2

- Code de pratiques de la pêche aux pouces-pieds

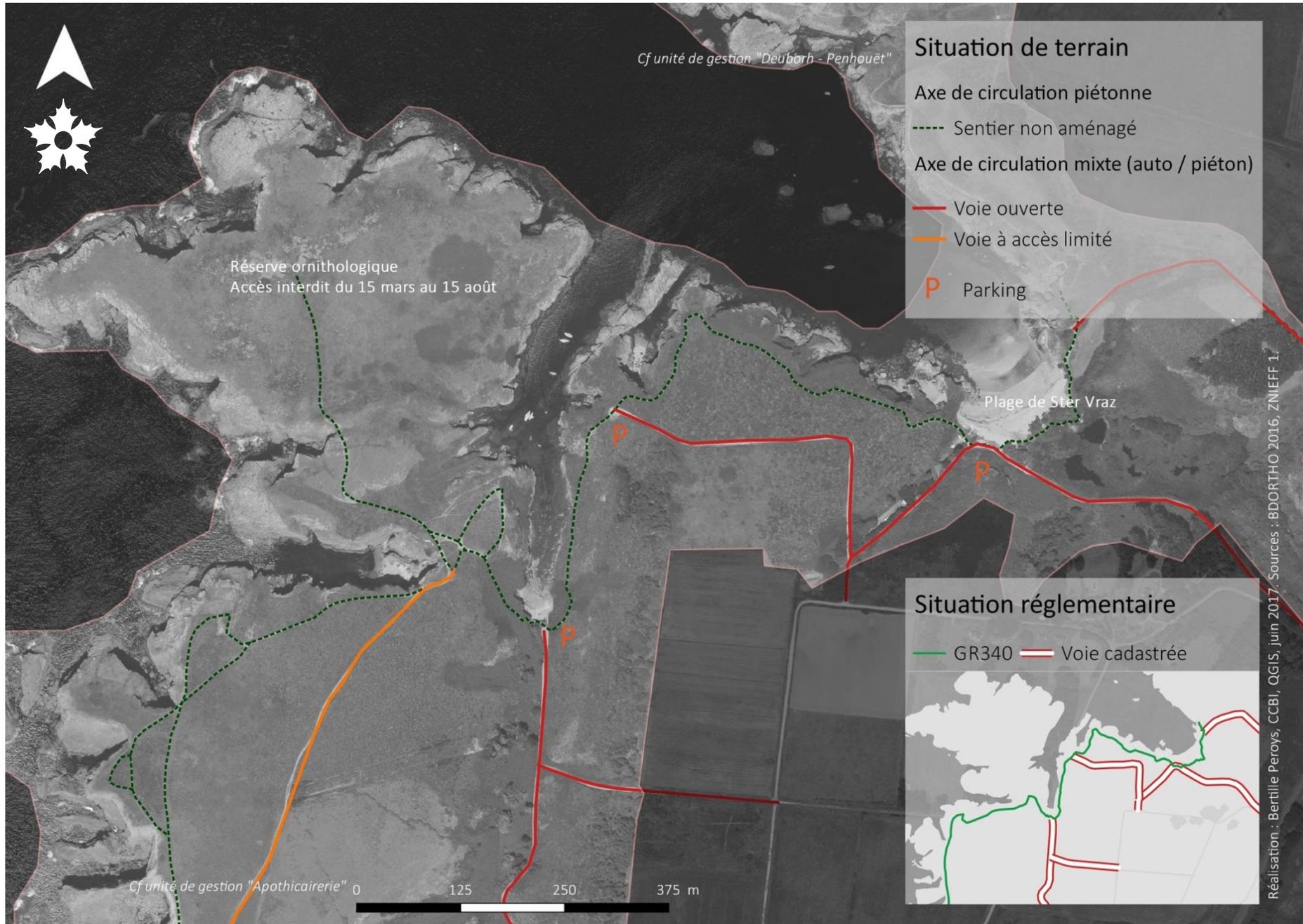
## Actions de sensibilisation des usagers

Ce site est le plus fréquenté et le plus attractif de Belle-Île, il est également le siège de l'Espace Nature. La pointe des Poulains doit jouer un rôle primordial dans la sensibilisation sur les impacts des fréquentations à l'échelle de l'île entière.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Outils d'interprétation et de sensibilisation en maison de site
- Accueil posté
- Animation nature

# Unité de gestion Koh Kastel, cartographie de l'état en 2017



# Unité de gestion Koh Kastel, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

## Actions de gestion des fréquentations piétonnes

Koh Kastel abrite une réserve ornithologique sur laquelle il est prioritaire de limiter les faux sentiers et d'aménager un point de vue pour les piétons.

Sur la plage de Ster Vraz, il est nécessaire de limiter les piétinements sur les habitats de haut de plage (cf fiche Action T5) et de fermer la circulation piétonne sur le cordon dunaire.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Amélioration du marquage GR
- Pose d'aménagements naturels (limiter les faux sentiers)
- Pose de mises en défens (aménager un point de vue)
- Décaissement de sentier (aménager un point de vue)

Priorité 2

- Suivi de l'évolution du piétinement
- Modification et adaptation des aménagements

## Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée à Koh Kastel. De ce fait, aucune mesure n'est préconisée.

## Actions de gestion des fréquentations automobiles

La circulation automobile est une problématique gérée à Koh Kastel.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Code de pratiques de la pêche aux pouces-pieds

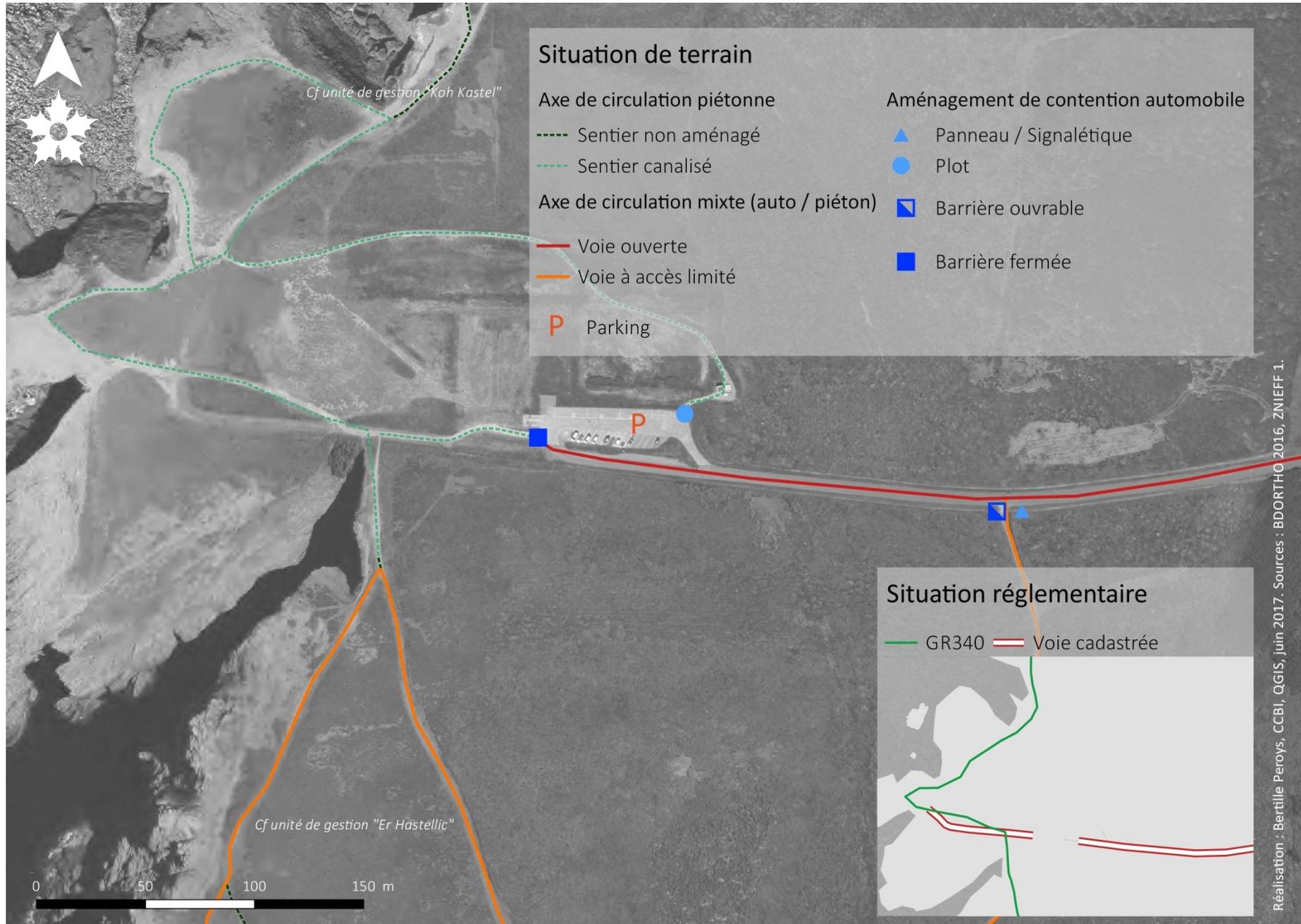
## Actions de sensibilisation des usagers

Du fait de la présence de la réserve ornithologique, Koh Kastel est, après la pointe des Poulains, le site pouvant remplir des objectifs pédagogiques. Il convient également d'assurer la visite de la réserve.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Pose de signalétique thématique
- Animations nature

# Unité de gestion Apothicairerie, cartographie de l'état en 2017



## Unité de gestion Apothicaierie, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

### Actions de gestion des fréquentations piétonnes

La problématique liée aux fréquentations piétonnes a été gérée lors de la restauration du site de l'Apothicaierie en 2012.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Modification et adaptation des aménagements
- Réduction de la largeur de sentiers par la pose d'aménagements
- Amélioration du drainage

Priorité 2

- Suppression d'aménagements
- Ouverture de chemins

### Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée à l'Apothicaierie. Aucune mesure n'est nécessaire.

### Actions de gestion des fréquentations automobiles

La problématique liée aux fréquentations automobiles a été gérée lors de la restauration du site de l'Apothicaierie en 2012.

Priorité 1

- Gardiennage de site

Priorité 2

- Code de pratiques de la pêche de pouces-pieds

### Actions de sensibilisation des usagers

L'Apothicaierie est un site très fréquenté, principalement en lien avec la réserve de Koh Kastel. Ceci peut justifier une mise en place accentuée d'actions de sensibilisation.

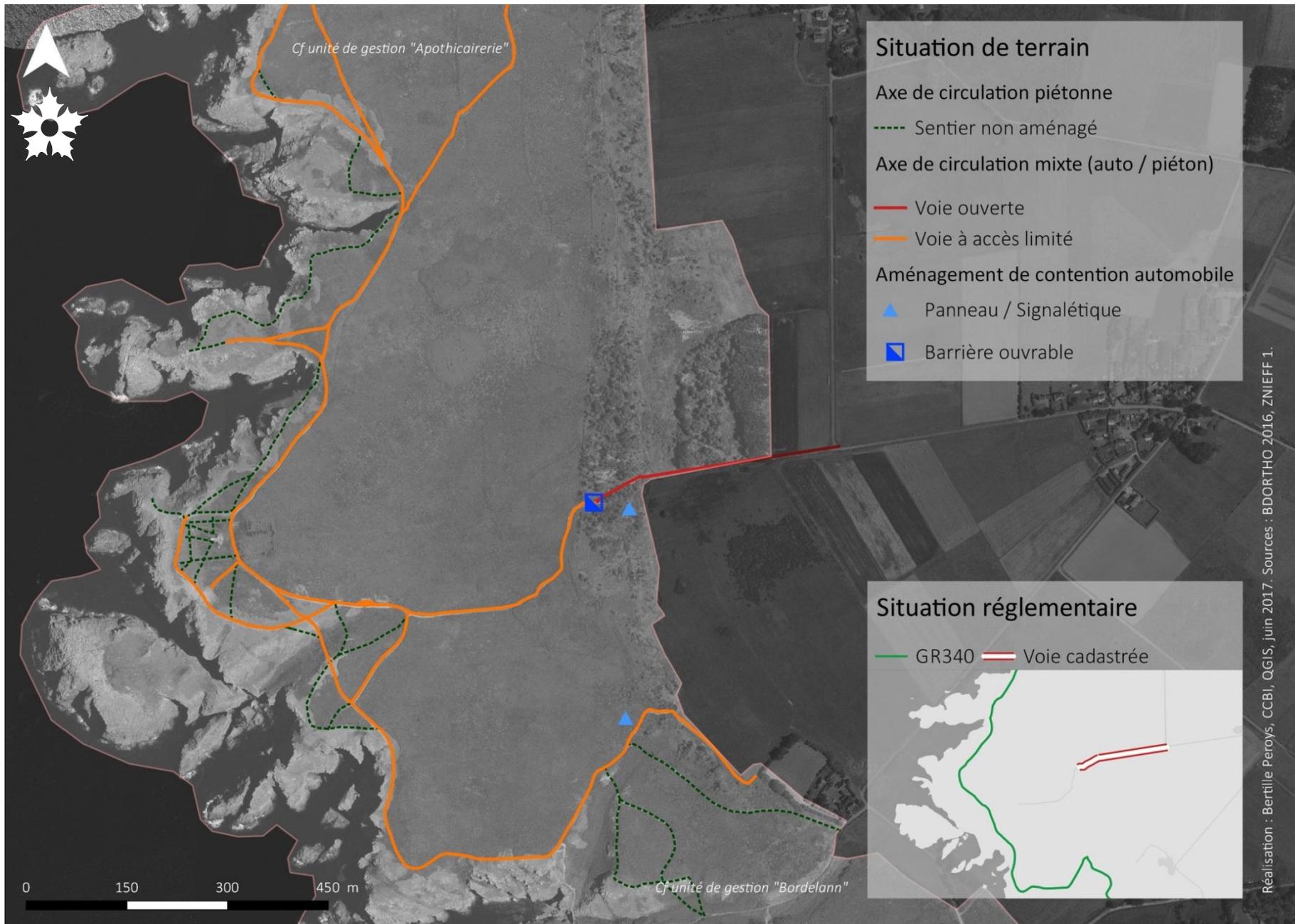
Priorité 1

- Gardiennage de site
- Pose de signalétique thématique
- Accueil posté

Priorité 2

- Animations nature

# Unité de gestion Er Hastellic, cartographie de l'état en 2017



## Unité de gestion Er Hastellic, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

### Actions de gestion des fréquentations piétonnes

Er Hastellic est un site modérément fréquenté à l'échelle de l'île. Les fréquentations sont conditionnées par le passage sur le GR. Les piétinements n'ont pas d'impact significatif sur les espaces naturels (les chemins sont végétalisés). De ce fait, il est logique de limiter la marque de l'homme dans le paysage.

Priorité 1

- Suivi de l'évolution du piétinement
- Pose d'aménagements naturels
- Décaissage de sentiers

Priorité 2

- Amélioration du marquage GR

### Actions de gestion des fréquentations équestres

La fréquentation équestre est très faible mais nécessite d'envisager la mise en place d'un code de pratiques avec la ferme du Poney Bleu.

Priorité 2

- Mise en place d'une charte et d'un code de bonnes pratiques

### Actions de gestion des fréquentations automobiles

Ce site a été soumis à une gestion en 2012-2013. Les aménagements étant déjà en place, il est utile de se diriger progressivement vers la fermeture de la barrière.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Suivi de l'évolution des fréquentations automobiles

Priorité 2

- Code de pratiques de la pêche aux pouces-pieds

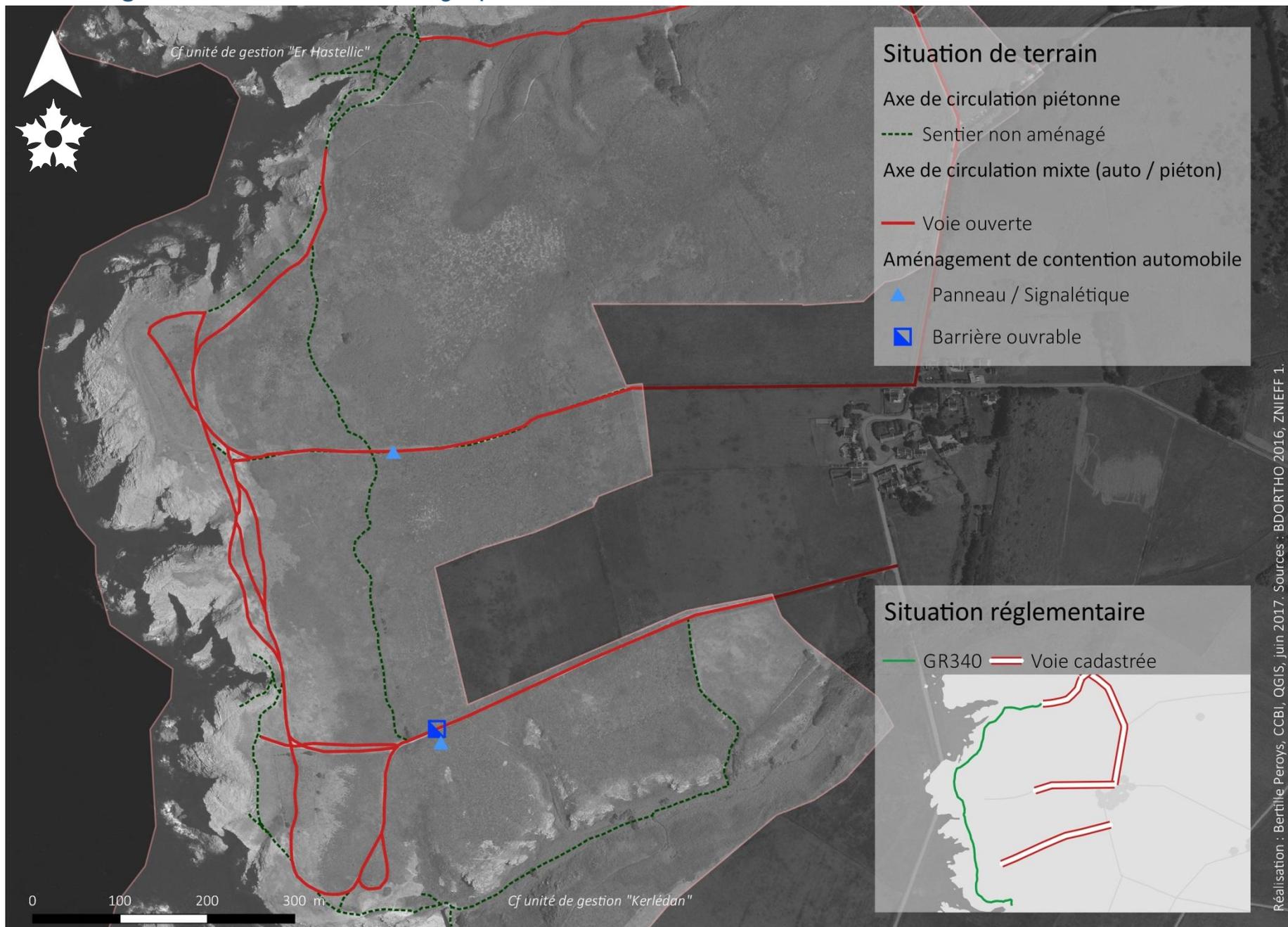
### Actions de sensibilisation des usagers

Du fait de la volonté de réduire les fréquentations automobiles, il est nécessaire d'accompagner cette baisse de la pression motorisée.

Priorité 1

- Rencontre avec les usagers automobiles
- Gardiennage de site

# Unité de gestion Bordelann, cartographie de l'état en 2017



# Unité de gestion Bordelann, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

## Actions de gestion des fréquentations piétonnes

Bordelann est un site modérément fréquenté à l'échelle de l'île. Les fréquentations sont conditionnées par le passage sur le GR. Les piétinements n'ont pas d'impact significatif sur les espaces naturels (les chemins sont végétalisés). De ce fait il est logique de limiter la marque de l'homme dans le paysage.

Priorité 1

- Suivi de l'évolution du piétinement
- Pose d'aménagements naturels
- Décaissage de sentiers

Priorité 2

- Amélioration du marquage GR

## Actions de gestion des fréquentations équestres

La fréquentation équestre est assez forte. Il est donc nécessaire d'envisager la mise en place d'un code de pratiques avec la ferme du Poney Bleu.

Priorité 2

- Mise en place d'une charte et d'un code de bonnes pratiques

## Actions de gestion des fréquentations automobiles

La rationalisation de la circulation automobile a été initiée mais n'est pas finalisée. Il faut rapidement poursuivre l'effort de contention car l'accès automobile au sud-est utilisé pour l'accès à la plage de Kerlédan (forte fréquentation).

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Pose d'une barrière
- Pose d'aménagements fermant définitivement un axe

Priorité 2

- Code de pratiques de la pêche aux pouces-pieds

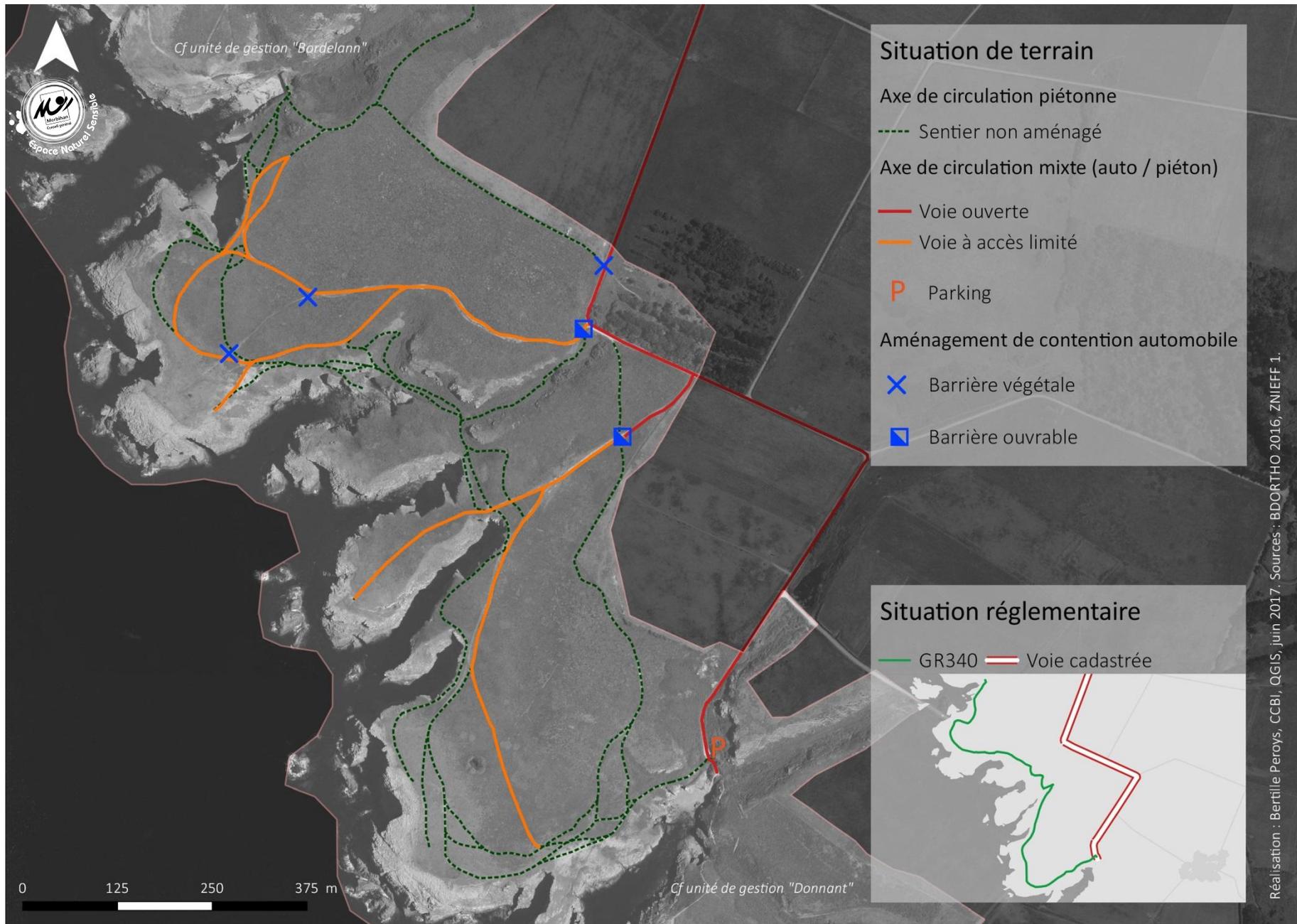
## Actions de sensibilisation des usagers

Du fait de la volonté de réduire les fréquentations automobiles, il est nécessaire d'accompagner cette baisse de la pression motorisée. L'acceptation de la contention risque d'être difficile et est fortement appréhendée sur la zone sud au niveau de l'accès à la plage de Kerlédan.

Priorité 1

- Rencontre avec les usagers automobiles
- Gardiennage de site

# Unité de gestion Kerlédan, cartographie de l'état en 2017



## Unité de gestion Kerlédan, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

### Actions de gestion des fréquentations piétonnes

Kerlédan est un site modérément fréquenté à l'échelle de l'île. Les fréquentations sont conditionnées par le passage sur le GR. Les piétinements n'ont pas d'impacts significatifs sur les espaces naturels bien que la multiplication des sentiers soit importante. De ce fait il est logique de limiter la marque de l'homme dans le paysage. Sur la plage de Kerlédan, il est nécessaire de limiter les piétinements sur les habitats de haut de plage (cf fiche Action T5).

Priorité 1

- Suivi de l'évolution du piétinement
- Pose d'aménagements naturels
- Décaissage de sentiers

Priorité 2

- Amélioration du marquage GR

### Actions de gestion des fréquentations équestres

La fréquentation équestre exerce un fort niveau de pression sur les espaces naturels. Il est donc plus que nécessaire d'envisager la mise en place et l'application d'un code de pratiques avec la ferme du Poney Bleu.

Priorité 1

- Mise en place d'une charte et d'un code de bonnes pratiques

### Actions de gestion des fréquentations automobiles

Les aménagements de contention automobile sont déjà en place mais l'acceptation sociale est difficile (dégradation, vandalisme) ce qui nécessite un suivi et une adaptation des aménagements à moyen terme.

Priorité 1

- Gardiennage de site (doit être fort)
- Suivi et évolution de la fréquentation automobile

Priorité 2

- Recul de barrière
- Recul ou création d'une aire de retournement
- Suppression d'aménagements
- Code de pratiques de la pêche aux pouces-pieds

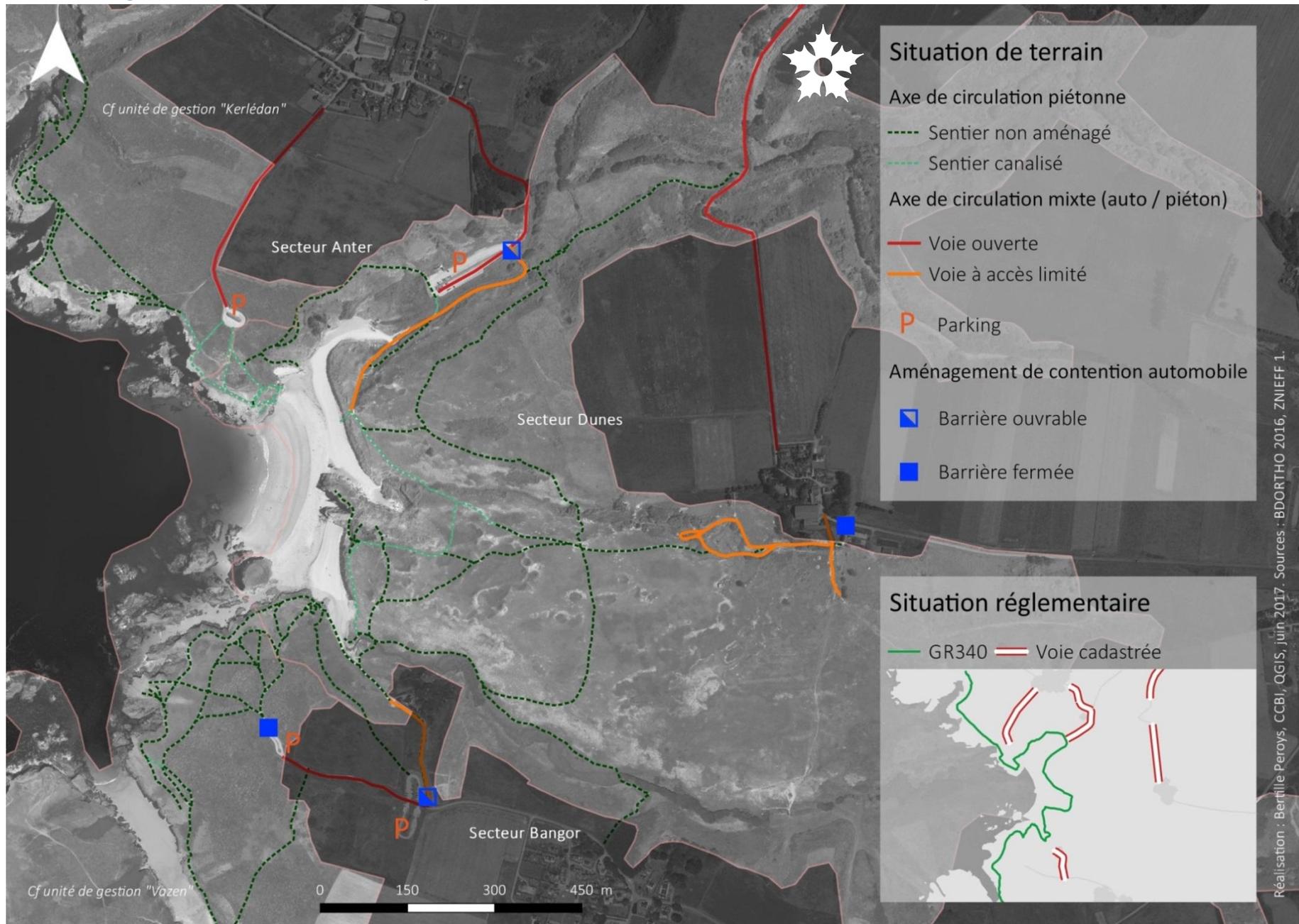
### Actions de sensibilisation des usagers

Du fait de l'acceptation difficile des aménagements de contention automobile sur ce secteur, il faut insister sur la sensibilisation des usagers motorisés pour améliorer cette acceptation tout en limitant l'impact de l'homme dans le paysage.

Priorité 1

- Gardiennage de site

# Unité de gestion Donnant, cartographie de l'état en 2017



# Unité de gestion Donnant, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

## Actions de gestion des fréquentations piétonnes

Les fréquentations piétonnes sur les secteurs «Dunes» et «Anter» sont canalisées mais du fait de la forte fréquentation, les aménagements nécessitent une adaptation en permanence.

Sur le secteur «Bangor», la fréquentation est très forte mais la zone est très peu aménagée. Une canalisation du piétinement est nécessaire.

Sur la plage, il est nécessaire de limiter les piétinements sur les habitats de haut de plage (cf fiche Action T5).

Dunes et Anter :

- Gardiennage de site
- Modification et adaptation des aménagements
- Décaissage de sentiers
- Suivi de l'évolution des aménagements

Priorité 1

Bangor :

- Pose de mise en défens
- Pose d'aménagements naturels

Dunes et Anter :

- Pose de mise en défens
- Débroussaillage de sentiers
- Amélioration du drainage (Anter seulement)

Priorité 2

Bangor :

- Décaissage de sentiers
- Suivi de l'évolution du piétinement
- Gardiennage de site

## Actions de gestion des fréquentations équestres

Les fréquentations équestres sont présentes sur les secteurs «Dunes» et «Bangor». La mise en place d'un code de pratiques doit être réalisée avec les Chevaliers de Bangor.

Priorité 1

- Mise en place d'une charte et d'un code de bonnes pratiques

## Actions de gestion des fréquentations automobiles

La fréquentation automobile est entièrement canalisée et les aménagements sont acceptés par les usagers. Il n'y a donc aucune mesure supplémentaire nécessaire.

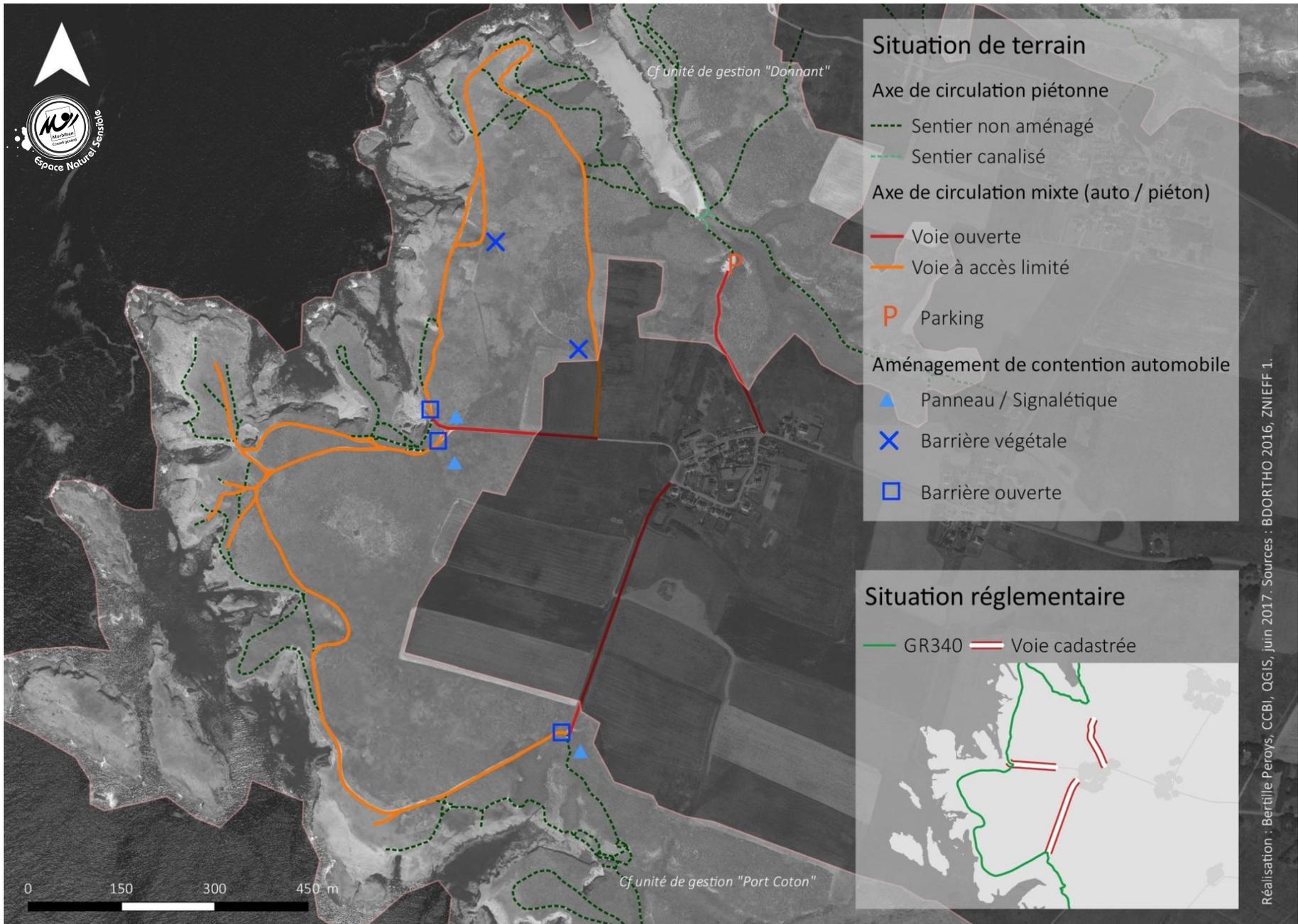
## Actions de sensibilisation des usagers

Donnant concentre la plus grosse fréquentation de toutes les plages de l'île mais aussi la plus haute fréquence de passages dans les espaces naturels. C'est donc un lieu opportun pour la sensibilisation.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Pose de signalétique thématique
- Accueil posté
- Animations nature

# Unité de gestion Vazen, cartographie de l'état en 2017



## Unité de gestion Vazen, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

### Actions de gestion des fréquentations piétonnes

Vazen est un site modérément fréquenté à l'échelle de l'île. Les fréquentations sont conditionnées par le passage sur le GR. Les piétinements n'ont pas d'impact significatif sur les espaces naturels bien que la multiplication des sentiers soit importante. De ce fait il est logique de limiter la marque de l'homme dans le paysage. Sur la plage de Vazen, il est nécessaire de limiter les piétinements sur les habitats de haut de plage (cf fiche Action T5).

Priorité 1

- Suivi de l'évolution du piétinement
- Pose d'aménagements naturels
- Décaissage de sentiers
- Pose de mise en défens

Priorité 2

- Amélioration du marquage GR

### Actions de gestion des fréquentations équestres

Les fréquentations équestres sont modérées. La mise en place d'un code de pratiques doit être réalisée avec les Chevaliers de Bangor.

Priorité 2

- Mise en place d'une charte et d'un code de bonnes pratiques

### Actions de gestion des fréquentations automobiles

L'acceptation des aménagements de contention automobile est très difficile à Vazen (vandalisme, dégradation), ce qui nécessite un suivi et une adaptation des aménagements à moyen terme.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Pose de panneaux de prescription comportementale
- Pose de barrière (basse)

Priorité 2

- Suivi de l'évolution des fréquentations automobiles
- Code de pratiques de la pêche aux pouces-pieds

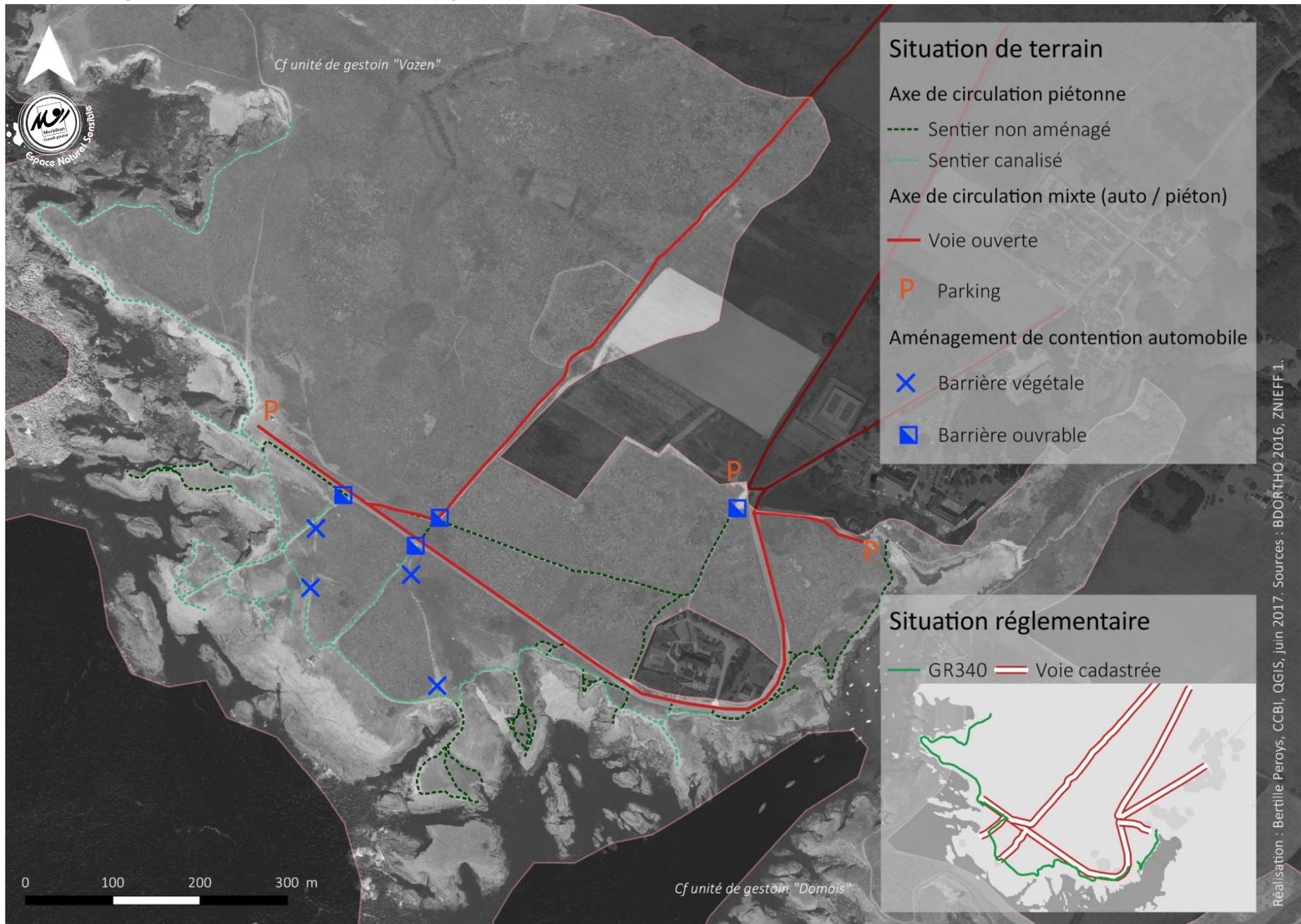
### Actions de sensibilisation des usagers

Du fait de l'acceptation difficile des aménagements de contention automobile à Vazen, il faut insister sur la sensibilisation de tous les usagers pour améliorer cette acceptation tout en limitant l'impact de l'homme dans le paysage.

Priorité 1

- Gardiennage de site

# Unité de gestion Port Coton, cartographie de l'état en 2017



# Unité de gestion Port Coton, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

## Actions de gestion des fréquentations piétonnes

Port Coton est un site déjà aménagé du fait de son attractivité touristique. Les objectifs sont principalement d'entretenir et d'ajuster les aménagements en place.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Réduction de la largeur des sentiers par la pose d'aménagements
- Amélioration du drainage
- Débroussaillage de sentiers

Priorité 2

- Ouverture de chemins
- Pose de mise en défens
- Décaissage de sentiers

## Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée à Port Coton. Aucune mesure n'est nécessaire.

## Actions de gestion des fréquentations automobiles

Les fréquentations automobiles sont gérées à Port Coton. Il n'y a donc pas de problématique particulière.

Priorité 2

- Gardiennage de site
- Code de pratiques de la pêche aux pouces-pieds

## Actions de sensibilisation des usagers

Port Coton est un site emblématique ayant une forte fréquentation. C'est donc un lieu de sensibilisation intéressant pour diffuser de l'information sur l'impact des fréquentations sur les espaces naturels à l'échelle de Belle Île.

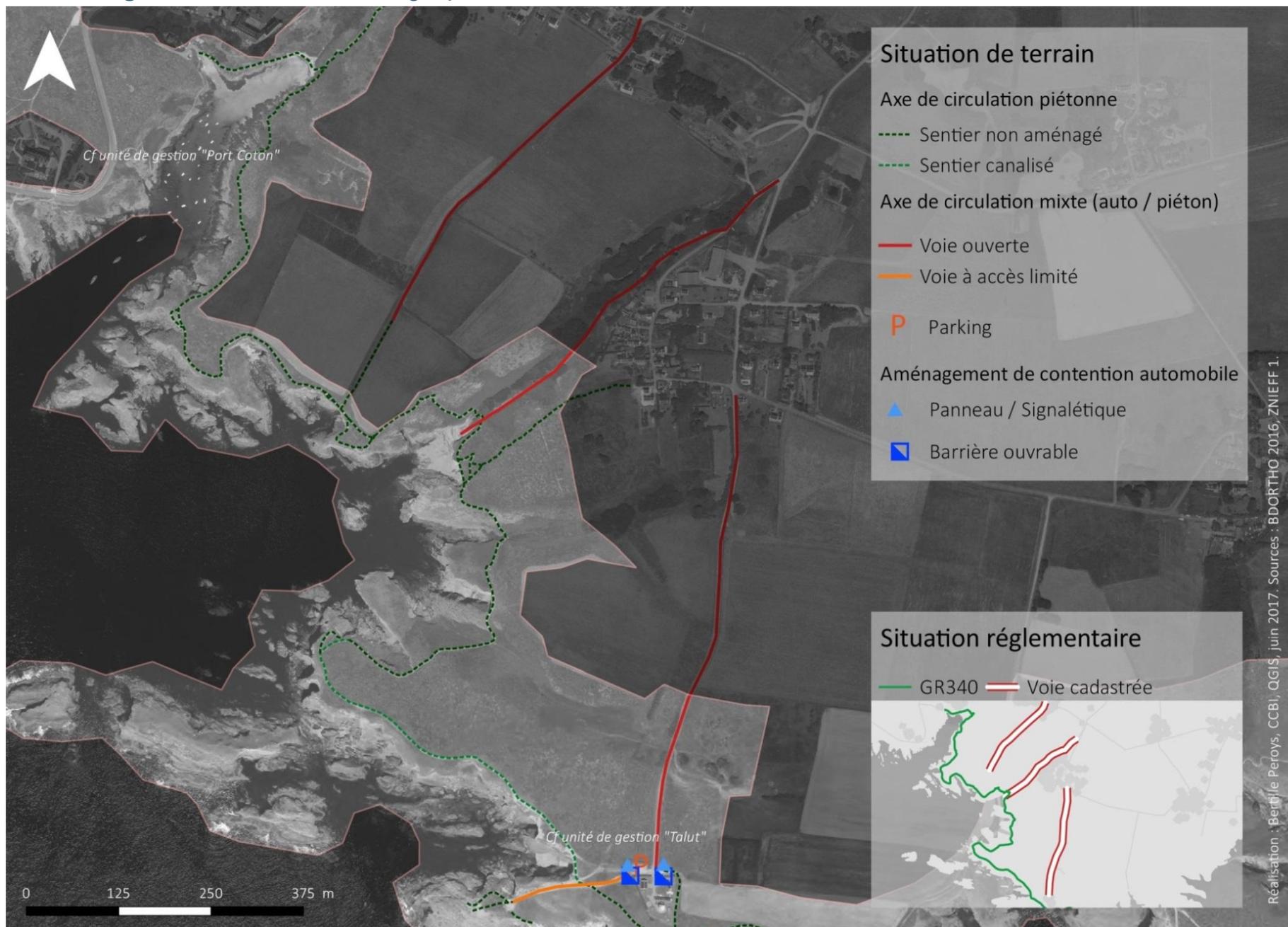
Priorité 1

- Gardiennage de site
- Accueil posté
- Animations nature

Priorité 2

- Outils d'interprétation et de sensibilisation en maison de site (association avec le Grand Phare)

# Unité de gestion Domois, cartographie de l'état en 2017



## Unité de gestion Domois, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

### Actions de gestion des fréquentations piétonnes

La fréquentation piétonne est modérée sur cette unité de gestion et ne pose pas de problématique particulière. Toutefois l'érosion est forte sur ce secteur, il peut être nécessaire d'adapter les sentiers.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Décaissage de sentiers
- Débroussaillage des sentiers

Priorité 2

- Ouverture de chemins

### Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée à Domois. Aucune mesure n'est nécessaire.

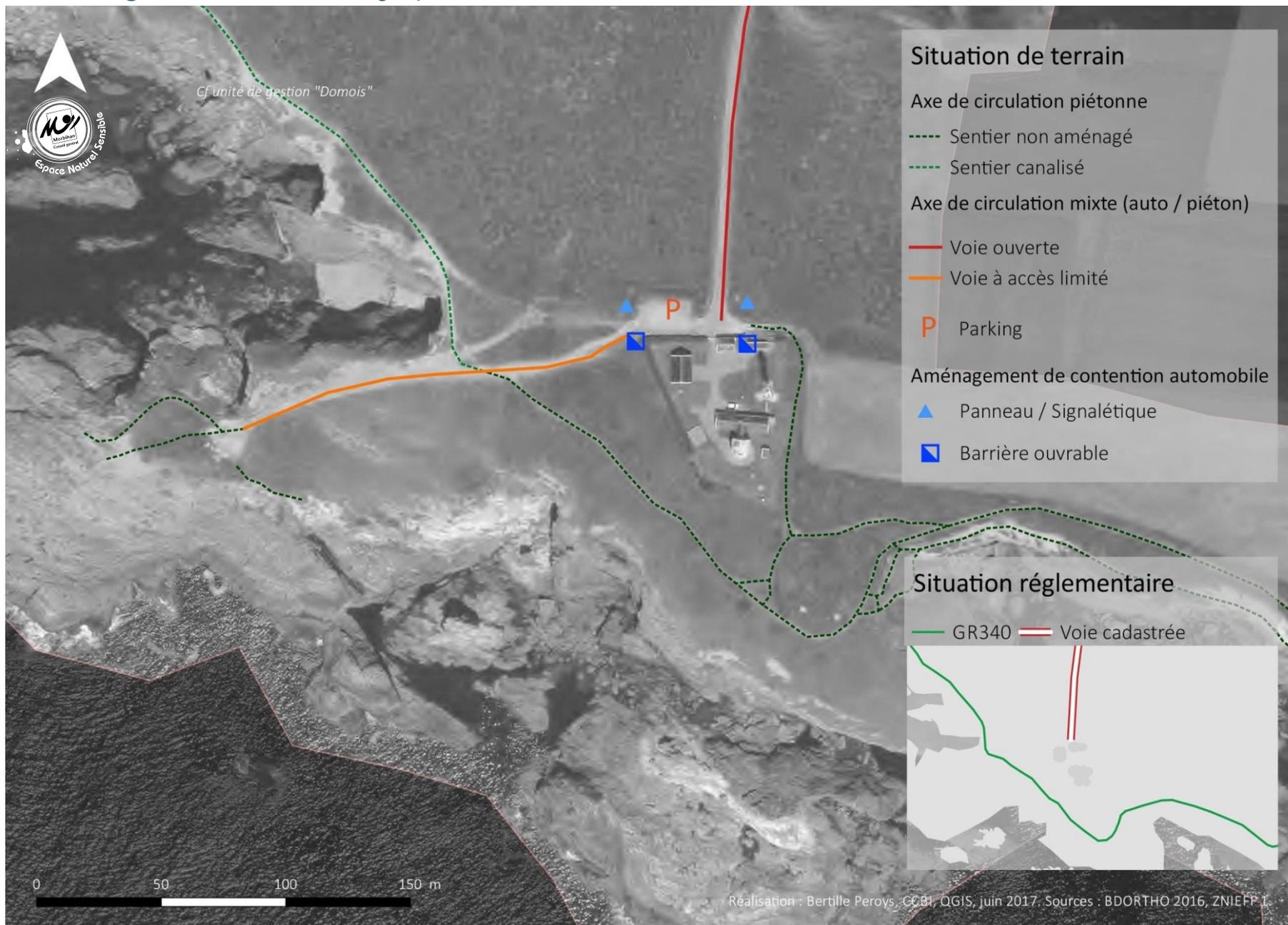
### Actions de gestion des fréquentations automobiles

La circulation automobile dans les espaces naturels de Domois est très faible et ne nécessite pas de contention.

### Actions de sensibilisation des usagers

Du fait que les fréquentations automobiles ne soient pas problématiques et que les fréquentations piétonnes soient faibles, la sensibilisation n'est pas nécessaire sur ce secteur.

# Unité de gestion Talut, cartographie de l'état en 2017



## Unité de gestion Talut, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

### Actions de gestion des fréquentations piétonnes

Le site du Talut a fait l'objet d'un programme de restauration en 2013. Ce sont donc principalement des objectifs d'entretien qui s'appliquent à ce secteur.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Réduction de la largeur de sentier par la pose d'aménagements

Priorité 2

- Modification et adaptation des aménagements

### Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée au Talut. Aucune mesure n'est nécessaire.

### Actions de gestion des fréquentations automobiles

Les aménagements de contention automobile sont en place depuis 2013 et semblent être bien acceptés par les usagers.

Priorité 1

- Gardiennage de site

Priorité 2

- Code de pratiques de la pêche aux pouces-pieds

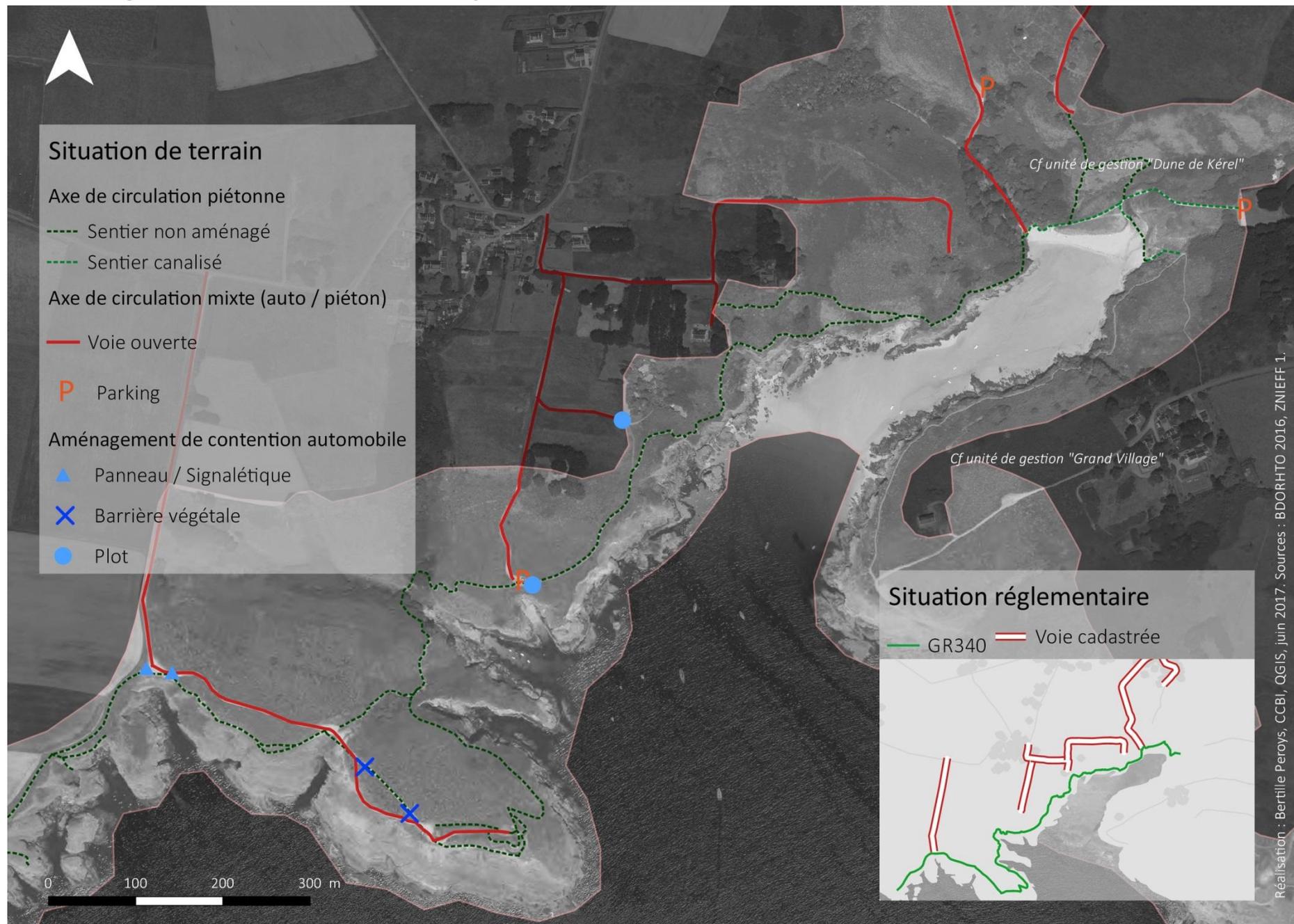
### Actions de sensibilisation des usagers

La fréquentation du Talut peut être qualifiée de secondaire mais le site présente des intérêts patrimoniaux et naturalistes.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Animations nature

# Unité de gestion Bornor Kérel, cartographie de l'état en 2017



# Unité de gestion Bornor Kérel, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

## Actions de gestion des fréquentations piétonnes

Le secteur est conditionné par le GR et accessoirement par l'accès à la plage de Kérel. La principale problématique est liée à la mauvaise lisibilité du GR sur la pointe de Bornor.

Priorité 1

- Débroussaillage de sentiers
- Amélioration du marquage GR
- Décaissage de sentiers
- Amélioration du drainage

Priorité 2

- Pose d'aménagements naturels
- Suivi de l'évolution piétonne

## Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée à Bornor Kérel. Aucune mesure n'est nécessaire.

## Actions de gestion des fréquentations automobiles

La contention automobile a été amorcée, il convient donc de la développer pour rationaliser les fréquentations automobiles.

Cas particulier : L'accès au mouillage de Port Roder engendre des fréquentations automobiles. L'interdiction de mouillage par l'Etat sur ce secteur devrait permettre le recul des fréquentations routières.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Pose de barrières
- Création d'une aire de retournement

Priorité 2

- Recul de barrières
- Suivi de l'évolution des fréquentations automobiles

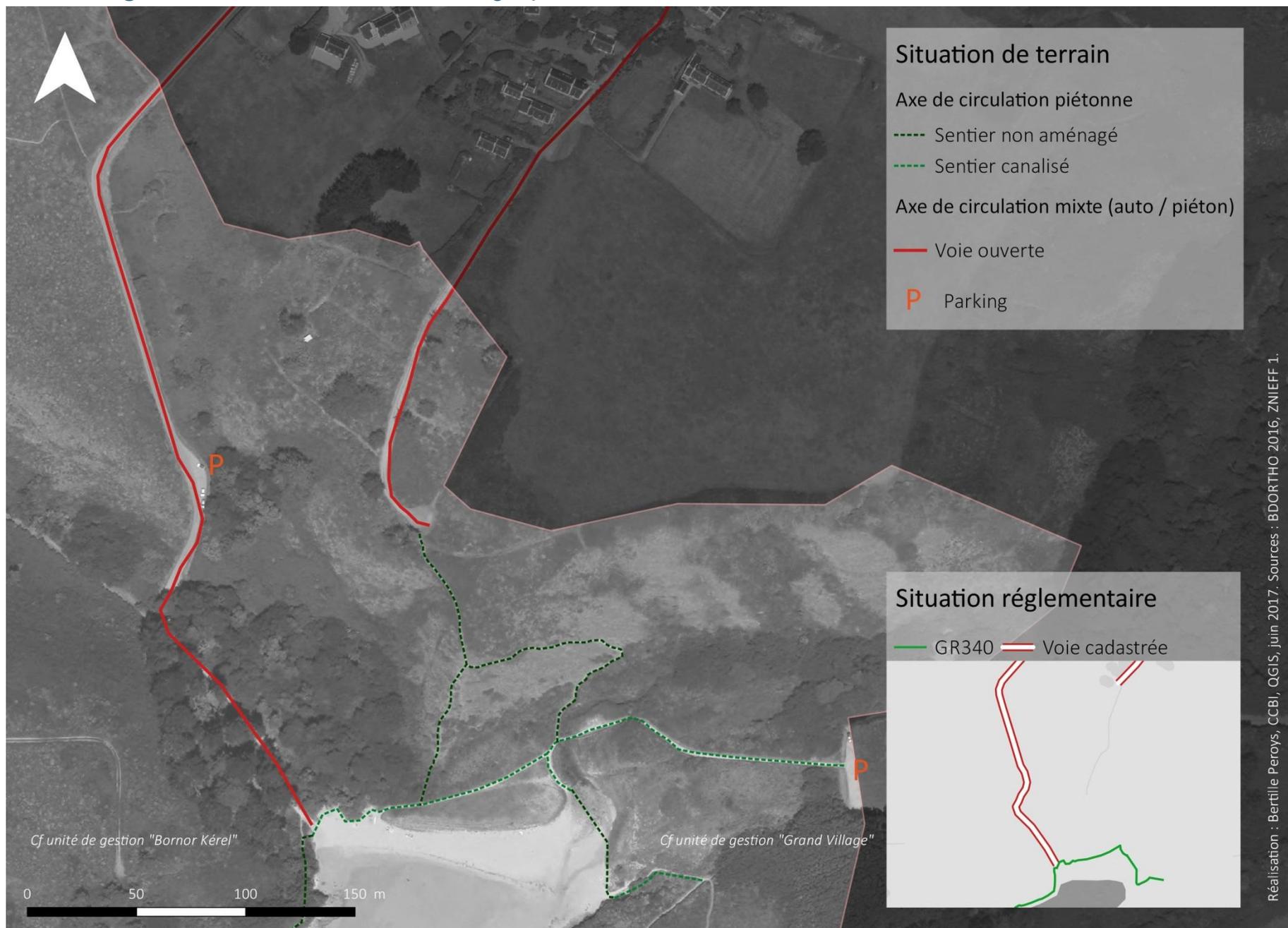
## Actions de sensibilisation des usagers

Le site est fréquenté principalement par des usagers ayant une voiture. Cela nécessite un accompagnement pour l'acceptation de la canalisation automobile.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Rencontre avec les usagers automobiles

# Unité de gestion Dune de Kérel, cartographie de l'état en 2017



## Unité de gestion Dune de Kérel, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

### Actions de gestion des fréquentations piétonnes

La fréquentation piétonne sur ce site aménagé ne pose pas de difficulté particulière au-delà de la gestion du piétinement sur le haut de plage (cf Fiche Actions T5).

Priorité 1

- Gardiennage de site

### Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée sur la Dune de Kérel.  
Aucune mesure n'est nécessaire.

### Actions de gestion des fréquentations automobiles

La fréquentation automobile sur ce secteur est principalement liée à l'accès au mouillage par la plage. Il est donc nécessaire de limiter l'accès aux voitures en amont de la plage. Quelques fréquentations routières ont lieu dans la dune grise (cf Fiche Actions T5).

Priorité 2

- Pose d'une barrière

### Actions de sensibilisation des usagers

Le site présente peu de problématiques hormis la circulation automobile sur l'estran.

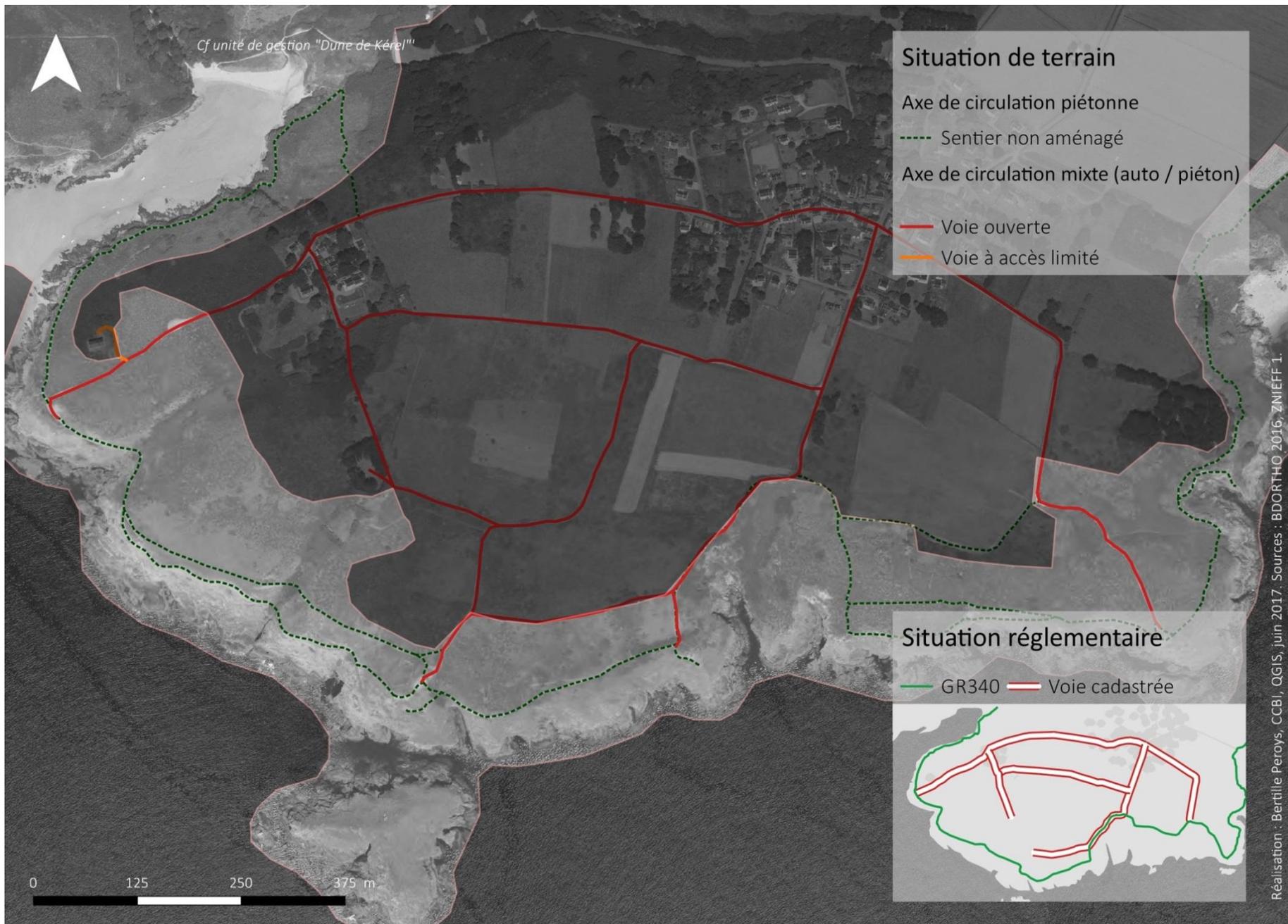
Priorité 1

- Gardiennage de site

Priorité 2

- Rencontre avec les usagers (plaisanciers)

# Unité de gestion Grand Village, cartographie de l'état en 2017



# Unité de gestion Grand Village, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

## Actions de gestion des fréquentations piétonnes

Le secteur est conditionné par le GR, la pression du piétinement sur les espaces naturels est faible.

Priorité 1

- Débroussaillage de sentiers

Priorité 2

- Pose d'aménagements naturels
- Décaissage de sentiers
- Amélioration du drainage

## Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée à Grand Village.  
Aucune mesure n'est nécessaire.

## Actions de gestion des fréquentations automobiles

La fréquentation automobile est importante à Grand Village. En 2017, l'absence de gestion est volontaire car il n'y a pas d'enjeux écologiques prioritaires. Pour pouvoir traiter la problématique automobile sur les sites où cela est plus que nécessaire, il est utile de déterminer des secteurs sur lesquels la gestion est secondaire.

Priorité 2

- Pose de panneaux de prescription comportementale
- Recul des aires de retournement
- Pose de barrières

## Actions de sensibilisation des usagers

Grand Village est un hameau de résidences principales connaissant une fréquentation faible par rapport à d'autres unités de gestion. Il n'y a pas d'enjeux prioritaires sur ce secteur.

Priorité 2

- Gardiennage de site
- Rencontre avec les usagers automobiles

# Unité de gestion Yewyew Dotchot, cartographie de l'état en 2017



## Unité de gestion Yewyew Dotchot, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

### Actions de gestion des fréquentations piétonnes

La fréquentation piétonne est conditionnée par le GR340 et l'accès aux plages Yewyew et Dotchot. Peu de HIC sont présents sur ce site, il n'y a donc pas de problématique particulière. Sur les plages, il est nécessaire de limiter les piétinements sur les habitats de haut de plage (cf Fiche Actions T5).

Priorité 1

- Débroussaillage de sentiers

Priorité 2

- Décaissage de sentiers

### Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée à Yewyew Dotchot. Aucune mesure n'est nécessaire.

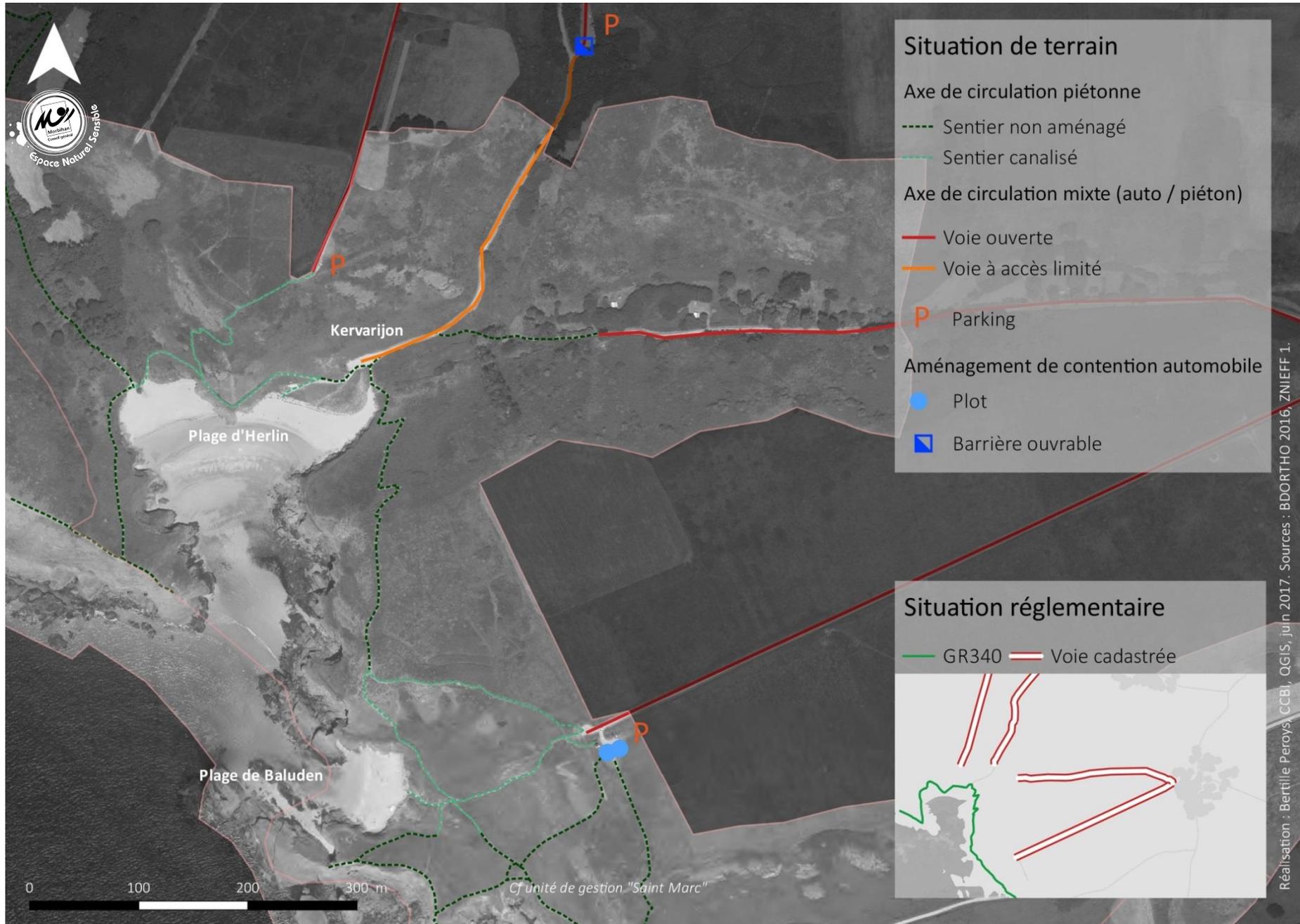
### Actions de gestion des fréquentations automobiles

En 2017, aucune action de contention automobile n'est nécessaire.

### Actions de sensibilisation des usagers

Du fait de l'absence de problématique de fréquentations piétonne et automobile, aucune action de sensibilisation n'est à envisager.

# Unité de gestion Herlin Baluden, cartographie de l'état en 2017



# Unité de gestion Herlin Baluden, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

## Actions de gestion des fréquentations piétonnes

Depuis 2006, le site est l'objet d'une gestion très forte dans le cadre Natura 2000. L'objectif est de suivre et d'adapter les aménagements déjà en place. Les deux plages nécessitent un suivi du piétinement sur les habitats du haut de plage (cf fiche Actions T5).

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Modification et adaptation des aménagements
- Débroussaillage de sentiers

Priorité 2

- Amélioration du marquage GR
- Décaissage de sentiers
- Suivi de l'évolution du piétinement
- Pose d'aménagements naturels
- Pose de mise en défens

## Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée à Herlin Baluden. Aucune mesure n'est nécessaire.

## Actions de gestion des fréquentations automobiles

La problématique automobile sur les HIC du site n'est pas importante depuis que la zone de stationnement donnant accès à la plage de Baluden a été réduite. Cependant il est nécessaire de réduire l'impact paysager des voitures sur les stationnements de Kervarijon et Baluden bien qu'une espèce de Nérégium, nécessitant de la fréquentation automobile soit présente sur ces zones de stationnement.

Priorité 2

- Recul de l'aire de retournement (et du stationnement) et des aménagements associés à Baluden et Kervarijon

## Actions de sensibilisation des usagers

Du fait de la présence des plages d'Herlin et de Baluden le site est très opportun pour la sensibilisation. La forte fréquentation de ces milieux se combine à d'importants enjeux écologiques.

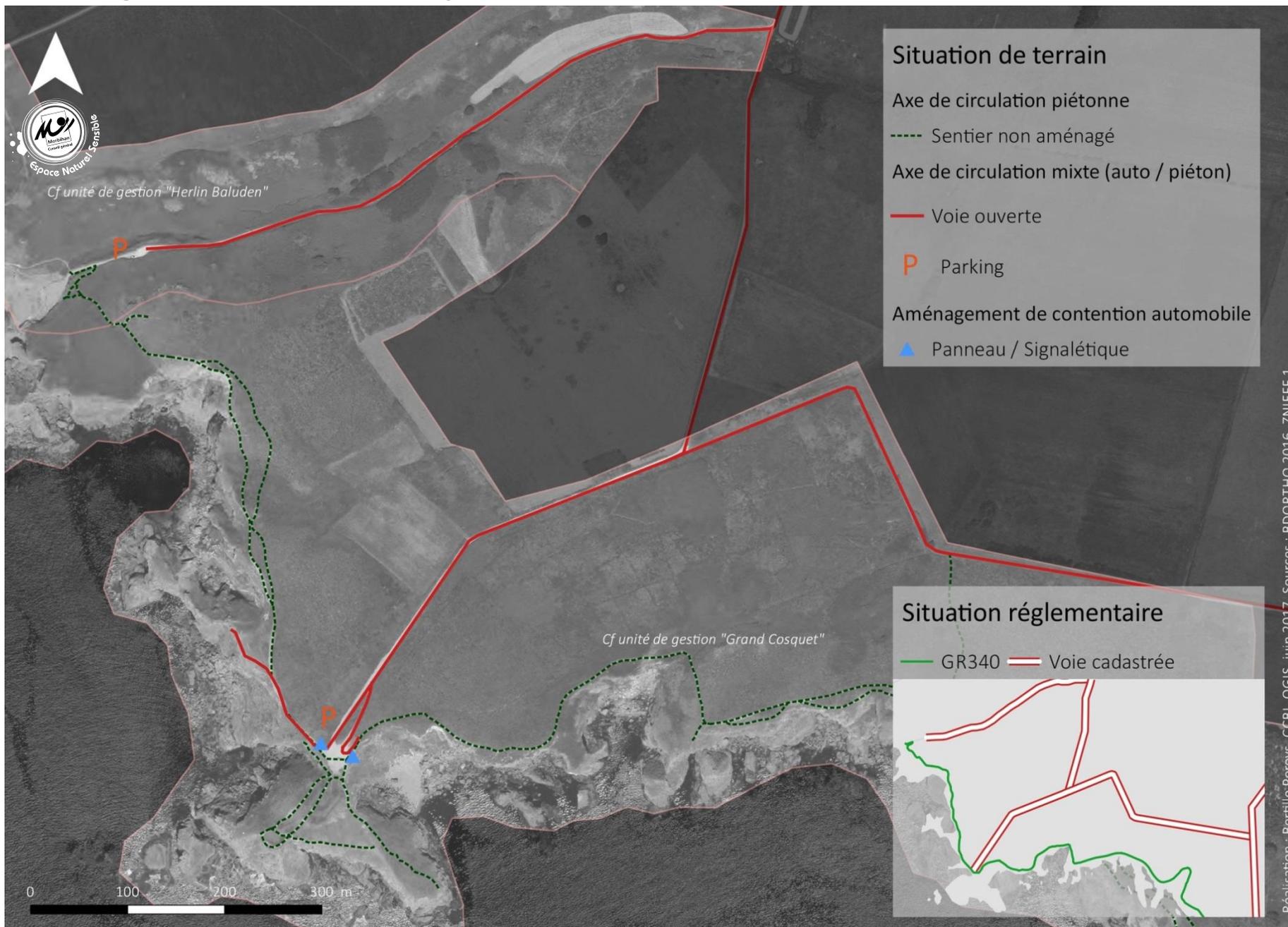
Priorité 1

- Gardiennage de site
- Accueil posté
- Animations nature

Priorité 2

- Rencontre avec les usagers automobiles

# Unité de gestion Saint Marc, cartographie de l'état en 2017



# Unité de gestion Saint Marc, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

## Actions de gestion des fréquentations piétonnes

La fréquentation du site est conditionnée par le GR340 et l'attractivité de la pointe Saint Marc. Les nombreux dédoublements de sentiers peuvent être problématiques.

Priorité 1

- Amélioration du marquage GR
- Pose d'aménagements naturels
- Décaissement de sentiers
- Débroussaillage de sentiers

## Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée à Saint Marc. Aucune mesure n'est nécessaire.

## Actions de gestion des fréquentations automobiles

La circulation automobile sur la pointe Saint Marc nécessite une intervention. Il est nécessaire d'envisager la limitation de la circulation en amont de la pointe avec la commune.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Recul des aires de retournement
- Pose de barrières

Priorité 2

- Code de pratique de la pêche de pouces-pieds

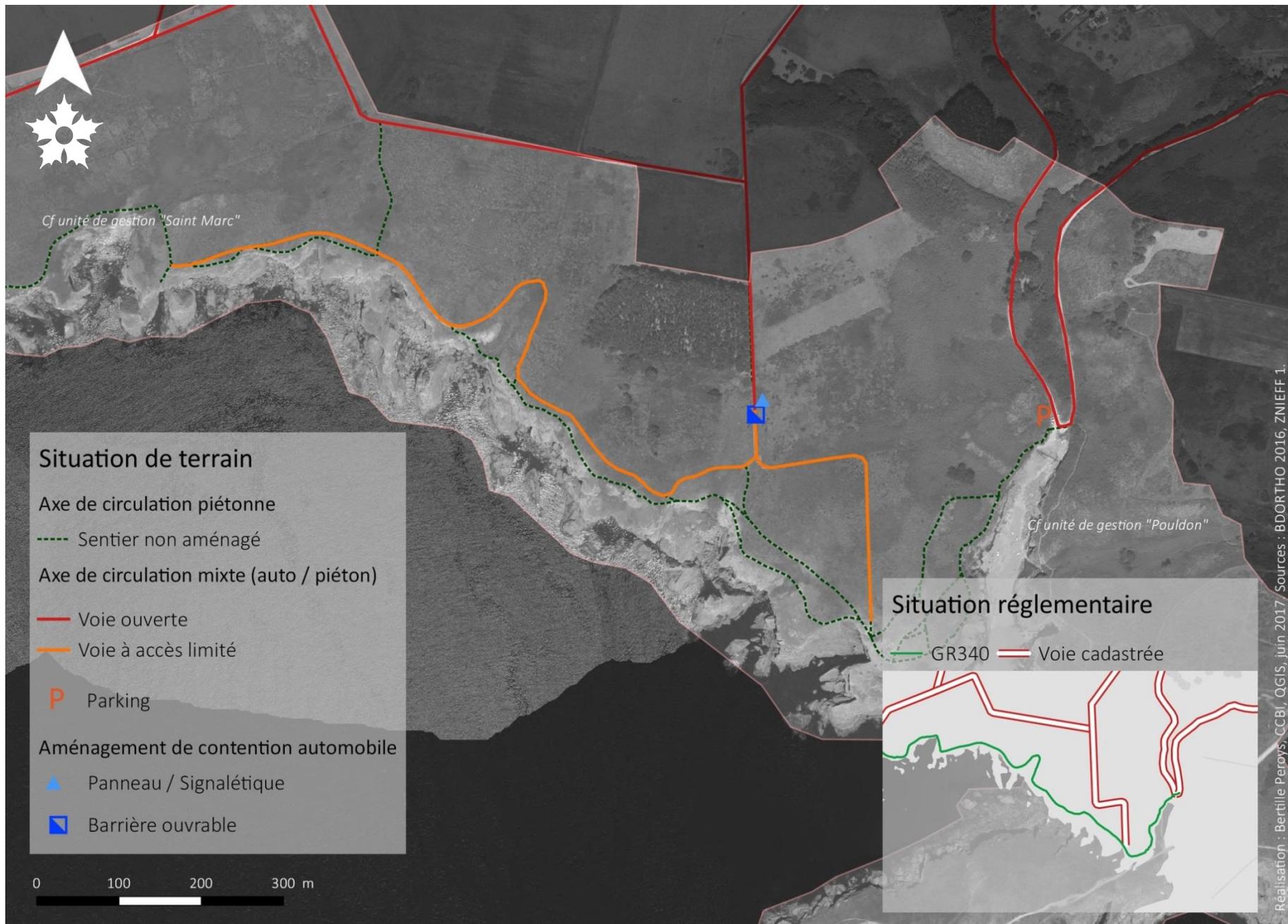
## Actions de sensibilisation des usagers

Le site est peu fréquenté à l'échelle de l'île. La sensibilisation doit s'axer sur la problématique automobile.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Rencontrer les usagers automobiles

# Unité de gestion Grand Cosquet, cartographie de l'état en 2017



# Unité de gestion Grand Cosquet, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

## Actions de gestion des fréquentations piétonnes

La fréquentation du site est conditionnée par le GR340. Les dédoublements de sentiers peuvent être problématiques.

Priorité 1

- Amélioration du marquage GR
- Pose d'aménagements naturels
- Décaissage de sentiers
- Débroussaillage de sentiers

## Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée à Grand Cosquet. Aucune mesure n'est nécessaire.

## Actions de gestion des fréquentations automobiles

Les aménagements de contention automobile ont été mis en place en 2016 mais subissent des dégradations. Il est nécessaire de poursuivre cette action de régulation des fréquentations routières.

Priorité 1

- Gardiennage de site

Priorité 2

- Code de pratique de la pêche de pouces-pieds

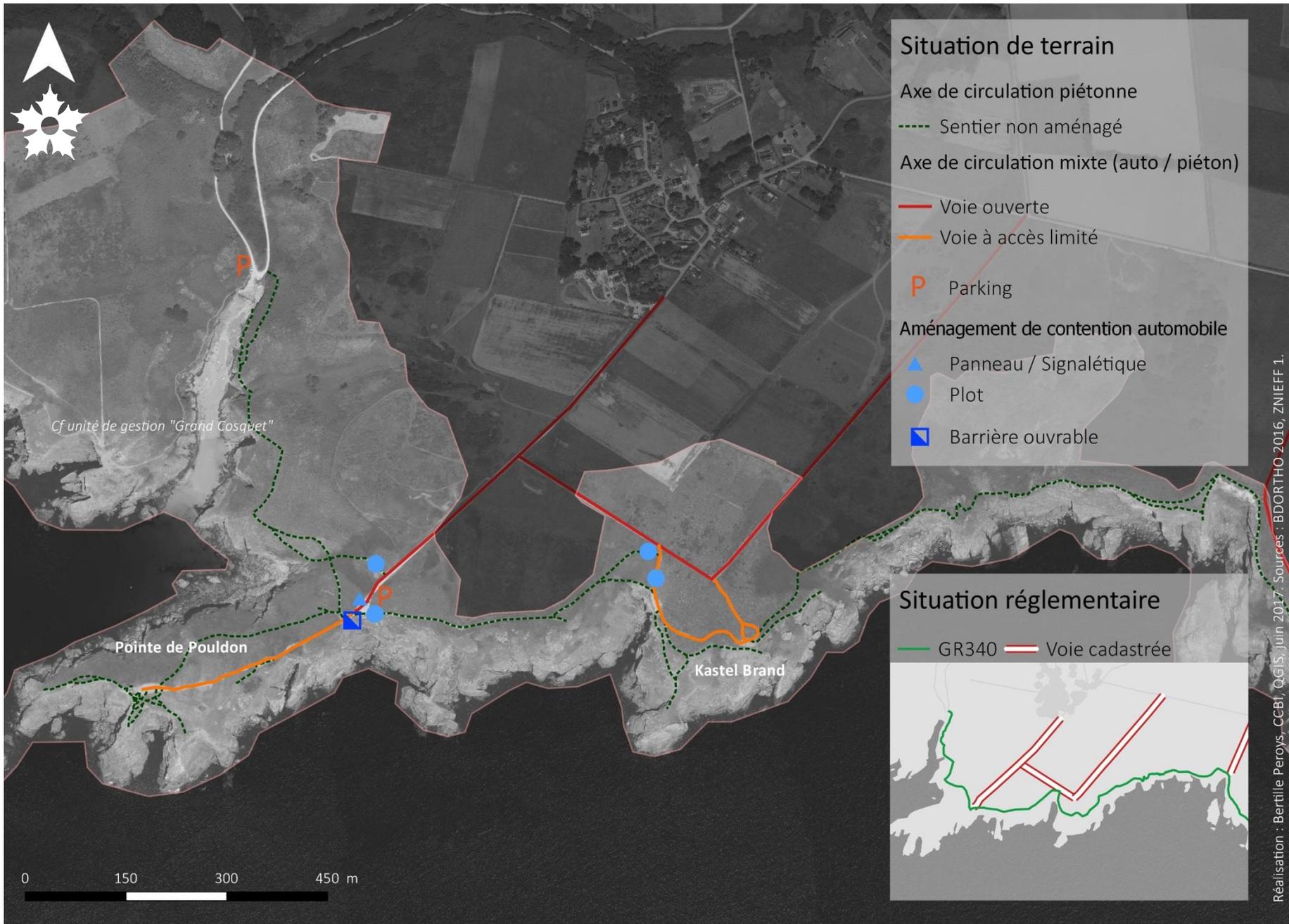
## Actions de sensibilisation des usagers

Le site doit faire l'objet de sensibilisation auprès des usagers automobiles pour améliorer l'acceptation sociale des aménagements et éviter le vandalisme.

Priorité 1

- Gardiennage de site

# Unité de gestion Pouldon, cartographie de l'état en 2017



# Unité de gestion Pouldon, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

## Actions de gestion des fréquentations piétonnes

La fréquentation du site est modérée et conditionnée par le GR et l'attractivité de la pointe de Pouldon.

- Amélioration du marquage GR
- Pose d'aménagements naturels
- Décaissement de sentiers
- Débroussaillage de sentiers

Priorité 1

## Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée à Pouldon. Aucune mesure n'est nécessaire.

## Actions de sensibilisation des usagers

Le site doit faire l'objet de sensibilisation directe sur le site auprès des usagers automobiles pour améliorer l'acceptation sociale des aménagements et éviter le vandalisme.

Priorité 1

- Gardiennage de site

## Actions de gestion des fréquentations automobiles

Malgré la barrière ancienne, les fréquentations automobiles persistent jusqu'à la pointe de Pouldon et les voitures stationnent également à Kastel Brand. Il faut envisager avec la commune la régulation de la contention des véhicules par le déclassement de voie rurale après la barrière et par l'arrêt de l'entretien de la voie cadastrée.

Pouldon :

- Gardiennage de site

Priorité 1

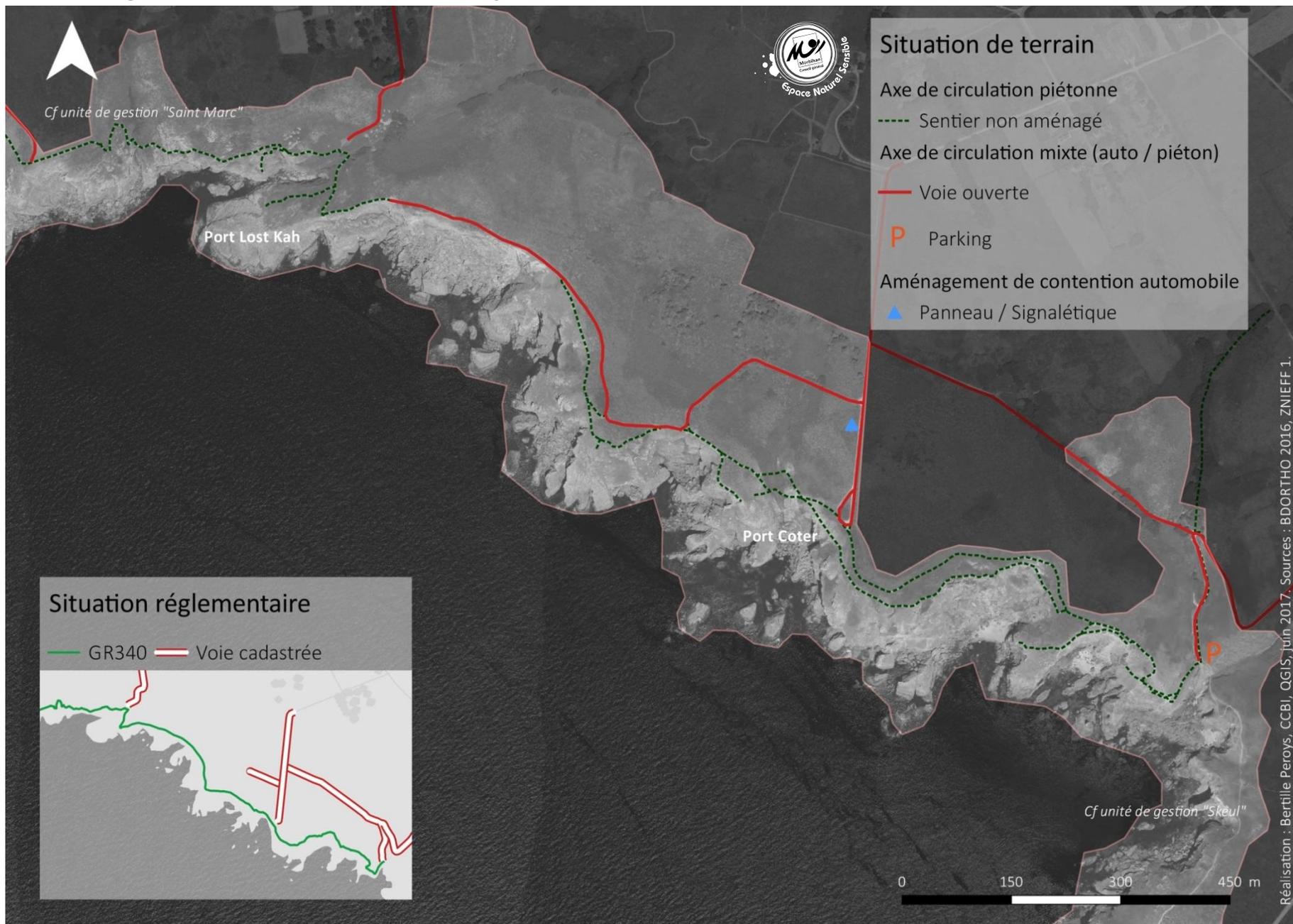
Kastel Brand :

- Pose de panneaux de prescription comportementale
- Pose d'aménagements fermant définitivement un axe

Priorité 2

- Pose d'une barrière
- Code de pratique de la pêche de pouces-pieds

# Unité de gestion Port Lost Kah, cartographie de l'état en 2017



# Unité de gestion Port Lost Kah, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

## Actions de gestion des fréquentations piétonnes

La fréquentation du site est conditionnée par le GR340. Les nombreux dédoublements de sentiers peuvent être problématiques.

Priorité 1

- Amélioration du marquage GR
- Pose d'aménagements naturels
- Décaissement de sentiers
- Débroussaillage de sentiers

Priorité 2

- Réduction de la largeur de sentiers par la pose d'aménagements

## Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée à Port Lost Kah.  
Aucune mesure n'est nécessaire.

## Actions de gestion des fréquentations automobiles

Seulement un panneau thématique au niveau de Port Coter est en place. Il est nécessaire de poursuivre la logique de contention automobile vers Port Lost Kah.

Priorité 1

Port Coter :

- Gardiennage de site
- Pose de barrières

Priorité 2

Port Lost Kah :

- Pose de panneaux de prescription comportementale
- Pose de barrières
- Code de pratiques de la pêche de pouces-pieds

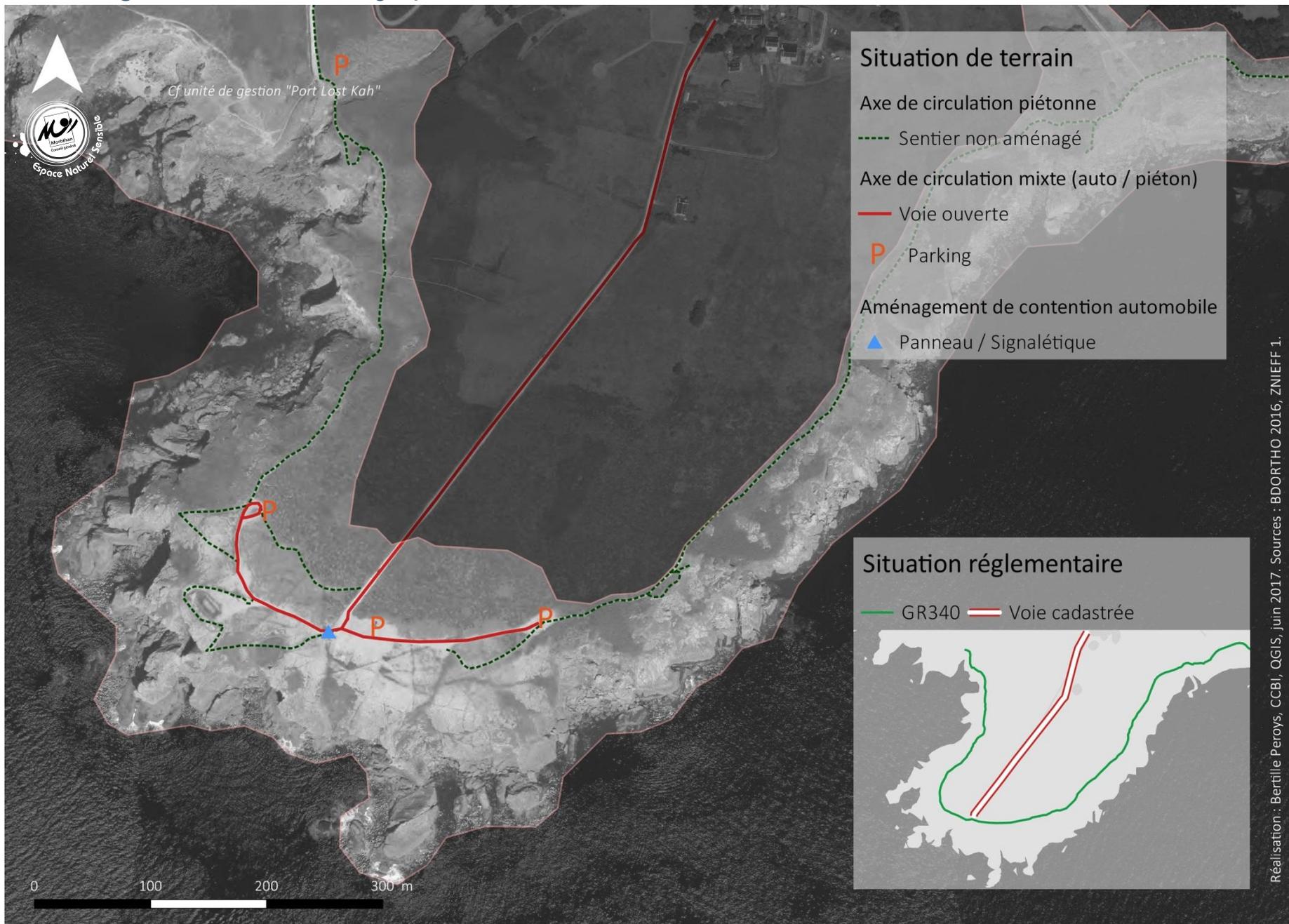
## Actions de sensibilisation des usagers

Le site est peu fréquenté à l'échelle de l'île. La sensibilisation doit s'axer sur la problématique automobile.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Rencontre des usagers automobiles

# Unité de gestion Skeul, cartographie de l'état en 2017



## Unité de gestion Skeul, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

### Actions de gestion des fréquentations piétonnes

La mise en gestion de la pointe du Skeul est envisagée sous couvert de l'obtention d'une maîtrise foncière par le Conseil Départemental du Morbihan. Un programme de restauration serait mis en place par la suite afin de maîtriser l'impact paysager de la dégradation.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Décaissement de sentiers
- Débroussaillage de sentiers

Priorité 2

- Pose de panneaux de prescription comportementale
- Pose de mise en défens
- Suivi de l'évolution du piétinement

### Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée au Skeul. Aucune mesure n'est nécessaire.

### Actions de gestion des fréquentations automobiles

Le site est très perturbé car il est utilisé comme point de vue sur la mer et comme site de pêche. La surface d'érosion est donc très importante. La maîtrise foncière est envisagée pour un programme de restauration bien qu'il est possible d'agir dans un premier temps sur les parcelles du Conseil Départemental 56 (côté ouest de la pointe) dans un objectif paysager.

Parcelles du Conseil Départemental 56 :

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Pose d'aménagements fermant définitivement un axe

Programme de réhabilitation :

Priorité 2

- Pose de panneaux de prescription comportementale
- Recul de l'aire de retournement
- Pose de barrières
- Suivi de l'évolution automobile
- Code de pratiques de la pêche de pouces-pieds

### Actions de sensibilisation des usagers

Le site est très attractif. La pointe est le site austral de la Bretagne et concentre les falaises les plus hautes de l'île.

Priorité 1

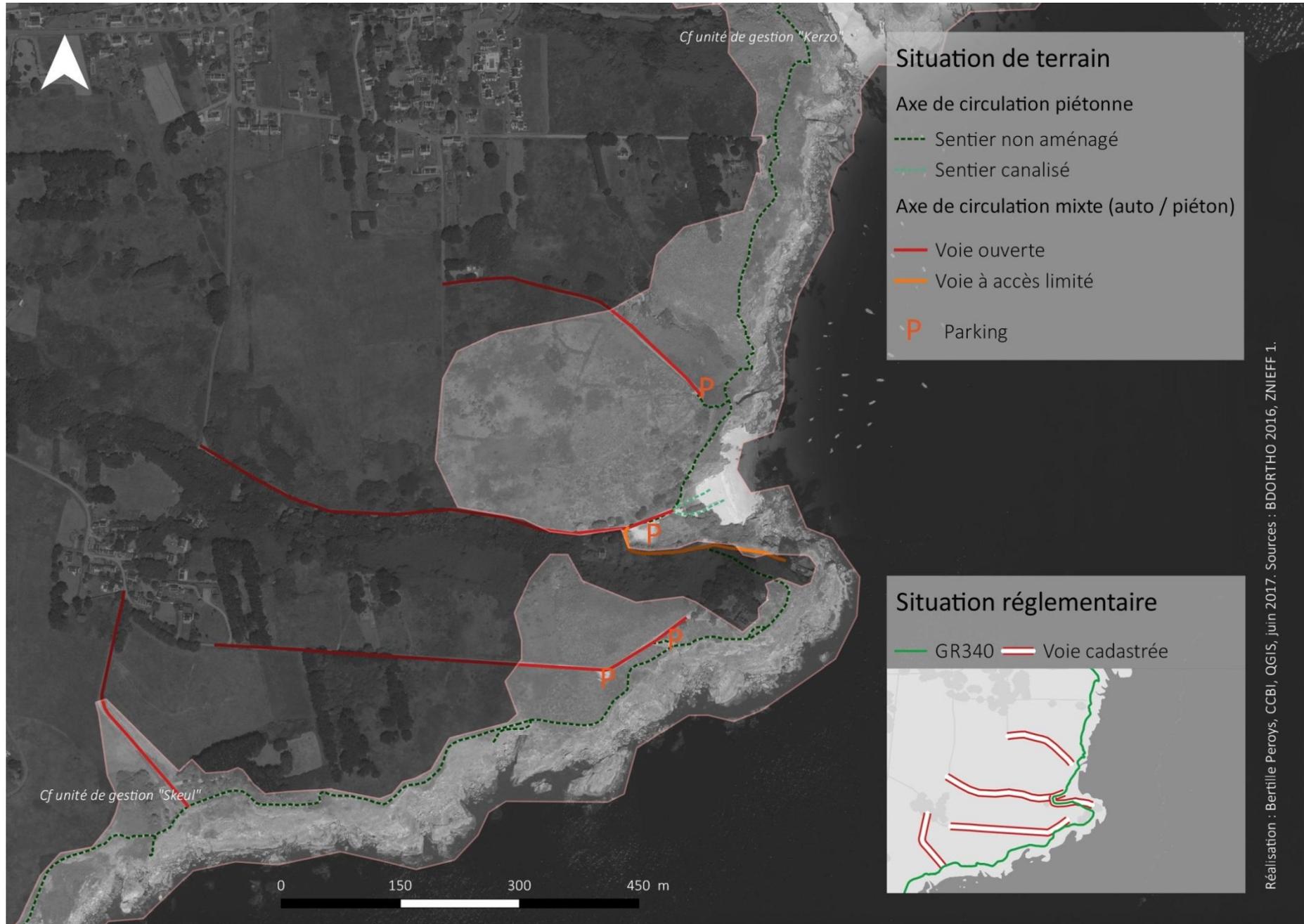
- Rencontre des usagers automobiles
- Pose de signalétique thématique
- Gardiennage de site

Programme de réhabilitation :

Priorité 2

- Accueil posté
- Animations nature

# Unité de gestion Arzic, cartographie de l'état en 2017



## Unité de gestion Arzic, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

### Actions de gestion des fréquentations piétonnes

Les fréquentations sont conditionnées par le sentier côtier sans que des faux sentiers se développent. La seule problématique se situe au niveau de l'accès plage (cf Fiche Action T5) et à la présence du chardon bleu.

Priorité 1

- Débroussaillage de sentiers

Priorité 2

- Décaissage de sentiers
- Amélioration du drainage
- Suivi de l'évolution des piétinements

### Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée à Arzic. Aucune mesure n'est nécessaire

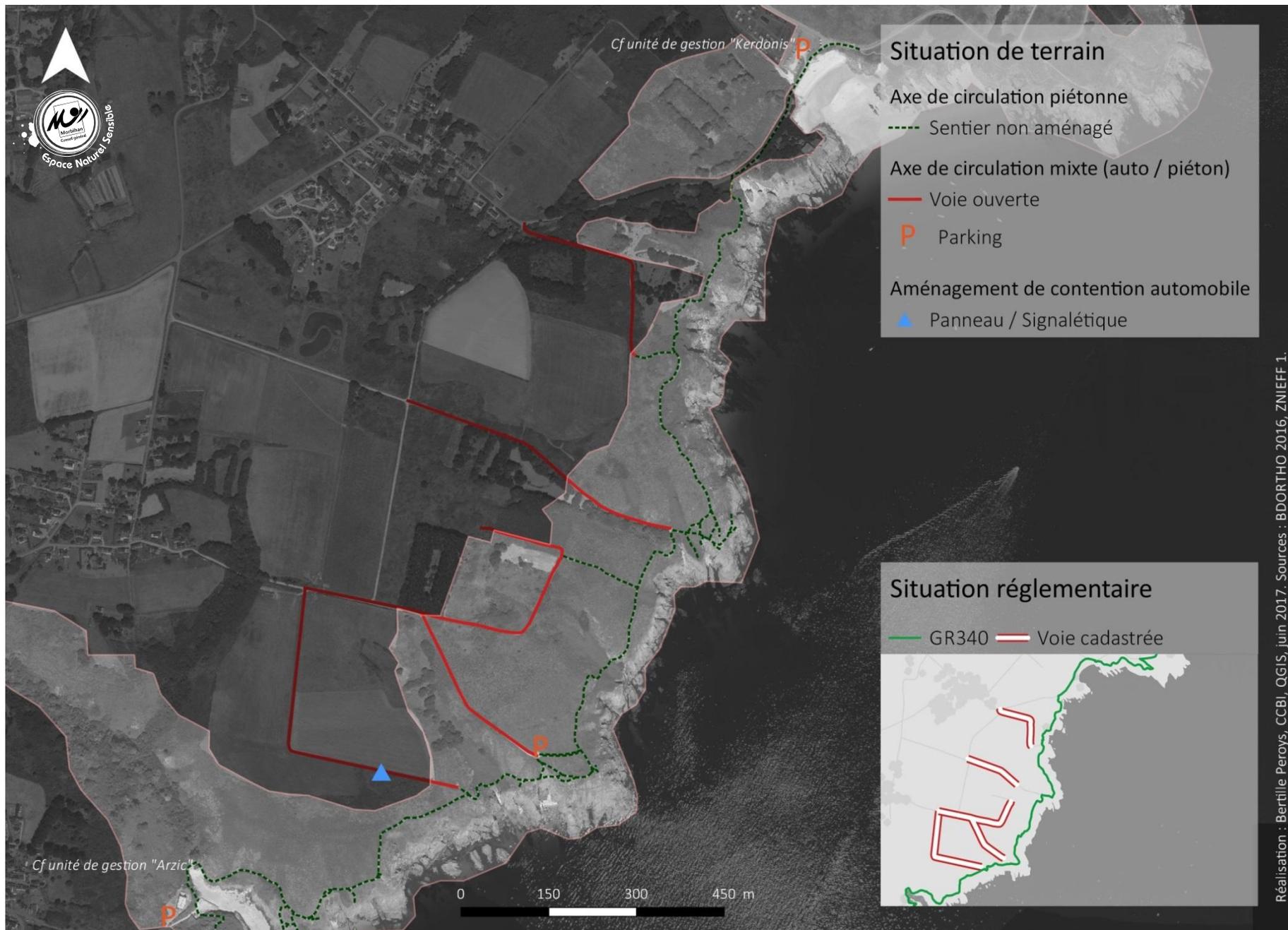
### Actions de gestion des fréquentations automobiles

Il n'y a pas de dégradation des Habitats d'Intérêt Communautaire par la fréquentation automobile. Il n'y a donc pas de problématique.

### Actions de sensibilisation des usagers

Du fait de l'absence de problématique de fréquentations dans les espaces naturels, aucune mesure n'est nécessaire hormis au niveau de la plage (cf Fiche Action T5).

# Unité de gestion Kerzo, cartographie de l'état en 2017



## Unité de gestion Kerzo, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

### Actions de gestion des fréquentations piétonnes

Le sentier côtier conditionne les piétinements dans les espaces naturels. Le secteur accueille également un spot de pêche ce qui génère ponctuellement la multiplication de faux sentiers.

Priorité 1

- Débroussaillage de sentiers
- Amélioration du marquage GR

Priorité 2

- Décaissage de sentiers
- Amélioration du drainage
- Pose d'aménagements naturels

### Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée à Kerzo. Aucune mesure n'est nécessaire.

### Actions de gestion des fréquentations automobiles

Les circulations automobiles sont conditionnées par l'accès au site de pêche par les espaces naturels. Il est nécessaire d'envisager ponctuellement des actions de gestion de ces fréquentations en lien avec la commune (déclassement de voies cadastrées).

Priorité 1

- Pose de panneaux de prescription comportementale

Priorité 2

- Pose de barrière
- Recul d'aires de retournement
- Pose d'aménagements fermant définitivement un axe

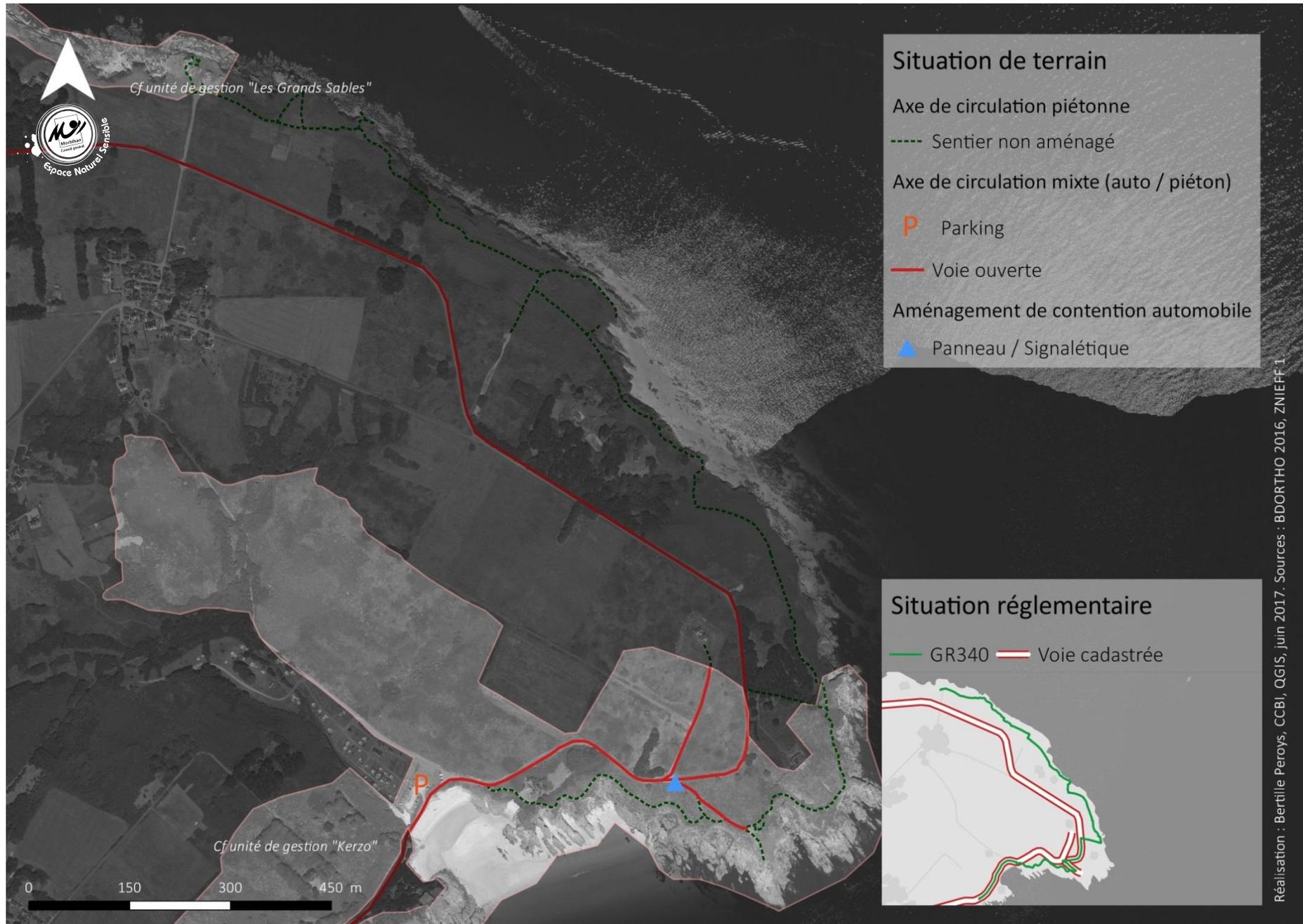
### Actions de sensibilisation des usagers

Afin de réduire les fréquentations automobiles dans les HIC, il est nécessaire d'évaluer les opportunités de contention avec les usagers.

Priorité 1

- Rencontre avec les usagers automobiles

# Unité de gestion Kerdonis, cartographie de l'état en 2017



# Unité de gestion Kerdonis, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

## Actions de gestion des fréquentations piétonnes

Kerdonis fait l'objet d'un projet d'aménagement afin de mettre en valeur le phare et la pointe. Il est nécessaire d'établir la continuité du sentier côtier par la pointe (et non par la route) et de créer une boucle piétonne passant par le phare et la pointe.

Priorité 1

- **Ouverture de chemins**

- **Décaissage de sentiers**

- **Débroussaillage de sentiers**

- **Amélioration du marquage GR**

Priorité 2

- **Pose d'aménagements naturels**

- **Pose de mises en défens**

- **Modification et adaptation des aménagements**

- **Suivi de l'évolution du piétinement**

## Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée à Kerdonis. Aucune mesure n'est nécessaire.

## Actions de gestion des fréquentations automobiles

Les circulations automobiles sont conditionnées par l'accès à la pointe qui est recouverte par des HIC. Il est nécessaire de fermer cet accès et de valoriser la boucle (projet Kerdonis) en créant une zone de stationnement.

Priorité 1

- **Pose de barrière**

- **Création d'une zone de stationnement/ retournement**

Priorité 2

- **Pose de panneaux de prescription comportementale**

- **Modification et adaptation des aménagements**

- **Suivi de l'évolution des circulations automobiles**

## Actions de sensibilisation des usagers

Dans le cadre du projet Kerdonis, il serait opportun de sensibiliser les usagers aux impacts des fréquentations dans les espaces naturels.

Priorité 1

- **Outils d'interprétation et de sensibilisation** (avec le phare)

Priorité 2

- **Gardiennage de site**

# Unité de gestion Grands Sables – Port Guen, cartographie de l'état en 2017



# Unité de gestion Grands Sables – Port Guen, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

Cette grande unité de gestion est caractérisée par une très faible surface en HIC (cf carte page 5) et par l'étroitesse de la bande classable en espaces naturels. Ce secteur ne génère donc pas de problématique réelle sur la gestion des fréquentations hormis celles associées aux plages (cf Fiche Action T5).

## Actions de gestion des fréquentations piétonnes

La fréquentation piétonne est conditionnée par le GR340 et l'accès aux plages (cf Fiche Action T5).

- Débroussaillage de sentiers
- Amélioration du marquage GR
- Décaissage de sentiers
- Amélioration du drainage

Priorité 1

- Pose d'aménagements naturels

Priorité 2

## Actions de gestion des fréquentations automobiles

Du fait des caractéristiques de l'unité de gestion, il n'y a pas de fréquentation automobile dans les espaces naturels.

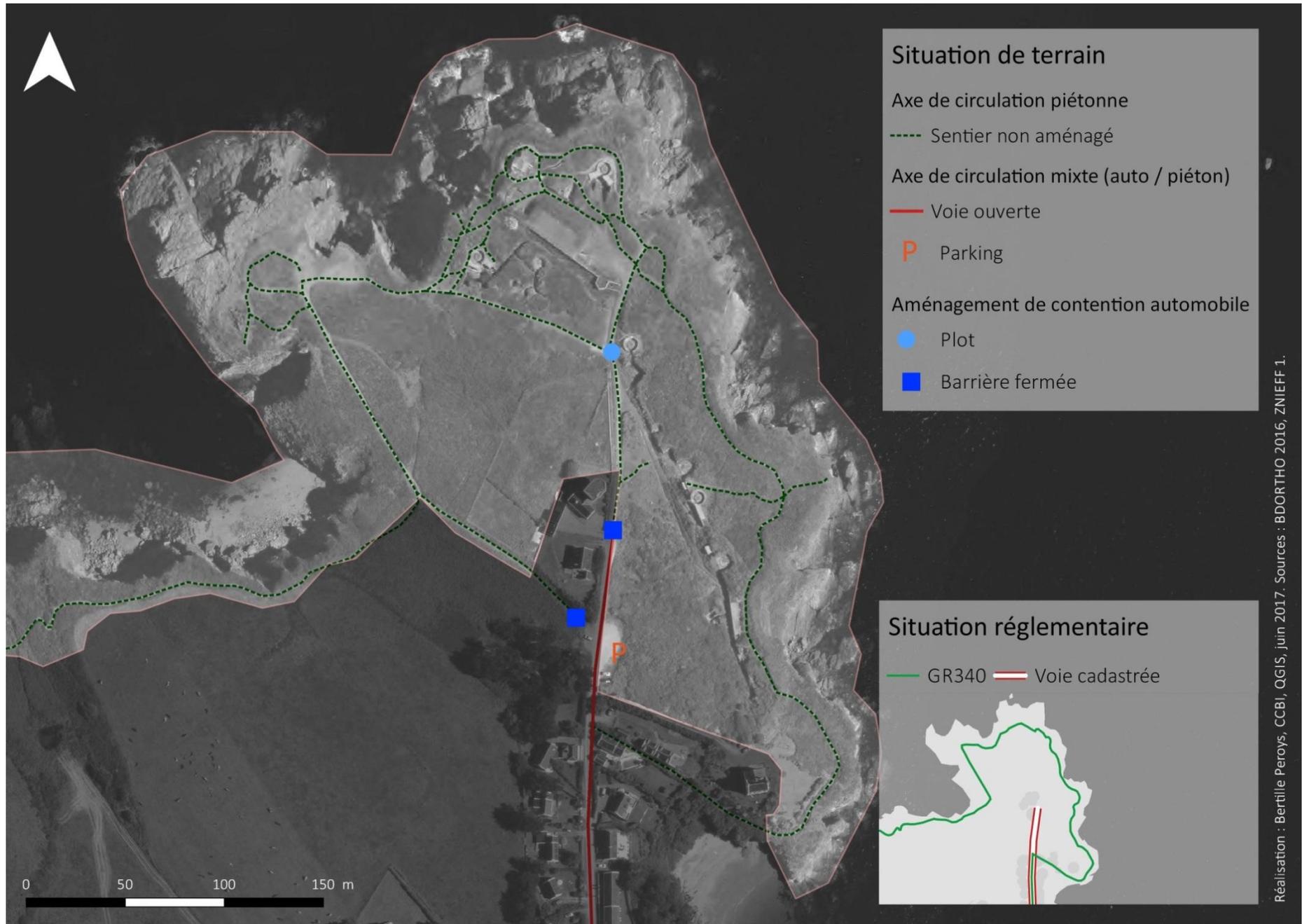
## Actions de sensibilisation des usagers

La fréquentation étant concentrée sur les plages, seules les actions menées sur ces milieux sont nécessaires (cf Fiche Action T5).

## Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée sur le secteur allant de Grands Sables à Port Guen. Aucune mesure n'est nécessaire.

# Unité de gestion Taillefer, cartographie de l'état en 2017



## Unité de gestion Taillefer, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

### Actions de gestion des fréquentations piétonnes

Taillefer est relativement attractif du fait de sa situation de pointe et de la présence d'un sémafore, de fortifications historiques (datant du 19<sup>e</sup>, des première et seconde guerres mondiales) et d'un site de pêche. Cette fréquentation est suffisamment importante pour générer la multiplication des sentiers mais l'impact n'est pas toujours sur les HIC.

Priorité 1

- Débroussaillage de sentiers
- Amélioration du marquage GR
- Pose d'aménagements naturels ou pose de mise en défens

Priorité 2

- Décaissage de sentiers
- Amélioration du drainage

### Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée à Taillefer. Aucune mesure n'est nécessaire.

### Actions de gestion des fréquentations automobiles

Le site est soumis à une fréquentation automobile ayant fait l'objet de la mise en place d'une contention entre 2007 et 2016. Aucune action de gestion n'est à préconiser au-delà de ce qui a été mis en place.

Priorité 1

- Gardiennage de site
- Code de pratiques de la pêche de pouces-pieds

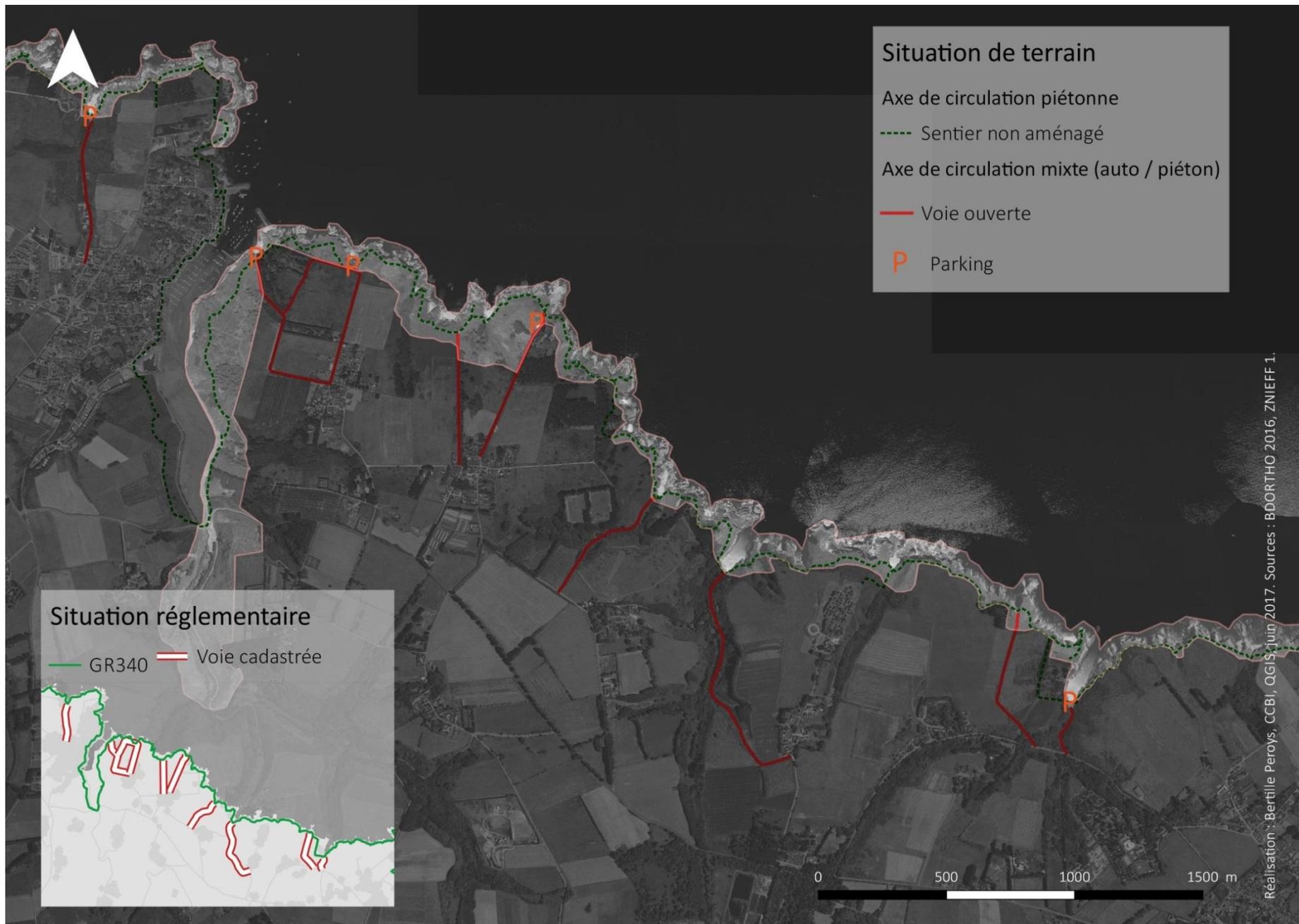
### Actions de sensibilisation des usagers

Du fait de l'attractivité de la pointe, une action de sensibilisation peut être menée bien que la fréquentation ne soit pas toujours dans les HIC.

Priorité 1

- Gardiennage de site

# Unité de gestion Taillefer - Sauzon, cartographie de l'état en 2017



## Unité de gestion Taillefer – Sauzon, préconisations de gestion

Toutes les expressions en bleu sont mentionnées dans le guide de lecture page 8

Cette grande unité de gestion est caractérisée par une très faible surface en HIC (cf carte page 5) et par l'étroitesse de la bande classable en espaces naturels. Ce secteur ne génère donc pas de problématique réelle sur la gestion des fréquentations hormis celles associées aux plages (cf Fiche Action T5).

### Actions de gestion des fréquentations piétonnes

La fréquentation piétonne est conditionnée par le GR340 et l'accès aux plages (cf Fiche Action T5).

Priorité 1

- Débroussaillage de sentiers
- Amélioration du marquage GR
- Décaissage de sentiers
- Amélioration du drainage

Priorité 2

- Pose d'aménagements naturels

### Actions de gestion des fréquentations équestres

Aucune fréquentation équestre n'a été observée sur le secteur allant de Taillefer à Sauzon. Aucune mesure n'est nécessaire.

### Actions de gestion des fréquentations automobiles

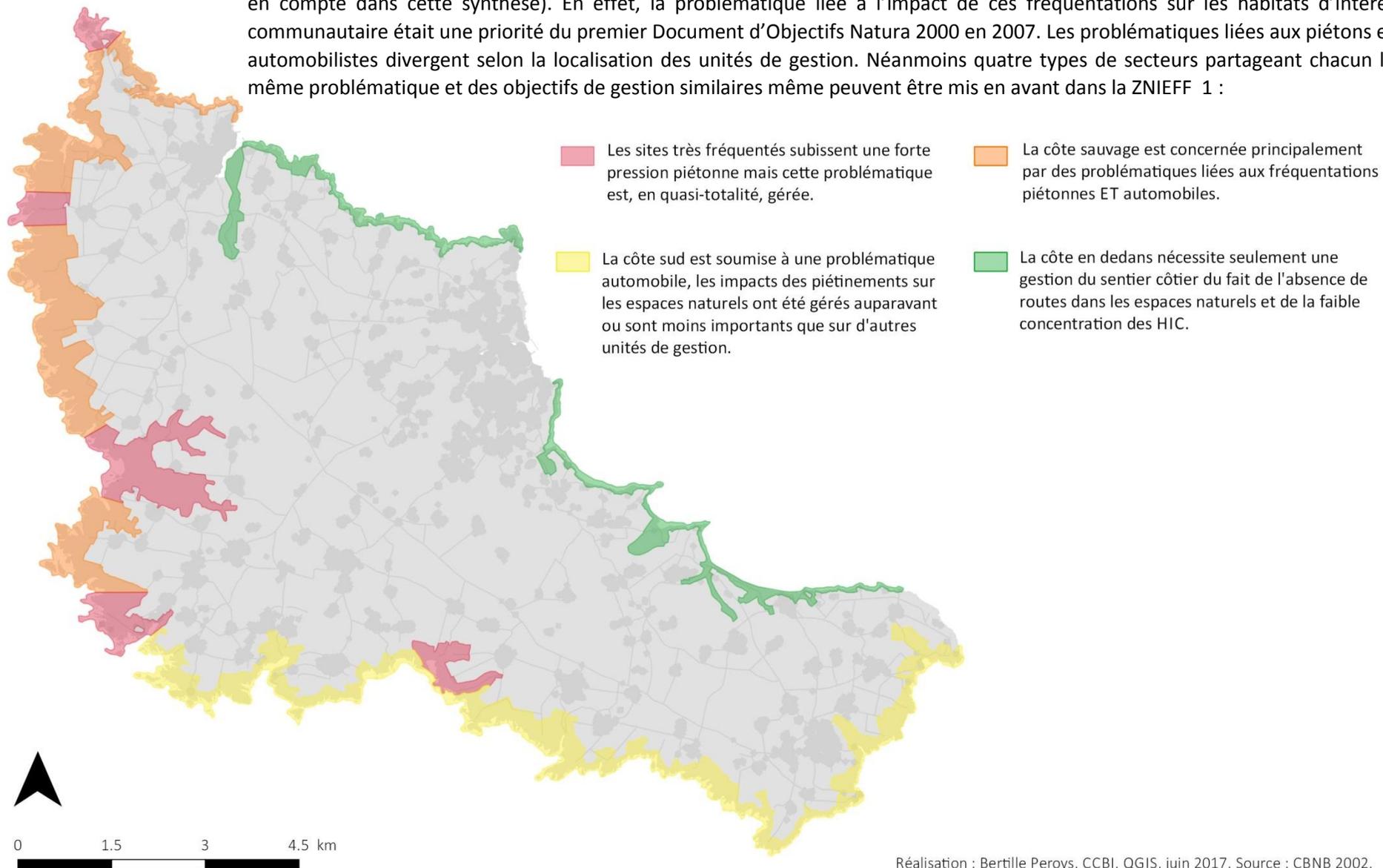
Du fait des caractéristiques de l'unité de gestion, il n'y a pas de fréquentation automobile dans les espaces naturels.

### Actions de sensibilisation des usagers

La fréquentation étant concentrée sur les plages, seules les actions menées sur ces milieux sont nécessaires (cf Fiche Action T5).

# Synthèse

Les 28 unités de gestion sont, pour la plupart, déjà équipées partiellement ou totalement d'aménagements pour contenir les fréquentations piétonne et automobile (la fréquentation équestre étant peu présente sur l'ensemble de l'île, elle n'est pas prise en compte dans cette synthèse). En effet, la problématique liée à l'impact de ces fréquentations sur les habitats d'intérêt communautaire était une priorité du premier Document d'Objectifs Natura 2000 en 2007. Les problématiques liées aux piétons et automobilistes divergent selon la localisation des unités de gestion. Néanmoins quatre types de secteurs partageant chacun la même problématique et des objectifs de gestion similaires même peuvent être mis en avant dans la ZNIEFF 1 :



Réalisation : Bertille Peroys, CCBI, QGIS, juin 2017. Source : CBNB 2002.

## Annexe 1 : Fiches Actions

T1 - Contenir les fréquentations sur les sentiers et limiter les surfaces de piétinement sur les sites sensibles .....	67
T2 - Limiter les fréquentations automobiles sur les pelouses et les landes .....	69
T3 - Adapter les usages équestres aux objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire .....	72
T4 - Mettre en place un observatoire simplifié des fréquentations terrestres et maritimes.....	73
T5 - Favoriser la restauration naturelle des milieux dunaires confrontés à une érosion marine .....	75
T6 - Informer et sensibiliser les usagers et les visiteurs via des supports de communication .....	77
T7 - Développer les interactions pour sensibiliser les usagers et les visiteurs .....	80
T8 - Maintenir et développer une concertation locale et institutionnelle dynamique à terre.....	83
T9 - Impliquer les usagers et propriétaires terrestres par des actes d'engagement .....	85

**Enjeux liés** Landes littorales / Végétation de falaise / Végétation dunaire / Espèces remarquables

**Objectifs opérationnels liés** Réduire l'impact du piétinement sur les habitats littoraux  
Restreindre les circulations motorisées

## Cadre

### Principaux habitats ciblés :

- UE4040 Landes littorales à bruyère vagabonde
- UE4030 Landes littorales sèches
- UE1210 Falaises avec végétation des côtes atlantiques en mosaïque avec des landes
- UE2110 Dunes mobiles embryonnaires
- UE2120 Dunes mobiles du cordon littoral
- UE2130 Dunes côtières fixées à végétation herbacée

*D'autres habitats peuvent être indirectement pris en compte par la mise en œuvre de cette fiche action*  
*Indication espèces d'intérêt communautaire : UE1676 Cynoglosse des dunes*

### Quelques actions liées :

- T2 Contenir les fréquentations sur les sentiers et limiter les surfaces de piétinement sur les sites sensibles (Priorité 1)
- T3 Adapter les usages équestres aux objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire (Priorité 3)
- T4 Mettre en place un observatoire simplifié des fréquentations terrestres et maritimes (Priorité 3)
- T5 Favoriser la restauration naturelle des milieux dunaires suite à une érosion marine (Priorité 2)
- T17 Améliorer la connaissance et prévenir la dégradation des îlots (Priorité 3)
- T19 Informer et sensibiliser les usagers et les visiteurs via des supports de communication (Priorité 1)
- T20 Développer les interactions pour sensibiliser les usagers et les visiteurs (Priorité 2)
- T22 Impliquer les usagers par des actes d'engagement (Priorité 1) - *ex. code de pratique « équestre » annexé*
- M7 Maintenir et restaurer les habitats et les habitats d'espèces des estrans sableux (Priorité 1)

**Finalité** : Limiter l'emprise au sol des circulations piétonnes sur les habitats d'intérêt communautaire par la rationalisation des cheminements et la diminution des surfaces de piétinement.

*Nb. L'opérationnalité de cette fiche action est traduite dans "l'atlas cartographique et préconisations de gestion des fréquentations" du site Natura 2000 annexé au DOCOB.*

**Contexte** : Belle-Île accueille en moyenne chaque année 400 000 visiteurs. La côte Ouest de l'île, exposée et sauvage, attire les visiteurs sur les sites naturels où se localise la majorité des habitats d'intérêt communautaire. Les sites emblématiques tels que la Pointe des Poulains ou les Aiguilles de Port Coton accueillent en moyenne 150 000 visiteurs par an.

Les habitats de pelouses et les milieux dunaires sont des milieux particulièrement sensibles au piétinement occasionné par les visiteurs. Ainsi, la fréquentation importante de certains sites, tels que Port Coton, la Pointe des Poulains ou Donnant, liée à la promenade et au *plagisme*, engendre des dégradations importantes de ces habitats.

Afin de répondre aux objectifs de conservation, il est nécessaire de limiter la multiplication des chemins sur les espaces naturels et l'élargissement des chemins.

*Nb : Le sentier Grande Randonnée de Belle-Île intègre le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées). Cet outil vise à gérer et améliorer les réseaux d'itinéraires dans le respect de l'environnement. C'est également une opportunité pour mieux organiser la pratique et valoriser les territoires.*



Circulation piétonne avant aménagement – Port Coton

## Mesures

### 1/ Caractériser l'évolution des fréquentations (cf. fiche action T4)

Au-delà de caractérisation de l'évolution des fréquentations à Belle-Île, la fiche T4 prévoit la mise en œuvre de 3 outils permettant d'évaluer l'évolution du piétinement sur les habitats d'intérêt communautaire :

- Compilation et analyse des données éco-compteurs du *réseau fréquentation GR* et du *réseau fréquentation sites*
- Mise en place d'un observatoire photographique s'appuyant sur 20 sites de référence
- Analyse diachronique de l'impact des fréquentations s'appuyant sur une base de données SIG créée en 2005 lors de l'étude « Analyse des flux de fréquentation, des usages et évaluation de leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire ».

## Mesures

### 2/ Améliorer le confort de marche et la lisibilité du GR340 pour limiter les faux sentiers sur les portions concernées par des habitats d'intérêt communautaire

- Assurer la bonne accessibilité du GR par des coupes et du débroussaillage
- Créer et entretenir des aménagements rudimentaires et naturels améliorant le confort de marche (ex. passerelle, marches ou cale-pied sur des affleurements, ...)
- Entretenir l'assise du sentier afin de garantir un bon confort de marche (ex. reprofilage, drainage, ...)
- Fermer les faux sentiers en privilégiant des moyens naturels (ex. barrière végétale, ligne de cailloux) et entretenir les moyens mis en place
- Dévier le sentier côtier afin d'éviter certains secteurs sensibles au piétinement
- Entretenir et améliorer le marquage GR et autres éléments de signalétiques directionnels, informatifs

*En espaces naturels, la stratégie mise en œuvre consiste, d'une part à limiter les aménagements afin de conserver la valeur paysagère des habitats d'intérêt communautaire et d'autre part, à prendre compte la présence d'espèces à forte valeur patrimoniale.*

### 3/ Contenir et réduire l'impact du piétinement sur les sites les plus fréquentés et dégradés

- Poser des aménagements de contention limitant l'impact du piétinement en réduisant les surfaces ou fermant des sentiers (ex. monofils, bifils, ganivelles basses, ...)
- Adapter les aménagements en place aux évolutions du milieu et des fréquentations (ex. repositionnement de monofils, bifils, ganivelles basses, ...)
- Mettre en place des éléments naturels (ex. lignes de cailloux, barrière végétale, transplantation) limitant l'impact du piétinement en réduisant les surfaces ou fermant des sentiers
- Améliorer et entretenir les surfaces de piétinement afin de limiter les phénomènes de déport piéton (ex. reprofilage, drainage, apport d'inerte, ...)
- Poser des signalétiques directionnelles et informatives
- Entretenir et ajuster les aménagements mis en œuvre en fonction de l'évolution du milieu, de l'acceptation sociale et de l'évolution des fréquentations.

*En espaces naturels, la stratégie mise en œuvre consiste d'une part à limiter les aménagements afin de conserver la valeur paysagère des habitats d'intérêt communautaire et d'autre part, à prendre compte la présence d'espèces à forte valeur patrimoniale.*

### 4/ Communiquer, sensibiliser et associer les usagers aux effets du piétinement

- Assurer une concertation locale et institutionnelle dynamique (cf. T21)
- Développer les interactions pour sensibiliser les usagers et les visiteurs (cf. T20)
- Informer et sensibiliser les usagers et les visiteurs à travers des supports de communication (cf. T19)

## Évaluation

*Les mesures dont la nature est un suivi ou la réalisation d'une étude ne sont pas réintégrées dans cette partie*

#### Suivi des fréquentations (mesure 1)

Objectif Évaluation de la mise en œuvre de la mesure  
Description /

#### Suivi du couvert végétal (mesures 2 et 3)

Objectif Évaluation de l'efficacité de la mesure  
Description Évaluer la reconquête du couvert végétal, le maintien et l'apparition des espèces caractéristiques de l'habitat (protocole simplifié réalisé en régie ou expertise botanique)

#### Suivi des aménagements (mesures 1, 2 et 4)

Objectif Évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures  
Description Évaluer l'état des aménagements mis en place, l'acceptation sociale et la "bonne utilisation" de ceux-ci

#### Suivi de l'animation mise en œuvre

Objectif suivi de la mise en œuvre de la fiche action  
Description suivi du temps de travail de l'opérateur local et/ou des partenaires affecté à la mise en œuvre de la fiche action

## Réalisation

**Réalisation** CCBI- Opérateur Natura 2000 / AFB / DDTM / DREAL / DIRM-Namo / Préfecture maritime de l'Atlantique / Conservatoire du littoral / Département Morbihan / communes

**Partenaires** Institutionnel DREAL-DDTM (au titre Natura 2000 et site classé) / communes  
Scientifique Universités / CBNB / GRECIA

**Financement** Contrat Natura 2000 terrestre (associatif du FEADER) / CCBI / Conservatoire du littoral / Département Morbihan (politique ENS / randonnée PDIPR) / Conseil Régional / autres programmes

**Coût estimé : NC**

**Enjeux liés** Landes littorales / Végétation de falaise / Espèces remarquables

**Objectifs opérationnels liés** Restreindre les circulations motorisées

## Cadre

### Principaux habitats ciblés :

UE 4040\* Landes littorales à bruyère vagabonde  
 UE 4030 Landes littorales sèches  
 UE 1210 Falaises avec végétation des côtes atlantiques en mosaïque avec des landes  
*D'autres habitats peuvent être indirectement pris en compte par la mise en œuvre de cette fiche action*

### Quelques actions directement liées :

- T1 Contenir les fréquentations sur les sentiers et limiter les surfaces de piétinement sur les sites sensibles (Priorité 1)
- T4 Mettre en place un observatoire simplifié des fréquentations terrestres et maritimes (Priorité 3)
- T19 Informer et sensibiliser les usagers et les visiteurs via des supports de communication (Priorité 1)
- T20 Développer les interactions pour sensibiliser les usagers et les visiteurs (Priorité 1)
- T21 Maintenir et développer une concertation locale et institutionnelle dynamique à terre (Priorité 1)
- T22 Impliquer les usagers par des actes d'engagement (Priorité 1)  
*dont code de pratique « pouce-pied » et convention SDISS-Natura 2000*

**Finalité** : Limiter et proscrire progressivement l'accès aux hauts de falaise en véhicules motorisés par la mise en œuvre d'une stratégie basée sur la sensibilisation, l'aménagement et des rappels à la loi.

*NB. L'opérationnalité de cette fiche action est traduite dans "l'atlas cartographique et préconisations de gestion des fréquentations" du site Natura 2000 annexé au DOCOB.*

**Contexte** : Originellement à l'échelle du littoral métropolitain, des fréquentations automobiles sur les espaces naturels de Belle-Île subsistent. Cette pratique, par nature destructrice des habitats d'intérêt communautaire, est principalement associée à l'accès des sites de pêche, de plongée sous-marine, des criques, ... L'absence d'un réseau routier "classique" en bord de côte est à l'origine de cette pratique. "La circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'État, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur." (Art. L 362-1 CE). La traduction légale de cette problématique sur Belle-Île est complexe.

Sur le terrain, il est difficile de distinguer les axes de circulation en espaces naturels sur voies cadastrées, de ceux créés à force de passages répétés hors existence cadastrale (cf. circulaire du 6 septembre 2005). Les cartes présentées dans l'atlas cartographique de mise en œuvre du DOCOB permettent de distinguer ces situations. Sur cette base, une adaptation de la stratégie est à envisager. Sur la période de mise en œuvre du DOCOB Natura 2006-2017, cette problématique figurait comme l'enjeu majeur du site. Ces 11 années ont permis d'initier une stratégie efficace basée sur l'adaptation progressive des comportements plus que la répression (cf. carte – § C.2.1.2. – Volume 1 DOCOB Belle-Île). Néanmoins, cette action reste une priorité. L'adaptation de la stratégie permet d'envisager avec confiance l'effacement progressif de cette problématique.



Stationnement sauvage de véhicule sur les pelouses

## Mesures

L'opérationnalité de cette fiche action est traduite dans "l'atlas cartographique et préconisations de gestion des fréquentations" du site Natura 2000 de Belle-Île annexé au DOCOB.

### 1/ Appréhender l'évolution des fréquentations (cf. fiche action T4)

Au-delà de l'appréhension de l'évolution des fréquentations à l'échelle de Belle-Île, la fiche T4 prévoit la mise en œuvre de 2 outils permettant d'évaluer l'évolution du piétinement sur les habitats d'intérêt communautaire :

- Mise en place d'un observatoire photographique s'appuyant sur 20 sites de références
- Analyse diachronique de l'impact des fréquentations s'appuyant sur la base de données SIG créée en 2005 lors de l'étude « Analyse des flux de fréquentation, des usages et évaluation de leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire ».

### 2/ Encadrer les circulations automobiles autorisées

- Garantir une exemplarité d'intervention du service « Espaces naturels » et des prestataires sur les habitats d'intérêt communautaire (ex. limiter de façon stricte l'accès des véhicules, définir des plans de circulation associés au cahier des charges travaux, ...)
- Définir un contrat d'engagement avec les pêcheurs professionnels de pouce-pied cadrant les conditions de circulation et la gestion des aménagements de contention (cf. code de pratique « pouce-pied » annexé)
- Assurer une sensibilisation et garantir un dialogue permanent entre l'opérateur local, le service d'incendie et de secours (ex. identification des sites d'entraînement GRIMP en fonction de la sensibilité écologique, réaliser des plans d'accès suite à la mise en place d'aménagements, cf. Convention SDISS-Natura 2000)
- Favoriser les interactions avec les services de l'armée dans le cadre de suivi du Champ de tir Gâvres-Quiberon
- Définir des plans de circulation et de stockage de matières issues d'une gestion des pollutions marines dans le cadre d'un plan POLMAR localisé (à défaut, assurer un cadrage des interventions par l'opérateur Natura 2000)

## Mesures

**3/ Déclasser les voies rurales relevant d'une problématique de circulation automobile en espaces naturels**

Préalablement ou consécutivement à la mise en œuvre de la stratégie de rationalisation des circulations automobiles (mesures 3 et 4 suivantes) :

Étape 1 Sur la base des cartes de "circulation" de l'atlas cartographique de mise en œuvre du DOCOB, évaluer pour chacune des municipalités les voies situées en espaces naturels actuellement cadastrées, mais à déclasser

Étape 2 Faire prendre des arrêtés municipaux de fermeture de voies rurales



Dédoublage de voie de circulation dans les landes

**4/ Limiter les pressions automobiles**

Il ne s'agit pas d'interdire les circulations, mais de limiter leurs impacts sur les milieux en fonction d'opportunité foncière, sociale, financière... Préalablement ou consécutivement à la mise en œuvre de moyens de limitation de l'accès :

- Pose d'aménagements légers ou naturels canalisant ou réduisant les phénomènes d'élargissement des surfaces dégradées liés à un élargissement des voies ou à une zone de stationnement-retournement de véhicules
- Fermeture des voies en double par la pose de barrières végétales naturelles ou par la dégradation volontaire de la *carrossabilité* de l'axe.

En premier lieu, les aménagements doivent limiter au maximum les phénomènes de banalisation anthropique des milieux (ex. proscrire la pose de talus qui nécessite l'import de terre exogène au site et perturbe les habitats immédiatement proches).

En second lieu, les aménagements doivent répondre à un critère prioritaire d'intégration paysagère. En effet, s'agissant de secteurs situés hors des sites fréquentés, il est essentiel de limiter au maximum l'empreinte de l'homme dans le paysage.

**5/ Limiter et proscrire l'accès automobile**

Il s'agit d'interdire progressivement l'accès aux véhicules sur les sites par la mise en œuvre d'une stratégie structurée en fonction d'opportunité foncière, sociale, financière, ... Ces interventions s'effectuent parallèlement ou préalablement à la mise en œuvre de moyens de limitation des pressions automobiles (mesure 3 précédente).

Étape 1 Pose de panneau

Cette étape peut s'accompagner de campagne de discussion-concertation des usagers par le gestionnaire (garde du littoral) Si absence de dégradation du panneau pendant une durée jugée suffisante, passer à l'étape 2

Étape 2 Pose d'une barrière fixée en position ouverte

Cette étape nécessite la pose d'une signalétique routière adaptée (type panneau B0). Elle peut également nécessiter un accompagnement policier incitatif en cas de dégradation récurrente sur les aménagements

Si absence de dégradation de la barrière pendant une durée jugée suffisante, passer à l'étape 3

Étape 3 Fermeture de la barrière

Cette étape peut nécessiter un accompagnement policier répressif en cas de dégradation récurrente sur les aménagements

Les aménagements sont positionnés en situation optimale au moment où ils sont posés, considérant : la situation foncière de chaque site / l'acceptation sociale au moment de l'action / la limite d'accès fixée par la réglementation / la sensibilité écologique / la physionomie du couvert végétal (contention naturelle des véhicules – capacité de retournement - ...). Cette situation optimale évolue dans le temps vers l'objectif fixé par la réglementation. Ainsi, l'adaptation des aménagements est fondamentale (cf. mesure 5).

**6/ Suivre, entretenir et faire évoluer les aménagements de limitation des circulations automobiles**

- Suivi et réparation : Ce sujet sociologiquement sensible impose un travail régulier en particulier du fait de dégradation volontaire. Moins ses dégradations sont nombreuses plus l'acceptation sociale est bonne et ainsi plus les aménagements peuvent être adaptés pour répondre à l'objectif réglementaire.
- Adaptation : Dépose, repose et pose d'aménagements légers ou naturels permettant d'approcher progressivement les objectifs d'interdiction des circulations automobiles conformément à la réglementation.

## Évaluation

Les mesures, dont la nature est un suivi ou la réalisation d'une étude, ne sont pas réintégrées dans cette partie

**Suivi des fréquentations (mesure 1)**

Objectif Évaluation de la mise en œuvre des mesures

Description /

**Suivi du couvert végétal (mesures 4 et 5)**

Objectif Évaluation de l'efficacité de la mesure

Description Évaluer la reconquête du couvert végétal, le maintien et l'apparition des espèces caractéristiques de l'habitat (protocole simplifié réalisé en régie ou expertise botanique)

**Suivi des aménagements (mesures 2, 3, 4, 5 et 6)**

Objectif Évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures

Description Évaluer l'état des aménagements mis en place, l'acceptation sociale et la "bonne utilisation" de ceux-ci

**Suivi de l'animation mise en œuvre**

Objectif suivi de la mise en œuvre de la fiche action

Description suivi du temps de travail de l'opérateur local et/ou des partenaires affecté à la mise en œuvre de la fiche action

**Réalisation**

<b>Réalisation</b>	CCBI- Opérateur Natura 2000 / AFB / DDTM / DREAL / DIRM-Namo / Préfecture maritime de l'Atlantique / communes / Conservatoire du littoral / Département Morbihan
<b>Partenaires</b>	ONCFS / communes
<b>Financements</b>	CCBI / Conservatoire du littoral / Département Morbihan / Conseil Régional / autres programmes

**Coût estimés : 2 500 €/barrières**  
comprenant ingénierie, fournitures et pose

**Enjeux liés** Landes littorales / Végétation de falaise / Espèces remarquables

**Objectifs opérationnels liés** Réduire l'impact du piétinement sur les habitats littoraux  
Assurer une mise en œuvre dynamique d'outils

### Cadre

#### Principaux habitats ciblés :

UE4040\* Landes sèches atlantiques à *Erica Vagans*  
UE4030 Landes sèches européennes  
UE1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques

#### Quelques actions liées :

T1 Contenir les fréquentations sur les sentiers et limiter les surfaces de piétinement sur les sites sensibles (Priorité 1)  
T2 Limiter l'impact des fréquentations automobiles sur les pelouses et les landes (Priorité 1)  
T4 Mettre en place un observatoire simplifié des fréquentations terrestres et maritimes (Priorité 3)  
T22 Impliquer les usagers par des actes d'engagement (Priorité 1)

**Finalité :** Inciter les cavaliers indépendants et les centres équestres à prendre en compte la fragilité des habitats d'intérêt communautaire afin qu'ils adaptent leurs comportements.

#### Cadre réglementaire :

Les fréquentations équestres ne font l'objet d'aucune interdiction de circulation sur les espaces naturels à l'exception du sentier côtier.

#### Contexte :

Seuls 2 centres équestres sont présents sur l'île. La « Ferme du poney bleu » a une activité annuelle tandis que le « Domaine des chevaliers de Bangor » a une activité estivale. Dans le cadre de leur activité, ces centres équestres proposent des promenades, dont certains parcours traversant les landes et pelouses littorales considérées d'habitats d'intérêt communautaire. L'activité peut alors provoquer un surpiétinement de certains habitats. Différents propriétaires pratiquent l'équitation dans un cadre privé. La fréquence de leur pratique ne permet que très rarement d'identifier des impacts directs sur les habitats d'intérêt communautaire.

### Mesures

#### 1 / Suivre les actes d'engagement établis avec la « Ferme du poney bleu »

- Mettre à jour le code de pratique établi entre l'opérateur Natura 2000 et la « Ferme du poney bleu »
- Actualiser et veiller au respect de la convention signée avec le Conservatoire du littoral

#### 2 / Établir et suivre un contrat d'engagement avec le centre équestre "Les chevaliers de Bangor"

Les circulations équestres de ce prestataire s'effectuent sur des habitats d'intérêt communautaire très largement inclus dans des parcelles du Conservatoire du littoral. Ainsi l'engagement prendra la forme de convention avec le Conservatoire du littoral.

Sur le même principe que le code de pratique établi avec la « Ferme du poney bleu », il s'agira d'amener le centre équestre à signer des actes d'engagement.

#### 3/ Réaliser une veille sur l'évolution de l'activité équestre

Assurer un développement de l'activité compatible avec la conservation des habitats d'intérêt communautaire pouvant aboutir à des actes d'engagement ou à défaut une sensibilisation (particuliers ou nouveaux centres)

### Évaluation

*Les mesures, dont la nature est un suivi ou la réalisation d'une étude, ne sont pas réintégrées dans cette partie*

#### Suivi des fréquentations équestres (suivi des mesures 2 et 3)

**Objectifs** Évaluation de l'efficacité des mesures  
**Description** Évaluer le respect des engagements au code de pratiques et la "non-crétation" de nouveaux cheminements équestres par de la surveillance de terrain

#### Suivi de l'animation mise en œuvre

**Objectif** suivi de la mise en œuvre de la fiche action  
**Description** suivi de temps de travail de l'opérateur local et/ou des partenaires affecté à la mise en œuvre de la fiche action

### Réalisation

**Réalisation** Opérateur Natura 2000 / centres équestre

**Partenaires** CBNB / Conservatoire du littoral / Département Morbihan / DREAL-DDTM

**Financements** Animation DOCOB-CCBI / ...

**Coût global estimé : 5 000 à 10 000 €**

Enjeux liés Tous

Enjeux marins liés, voir fiche action M17

**Objectifs opérationnels liés** Réduire l'impact du piétinement sur les habitats littoraux  
Restreindre la circulation motorisée sur les habitats de landes littorales et les végétations de falaise  
Assurer une mise en œuvre dynamique d'outils

**Objectifs opérationnels marins liés, voir fiche action M17**

## Cadre

### Principaux habitats ciblés :

UE4040*	Landes littorales à bruyère vagabonde
UE4030	Landes littorales sèches
UE 1210	Falaises avec végétation des côtes atlantiques en mosaïque avec des landes

*D'autres habitats terrestres peuvent être indirectement pris en compte par la mise en œuvre de cette fiche action.*

Principaux habitats marins ciblés, voir fiche action M17

### Quelques actions directement liées :

- T1 Contenir les fréquentations sur les sentiers et limiter les surfaces de piétinement sur les sites sensibles (Priorité 1)
- T2 Limiter les fréquentations automobiles sur les pelouses et les landes (Priorité 1)
- T17 Améliorer la connaissance et prévenir la dégradation des îlots (Priorité 3)
- T19 Informer et sensibiliser les usagers et les visiteurs via des supports de communication (Priorité 1)
- T22 Impliquer les usagers par des actes d'engagement (Priorité 1)

Actions sur le milieu marin directement liées, voir fiche action M17

**Finalité :** Identifier et suivre des indicateurs de fréquentation permettant d'appréhender globalement l'évolution des fréquentations à terre et en mer.

**Contexte :** Les fréquentations sont à l'origine des principales causes de dégradation sur les habitats d'intérêt communautaire. Alors qu'elles semblent stables à terre, des évolutions rapides sont à craindre en mer du fait de l'évolution des loisirs et des moyens nautiques... Ces évolutions peuvent générer une accentuation des perturbations des milieux naturels sensibles.

À l'exception d'études ponctuelles et/ou localisées (Pointe des Poulains, Dune de Donnant, comptage plaisanciers 2000 et 2005, observatoire de l'économie touristique et des fréquentations de l'île par l'office de tourisme), il est aujourd'hui difficile :

- d'avoir une vue d'ensemble des fréquentations, de leur répartition et de leur tendance évolutive à l'échelle de l'île.
- de localiser de secteurs soumis à des évolutions rapides

Bien qu'il soit difficile de déterminer la capacité de charge en fonction des types d'usage et de milieu, il est nécessaire d'appréhender globalement les tendances afin d'alerter les gestionnaires de risques potentiels.

Pour ce faire, il convient de mettre en place un observatoire des fréquentations dont la simplicité doit permettre la persistance dans le temps.



Fréquentation du site Natura 2000 – Apothicairerie-Er Hastellic

## Mesures

*Les mesures envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de cette fiche action ne sont pas spécifiques du milieu marin. Aussi, elles sont communes avec celles prévues dans la fiche T4.*

*Les mesures de cette fiche action visent une approche globale des fréquentations. On distingue cependant certains indicateurs généraux, d'autres terrestres et marins.*

### 1/ Mettre en place un classeur compilant des données d'appréciation de fréquentation globale de l'île à terre et en mer

Créer l'outil "classeur des fréquentations" organisé en 2 volets :

#### Volet 1 – Suivis annuels

##### Sous-volet 1.1. Suivi général des fréquentations

- Objectif** - Analyser les fluctuations annuelles et périodiques globales
- Contenu** - Une synthèse simplifiée des données de l'observatoire des débarquements de l'office du tourisme individualisant les indicateurs suivant : données des transporteurs maritimes, fréquentations plaisancières des ports, nombre d'atterrissages à l'aérodrome
- Une synthèse simplifiée des données de fréquentation des maisons de sites (Pointe des Poulains, Grand phare)
  - Le relevé de 3 indicateurs complémentaires : tonnage en verre collecté / volume d'eau potable consommé / nombres d'entreprises de loisirs nautiques
- Réal.** - Tout agent du service « Espaces naturels » / 6 h par an

##### Sous-volet 1.2. Appréciation annuelle des fréquentations en espaces naturels

- Objectif** - Analyser les fluctuations annuelles, périodiques et journalières
- Contenu** - Une synthèse simplifiée des données issues du réseau éco-compteur site (Pointe des Poulains, Baluden, Port Coton, Apothicairerie, GR)
- Une synthèse simplifiée des données issues du réseau éco-compteur GR
- Réal.** - Tout agent du service « Espaces naturels » / 6 h par an

## Mesures

### Volet 2 – Analyse quinquennale

Sous-volet 2.1. Mise en place et suivi d'indicateurs de fréquentation

*Tous les indicateurs ne sont pas obligatoirement à mettre en place la même année.*

Objectif - Évaluer l'évolution des pressions par la mise en place d'indicateurs pertinents donnant des indications complémentaires d'évolution des fréquentations

Contenu - Deux indicateurs de fréquentations nautiques :

- 1 Nombre de clients des entreprises de loisirs nautiques et liste des prestations  
Réal. : Tout agent du service « Espaces naturels » / 16 h l'année N et tous les 5 ans
- 2 Comptage des plaisanciers hors port par beau temps et belle mer entre le 1<sup>er</sup> et le 15 août, entre 10 h et 17 h.

Réal. : Tout agent du service « Espaces naturels » / 16 h l'année N et tous les 5 ans

- Deux indicateurs de suivi des fréquentations terrestres :

- 1 Nombre de voitures sur les parkings d'Herlin, Baluden, Donnant Sauzon et Donnant Bangor par beau temps/chaleur entre le 1<sup>er</sup> et le 15 août, entre 15 h et 17 h.

Réal. : Tout agent du service « Espaces naturels » / 8 h l'année N et tous les 5 ans

- 2 Nombre de voitures sur les parkings de l'Apothicaiererie, des Poulains et des aiguilles de Port Coton sur un jour de grande affluence en mi-saison, entre le 1<sup>er</sup> et le 15 août, vers 15h.

Réal. : Tout agent du service « Espaces naturels » / 16 h l'année N et tous les 5 ans

Sous-volet 2.2. Réalisation d'une synthèse quinquennale

Objectif - Dégager les tendances et les éléments marquants des 5 dernières années sur la base des suivis annuels (volet 1) et des indicateurs (volet 1.2.).

Contenu - Synthèse écrite et graphique

Réal. - Tout agent du service « Espaces naturels » / 16 h tous les 5 ans

### 2/ Établir un observatoire photo basé sur 20 sites d'observation

Mettre en place une base de données photographique quinquennale géoréférencée permettant d'analyser l'évolution des fréquentations sur :

- Tous les sites piétons aménagés (avant 2017) : Poulains, Apothicaiererie, Anterre, Dune de Donnant, plage de Vazen, Port Coton, Kérel, Herlin, Baluden, Port Blanc Locmaria, Bordardoué, Deuborh
- Les sites non aménagés : Kerlédan, Donnant Bangor, Vazen, Saint-Marc, Pouldon, Skeul, Taillefer, ...
- Les sites aménagés après 2017

*Nb. ne retenir que 2 prises de vue par site*

### 3/ Réévaluer l'« analyse des flux de fréquentation, des usages et évaluation de leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire » de 2005

En 2005, une analyse cartographique fine (SIG) a permis d'inventorier et de qualifier l'ensemble des axes de circulation sur les habitats d'intérêt communautaire de la pointe du Cardinal (pointe nord de la ria de Sauzon) à la pointe de Kerdonis par l'ouest. Ce travail de terrain chronophage a permis de déterminer la surface totale d'habitats d'intérêt communautaire dégradée par l'action des fréquentations.

Il convient dans les prochaines années de reprendre ce travail selon la même méthodologie afin d'évaluer l'évolution de la dégradation globale et, par site, d'apprécier la pertinence des actions menées depuis 2005. Ce travail nécessitera le recours à un renfort en personnel pour le service « Espaces naturels » (ex. stagiaire). Il est évalué à une durée de 3 à 4 mois à temps plein.

## Évaluation

*L'objet de cette fiche action étant par nature un suivi, aucun élément supplémentaire n'est précisé dans ce cadre.*

### Suivi de l'animation mise en œuvre

Objectif suivi de la mise en œuvre de la fiche action

Description suivi du temps de travail de l'opérateur local et/ou des partenaires affecté à la mise en œuvre de la fiche action

## Réalisation

Réalisation CCBI

Partenaires Institutionnel Conservatoire du littoral / Département Morbihan / AFB / Office de tourisme

Scientifique Université

Financements CCBI / Autres

**Coût estimé : 1 400 €/an  
+ 2 600 €/5 ans  
+ 3 500 € étude flux fréquentation**

Enjeux liés Végétations dunaires / Espèces remarquables

**Objectifs opérationnels liés** Réduire l'impact du piétinement sur les habitats littoraux  
Suivre l'érosion naturelle du trait de côte sur les végétations dunaires  
 limiter les pressions d'origine anthropique sur les estrans sableux (objectif marin)

## Cadre

### Principaux habitats ciblés :

UE2110	Dunes mobiles embryonnaires
UE2120	Dunes mobiles à oyat
UE1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
UE 1210	Végétation annuelle des laisses de mer
UE 1220	Végétation vivace des rivages de galets

### Quelques actions liées :

- T1 Contenir les fréquentations sur les sentiers et limiter les surfaces de piétinement sur les sites sensibles (Priorité 1)
- T8 Limiter la banalisation des milieux dunaires (Priorité 1)
- T15 Participer au maintien des populations d'espèces végétales remarquables (Priorité 2)
- M7 Maintenir et restaurer les habitats et habitats d'espèces des estrans sableux (Priorité 1)

**Finalité :** Permettre une restauration naturelle et rapide des dunes embryonnaires, mobiles et des végétations de laisses de mer suite à une période d'érosion.

**Contexte :** Régulièrement, le site fait face à des épisodes de tempêtes entraînant une érosion hivernale des milieux dunaires. Ce cycle naturel est normal sur ces milieux par nature mobiles. En effet, après une phase de décrétion (perte de sédiments) généralement en hiver, suit une phase d'accrétion généralement au printemps et en été (accumulation de sédiments). La revégétalisation du milieu entraîne un piégeage des sédiments qui permet la restauration naturelle de la dune.

Pour garantir le bon fonctionnement de ces milieux « élastiques », il est impératif d'éviter que le piétinement ne perturbe et ne limite le développement des végétaux et la restauration normale du milieu. En fonction du niveau de l'érosion, de la fréquentation de l'estran, de la sensibilité et des potentialités écologiques du complexe dunaire, il convient de poser saisonnièrement ou en permanence des aménagements contenant la fréquentation hors du secteur en restauration.

Afin de mieux évaluer les opportunités des interventions, il est indispensable d'assurer un suivi de l'érosion naturelle du trait de côte sur les portions dunaires du littoral de Belle-Île.



Aménagement détruit par la tempête de 2014



Erosion de la dune de Donnant suite à 2014

## Mesures

### 1/ Établir un observatoire photographique permettant d'évaluer simplement l'érosion dunaire

Mettre en place un suivi photographique annuel des estrans sableux. Il est possible d'envisager un suivi photo fin sur des estrans témoins cumulé à un suivi global.

### 2/ Favoriser les aménagements légers pour éviter la perturbation des fréquentations des processus naturels

Le principe n'étant pas de fixer un trait de côte par nature mobile, mais de limiter l'effet du piétinement, l'utilisation de bifiels est préférée aux ganivelles. Ces dernières sont réservées au traitement des sifflets de dunes. La pose de ces aménagements peut se faire saisonnièrement pour limiter les dégradations consécutives des tempêtes, l'impact paysager et pour s'adapter aux périodes de fréquentation.

### 3/ Sensibiliser les usagers et favoriser les pratiques respectueuses

L'objectif est de faire respecter les aménagements pour l'ensemble des dunes mobiles et de limiter le piétinement des milieux dunaires par une sensibilisation :

- Informer et sensibiliser les usagers et les visiteurs à travers des moyens de communication (cf. fiche action T19)  
Il s'agit d'informer sur les programmes de restauration mis en place et sur la sensibilité des milieux par la pose d'éléments signalétiques
- Informer et sensibiliser les usagers et les visiteurs à travers des interactions (cf. fiche action T20)  
Il s'agit d'assurer une bonne information par la mise en place d'animation et de rencontres sur site avec les usagers consécutivement ou non à la mise en place d'un aménagement.



Belle-Île  
en Mer  
COMUNICIPATIUN DE BELLE-ÎLE

Espaces Naturels





## RESTAURATION DES DUNES

Les tempêtes hivernales ont fortement endommagé les dunes. Plusieurs années seront nécessaires à leur reconstitution.

Pour permettre à cet écosystème de se reformer, il est indispensable de protéger le haut des plages du piétinement.



La dune aujourd'hui



La dune demain

MERCI DE NE PAS MONTER SUR LES DUNES ET DE NE PAS FRANCHIR LES CLÔTURES

**Évaluation**

Les mesures, dont la nature est un suivi ou la réalisation d'une étude, ne sont pas réintégrées dans cette partie

**Suivi du couvert végétal** (mesure 2)

Objectif Évaluation de l'efficacité de la mesure

Description Évaluer la reconquête du couvert végétal, le maintien et l'apparition des espèces caractéristiques de l'habitat (protocole simplifié réalisé en régie ou expertise botanique )

**Suivi des aménagements** (mesure 2)

Objectif Évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures

Description Évaluer l'état des aménagements mis en place, l'acceptation sociale et la "bonne utilisation" de ceux-ci

**Suivi de l'animation mise en œuvre**

Objectif suivi de la mise en œuvre de la fiche action

Description suivi du temps de travail de l'opérateur local et/ou des partenaires affecté à la mise en œuvre de la fiche action

**Réalisation**

**Réalisation** CCBI- Opérateur Natura 2000 / communes / Conservatoire du littoral / Département Morbihan

**Partenaires** Institutionnel : DREAL-DDTM

Scientifique : Université / CBNB / GRETIA

**Financements** Contrat Natura 2000 terrestre (associant du FEADER) et marin (associant du FEAMP) / Conservatoire du littoral / Département Morbihan / CCBI / Conseil Régional / Autres programmes

**Prérogative** Réalisation des travaux au cours du 1<sup>er</sup> semestre (idéalement entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 mai) avec une attention particulière sur l'impact des travaux sur les végétations de hauts plages et dunaires / aménagements toujours associés à une signalétique

**Coût estimé : 10 000 €/an**

Enjeux liés Tous

Enjeux marins liés, voir fiche action M18

**Objectifs opérationnels liés** Réduire l'impact du piétinement sur les habitats  
Restreindre la circulation motorisée sur les habitats  
Prévenir, contenir ou éradiquer le développement des espèces invasives

Objectifs opérationnels marins liés, voir fiche action M18

## Cadre

**Principaux habitats ciblés** : les habitats les plus côtiers, les plus soumis aux fréquentations, sont principalement visés, mais tous les habitats sont potentiellement concernés.

Principaux habitats marins ciblés, voir fiche action M18

### Quelques actions directement liées :

- T1 Contenir les fréquentations sur les sentiers et limiter les surfaces de piétinement sur les sites sensibles (Priorité 1)
- T2 Limiter les fréquentations automobiles sur les pelouses et les landes (Priorité 1)
- T5 Favoriser la restauration naturelle des milieux dunaires confrontés à une érosion marine (Priorité 2)
- T11 Assurer le respect de la réglementation sur les dépôts sauvages de déchets (Priorité 3)
- T12 Limiter la prolifération des espèces végétales invasives (Priorité 1)
- T21 Maintenir et développer une concertation locale et institutionnelle dynamique à terre (Priorité 1)

Actions marines directement liées, voir fiche action M18

**Finalité** : Informer, sensibiliser les usagers, touristes et résidents, aux milieux naturels, aux enjeux de conservation et aux politiques de gestion mises en œuvre à terre et en mer, afin de favoriser l'adaptation des comportements par la diffusion de supports de communication sur les espaces naturels, sur les sites d'action et en amont de ces derniers.

**Contexte** : L'information et la sensibilisation des usagers à la richesse des habitats d'intérêt communautaire, aux objectifs de conservation et aux actions de gestion mises en œuvre est essentielle. En effet, une meilleure connaissance et une meilleure compréhension conduisent à une adaptation naturelle des comportements de la part des usagers à terre autant qu'en mer.

**À terre** : les supports de communication et de valorisation sont déjà nombreux (panneaux d'informations installés dans les espaces naturels ; rubrique "espaces naturels" du site internet de la communauté de communes ; plaquettes d'informations sur les sites (Conseil départemental et Conservatoire du littoral) ; expositions permanentes, temporaires et bornes interactives à la Pointe des Poulains, au Grand phare, au CPIE-Maison de la nature ; panneaux d'information et plaquette en amont des espaces naturels (sur le bateau, à la gare maritime, à l'office de tourisme).

Ces documents permettent de dégager un itinéraire de communication à terre à formaliser et conforter.

En 2013, une étude sur la perception de la politique de gestion des espaces naturels terrestres par les différents publics (résidents principaux et secondaires, visiteurs et professionnels du tourisme) a permis de mettre en évidence le niveau de conscience écologique, de compréhension et d'adhésion des usagers. Selon l'étude, les visiteurs de Belle-Ile sont sensibles à ces problématiques (à priori, plus que sur continent). Cependant, une certaine méconnaissance des objectifs de conservation, des moyens de gestion et des acteurs de la protection a été mise en exergue. Ainsi, l'existence de supports de communication sur les sites est aujourd'hui, l'un des meilleurs moyens de communiquer auprès des visiteurs-usagers et de les inciter à adapter et modifier leurs comportements.

**En mer** : les supports de communication dédiés aux milieux marins sont assez peu nombreux (site internet CCBI, panneaux en capitainerie, exposition temporaire...). En tout état de cause aucun itinéraire de communication n'est identifiable. Le niveau de conscience et de sensibilité à la fragilité des milieux marins et à l'aire marine protégée est très faible. Seul le programme Eco-naviguer à Belle Ile a permis d'engager une dynamique en la matière. Il est aujourd'hui fondamental de faire exister cette aire marine pour les usagers par la réalisation d'outils de communication dans le cadre d'un itinéraire.

Les principes, les objectifs et les outils d'information-sensibilisation sont communs aux milieux terrestres et marins. Néanmoins, alors qu'à terre il est aisé de communiquer en amont et in situ, en mer il est compliqué de communiquer in situ.

**RESTAURATION DES DUNES**

Les tempêtes hivernales ont fortement endommagé les dunes. Plusieurs années seront nécessaires à leur reconstitution.

Pour permettre à cet écosystème de se reformer, il est indispensable de protéger le haut des plages du piétinement.

La dune aujourd'hui

La dune demain

**MERCRI DE NE PAS MONTER SUR LES DUNES ET DE NE PAS FRANCHIR LES CLÔTURES**

Signalétique informative à Port Coton

**RESTAURATION DE LA VEGETATION**

A l'abri du piétinement la végétation reprend sa place. Plantes rares et protégées repoussent...

**NE PAS FRANCHIR - SVP**

Page - site Internet Office de Tourisme

**Mesures**

*Les mesures envisagées dans le cadre de cette fiche action ne sont pas spécifiques au milieu marin. Aussi, elles sont communes avec celles prévues dans la fiche T19 concernant la partie terrestre du site.*

**1/ Formaliser un plan de communication des espaces naturels de Belle-Île**

Les supports de communication, cumulés aux moyens de sensibilisation visant le développement des interactions (animation nature, accueil posté, gardiennage, réunion publique... - cf. fiche action T20), sont les moyens de communication développés sur le site Natura 2000 de Belle-Île. Généralement ces outils sont pensés indépendamment les uns des autres en fonction des opportunités. L'enquête réalisée en 2013 démontre le bien-fondé du système mis en place.

Cependant, au regard de la multiplicité des outils et de l'importance d'assurer une bonne communication, il semble nécessaire de réaliser un plan de communication-sensibilisation propre aux espaces naturels de Belle-Île. Il permettra de formaliser la stratégie mise en place et de la mettre en perspective...

Les objectifs visés par ce plan sont :

- d'augmenter l'efficacité des moyens de communication-sensibilisation développés
- d'identifier les publics visés (résidents, touristes, plaisanciers...) et la stratégie de communication propre à chacun
- d'envisager la progressivité des « itinéraires » d'information-sensibilisation permettant d'identifier la place de chaque outil (ex. visiteurs - depuis la préparation du séjour à Paris jusqu'au phare des Poulains)
- de décliner un sous-plan de communication marin et un autre terrestre

Il s'agit par ce plan de communication de poser une stratégie cohérente, assurant la bonne transmission des messages.

**2/ Maintenir et développer les supports d'information et de sensibilisation générique et thématique**

Les supports de communication répondent d'un itinéraire d'informations jugé pertinent par les visiteurs, selon une enquête de 2013. Il s'agit d'en assurer l'entretien, le renouvellement (mise à jour du fond et de la forme) et faire évoluer cet itinéraire par des moyens originaux et compatibles avec la préservation de l'esprit sauvage des lieux.

Les moyens de communication liés aux milieux marins sont moins nombreux et il convient de les développer (idéalement dans le cadre d'un plan de communication formalisé).

- Panneaux et autres supports installés sur les sites :

Alors qu'à terre les supports de sensibilisation-communication sont positionnables directement sur les sites visés, en mer les supports sont réservés aux points d'accès des usagers sur le domaine maritime – ex. cales, entrée de plage...

- o pictogrammes de prescriptions comportementales : indiquer aux usagers le comportement à adopter sur les espaces naturels
- o exposition permanente du Grand phare et des Poulains : informer et sensibiliser les visiteurs sur la richesse des milieux naturels
- o bornes tactiles (vidéos, jeux, rubriques thématiques...), diffusion de film-diaporama dans les maisons de sites
- o ...

- Documents de communication et autres supports installés et utilisés en amont des milieux naturels terrestres et maritimes :

Les supports de sensibilisation-communication visant l'information en amont des usagers permettent indifféremment la communication aux usagers terrestres et maritimes.

- o Plaquettes et fascicules : présenter les espaces naturels bellilois et la politique de gestion mise en œuvre à terre et en mer
- o Panneaux installés sur les navettes et à la gare maritime : présenter les espaces naturels bellilois et la politique de gestion mise en œuvre
- o Posters destinés à l'office de tourisme, les mairies, les associations, le CPIE, les professionnels du tourisme : présenter les espaces naturels bellilois et la politique de gestion mise en œuvre
- o Plaquettes d'informations des sites du Conservatoire du littoral et du Conseil départemental du Morbihan: informer les usagers sur la fragilité des sites naturels et leur patrimoine
- o Utilisation des réseaux sociaux
- o Mise en ligne d'informations, de supports ludiques de sensibilisation sur sites internet (CCBI, office de tourisme, hébergeurs, transporteurs maritimes...)
- o Création de supports innovants (ex. bande-annonce au cinéma en 2016 et 2017)

**3/ Développer les supports d'information et de sensibilisation des actions de gestion mise en place**

Il convient de systématiser une bonne information des actions mises en œuvre dans le cadre de la gestion des espaces naturels. Ainsi, dès que nécessaire, chaque action doit être associée à une information précisant le cadre d'intervention, l'objectif et l'enjeu de conservation visé et précisant le mode opératoire.

- Panneaux et autres supports installés sur le site d'action :

Alors qu'à terre les supports d'information sur les actions de gestion mise en place sont positionnables directement sur les sites visés, en mer les supports sont réservés aux points d'accès des usagers sur le domaine maritime – ex. cale, entrée de plage...

- Documents de communication et autres supports installés et utilisés des milieux naturels terrestres et maritimes :

Les supports de sensibilisation-communication visant l'information des usagers des espaces naturels de Belle-Île sur les actions de gestion mises en place permettent indifféremment la communication aux usagers terrestres et maritimes.

- o Recto-Verso édité par la CCBI : informer les résidents des actualités concernant les espaces naturels et des actions mises en œuvre
- o Articles de presse, reportages... afin de valoriser les actions mises en œuvre sur les sites Internet, dans la presse.
- o Plaquettes et fascicules thématiques : informer précisément les usagers sur un thème précis (ex. plaquette plaisancier...)
- o Intégration d'éléments de sensibilisation et d'information thématiques sur des supports ou dans des espaces adaptés (ex. création d'une page éconaviguer en aire marine protégée ...)
- o Élaborer une synthèse du DOCOB, accessible au grand public et interactive sur le site Internet de la CCBI

## Mesures

Ces supports sont prévus dans chacune des fiches actions, mais, au-delà de la logique de « panneautage » classique, il faut veiller à la mise en œuvre d'outils d'information permettant de rendre la stratégie Natura 2000 concrète et légitime. Natura 2000 ne peut exister que si l'on parle de ce qui est fait et pourquoi cela est fait ?

### 4/ Apporter un appui technique aux structures souhaitant développer des actions de sensibilisation

Pour atteindre l'objectif de sensibilisation, de compréhension et d'adhésion, la communication ne doit pas être le monopole de l'opérateur. Ce dernier doit développer les relais d'information et de sensibilisation et diffuser largement des supports d'information libres de droits... Ainsi l'opérateur doit :

- Inciter et assister les structures d'activités de loisir (golf, kayak...), les professionnels du tourisme, les associations et le CPIE-Maison de la nature à réaliser des supports d'information et de sensibilisation généralistes ou thématiques (ex. Production de document de communication par le CPIE dans le cadre du projet Eco-naviguer à Belle-Île en 2017)
- Fournir les documents élaborés par la CCBI et les partenaires et en permettre la réutilisation et la diffusion.

## Évaluation

*Les mesures, dont la nature est un suivi ou la réalisation d'une étude, ne sont pas réintégrées dans cette partie*

### État et suivi des signalétiques et des documentations mises en place (mesures 1, 2 et 3)

Objectif	Évaluation de la mise en œuvre des mesures
Description	Création d'un tableau de référencement et de suivi des éléments de sensibilisation, précisant : type de support ; objectif visé ; site d'installation ou de diffusion ; date d'installation ou de publication ; fiches actions associées ; photo ou illustration du support ; structure portant le support ; date de démontage ou de fin de la diffusion du support

### Reprise d'une enquête sur la perception des espaces naturels (mesures 1, 2 et 3)

Objectif	Évaluation de l'efficacité des mesures
Description	Selon la même méthodologie que celle employée en 2013, réaliser à nouveau une enquête sur la perception des espaces naturels afin de juger de l'efficacité des supports de communication mis en place... Cette enquête devra, contrairement à 2013, intégrer une partie d'enquête spécifique au milieu marin. Cette mesure s'apparente ainsi à une action de suivi de l'efficacité des actions réalisées.

### Suivi de l'animation mise en œuvre

Objectif	suivi de la mise en œuvre de la fiche action
Description	suivi du temps de travail de l'opérateur local et/ou des partenaires affecté à la mise en œuvre de la fiche action

## Réalisation

<b>Réalisation</b>	Opérateur Natura 2000 / Conservatoire du littoral / Département Morbihan / CPIE-Maison de la nature / Bretagne vivante SEPNB / professionnels du tourisme / structures de loisir / associations / Office de tourisme de Belle-Île / ...
<b>Partenaires</b>	CCBI / Office de tourisme de Belle-Île / Conservatoire du littoral / Département Morbihan / DREAL Bretagne / Agence Française de la Biodiversité / associations
<b>Financements</b>	CCBI / programmes d'actions spécifiques en lien avec l'AFB et la DREAL ou dans le cadre d'appel à projets / Conservatoire du littoral / Département Morbihan / autre

**Coût global estimé : NC**

Enjeux liés Tous

Enjeux marins liés, voir fiche action M19

**Objectifs opérationnels liés** Réduire l'impact du piétinement sur les habitats  
Restreindre la circulation motorisée sur les habitats  
Prévenir, contenir ou éradiquer le développement des espèces invasives

Objectifs opérationnels marins liés, voir fiche action M19

## Cadre

**Principaux habitats ciblés :** habitats les plus côtiers, les plus soumis aux fréquentations, sont principalement visés, mais tous les habitats sont potentiellement concernés.

Principaux habitats marins ciblés, voir fiche action M19

### Quelques actions directement liées :

- T2 Limiter les fréquentations automobiles sur les pelouses et les landes (Priorité 1)
- T3 Adapter les usages équestres aux objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire (Priorité 3)
- T5 Favoriser la restauration naturelle des milieux dunaires confrontés à une érosion marine (Priorité 1)
- T11 Assurer le respect de la réglementation sur le dépôt sauvage de déchets (Priorité 3)
- T12 Limiter la prolifération des espèces végétales invasives (Priorité 1)
- T13 Favoriser le maintien de pratiques agroenvironnementales (Priorité 1)
- T16 Assurer les conditions de présence des milieux forestiers d'intérêt communautaire (Priorité 3)

Actions marines directement liées, voir fiche action M13

**Finalité :** Informer et sensibiliser les usagers, touristes et résidents, aux milieux naturels, aux enjeux de conservation et aux politiques de gestion mises en œuvre à terre et en mer, afin de favoriser l'adaptation des comportements par le développement des interactions entre professionnels de la nature et les visiteurs-usagers sur les espaces naturels terrestres et marins.

**Contexte :** L'information et la sensibilisation des usagers à la richesse des habitats d'intérêt communautaire, aux objectifs de conservation et aux actions de gestion mises en œuvre sont essentielles. En effet, une meilleure connaissance et une meilleure compréhension conduisent à une adaptation naturelle des comportements de la part des usagers.

Les échanges directs avec les usagers sont des moments privilégiés pour informer et sensibiliser le public à la richesse des espaces naturels et aux actions mises en œuvre. Ils permettent de former des « ambassadeurs de la biodiversité » à même, ensuite, d'informer et sensibiliser leurs proches. Les moyens d'interactions actuellement développés sont nombreux :

- Les animations nature en partenariat avec le CPIE-Maison de la nature (tout public et scolaires)
- Les stands ponctuels installés à proximité des plages, (animations gratuites du programme Côte et nature du département sur les ENS)
- Les accueils postés où un garde est présent sur un site avec un dispositif d'observation ornithologique, des documents et surtout des jeux de découverte des espaces naturels
- L'information directe auprès des plaisanciers réalisée par le CPIE

En 2013, une étude sur la perception de la politique de gestion des espaces naturels terrestres par les différents publics (résidents principaux et secondaires, visiteurs et professionnels du tourisme) a permis de mettre en évidence le niveau de conscience écologique, de compréhension et d'adhésion des usagers. Selon l'étude, les visiteurs de Belle-Ile sont sensibles à ces problématiques (à priori, plus que sur continent). Cependant, une certaine méconnaissance des objectifs de conservation, des moyens de gestion et des acteurs de la protection a été mise en exergue. Ainsi, l'existence de supports de communication sur les sites reste aujourd'hui le meilleur moyen de communiquer auprès des visiteurs-usagers et de les inciter à adapter et modifier leurs comportements. Des moments d'échange y étaient jugés importants et insuffisants par les personnes sondées. Au-delà de la sensibilisation induite, ces moments garantissent une concertation permanente indispensable pour l'opérateur et permettant autant l'adaptation des actions que la validation des opportunités de mise en œuvre.

Les outils permettant les moments d'échanges et d'interaction sont autant adaptés au domaine terrestre qu'au milieu marin, bien que les moyens logistiques (et donc le coût) diffèrent.



Temps d'échange en maraude



Accueil posté aux Poulains



Accueil posté à Baluden

**Mesures**

*Les mesures envisagées dans le cadre de cette fiche action ne sont pas spécifiques au milieu marin. Aussi, elles sont communes avec celles prévues dans la fiche T19 concernant la partie terrestre du site.*

**1/ Maintenir et soutenir les animations « nature »**

Les animations nature sont des sorties organisées, séquencées, pendant lesquelles le public visé est conduit vers une évolution pédagogique. Si elles sont conduites de manière classique, les animations nature ont pour principal défaut de sensibiliser un public déjà sensible... mais le développement d'approches innovantes ciblées (thématiques, public...) et gratuites ou presque (assurance d'attirer un public moins sensibilisé) se sont avérées efficaces au cours des dernières années. Ainsi 3 axes sont préconisés ici :

- Poursuivre et développer certaines animations existantes : Animations en partenariat public-privé (ex. CPIE/École de kayak) / Animations et programme d'animation auprès des scolaires (surtout locaux) / Animations thématiques associant l'opérateur Natura 2000 / Animations-formations des professionnels du tourisme en lien avec l'Office de tourisme et l'opérateur Natura 2000 / programme Côte et nature du Département / ...
- Remettre en place les animations tout public de la « réserve de Koh Kastel » : l'enquête de 2013 a montré non seulement une attente très forte sur ce site, mais également son rôle vitrine ... C'est donc l'un des sites pédagogiques parmi les plus pertinents du site Natura 2000 de Belle-Île.
- Tester et évaluer de nouvelles formes animations « nature » (ex. création d'un jeu géant « La plage en milieu vivant » en 2017 par le CPIE dans le cadre d'un contrat Natura 2000 porté par la CCBI)

**2/ Maintenir et soutenir la sensibilisation spontanée des usagers**

La sensibilisation spontanée vise à créer des moments d'échanges individuels de durée variable in situ, s'appuyant ou non sur des supports. Ces temps de sensibilisation et d'information doivent être mieux valorisés, car ce sont des moments individualisés et privilégiés de transmission des enjeux, des objectifs de conservation et donc d'adaptation des comportements. Ils garantissent également une concertation continue utile à la mise en œuvre.

- Développer le maraudage et les temps d'échanges informels : Il ne faut pas négliger l'importance des temps d'échanges quotidiens des équipes de terrain avec le public lors des chantiers et sur les missions de gardiennage (ce n'est pas tant le discours répressif qui importe que le discours pédagogique). Ces temps de sensibilisation et d'information doivent être valorisés, car ce sont des moments individualisés et privilégiés de transmission des enjeux, des objectifs de conservation et donc d'adaptation des comportements ...
- Poursuivre la professionnalisation du discours des équipes de maisons de sites des Poulains et du Grand phare : Les maisons de sites intègrent des espaces d'information et de sensibilisation sur les espaces naturels. Le personnel affecté à ces équipements est spécialisé dans l'accueil touristique qui a pour mission d'informer les publics. La bonne connaissance des enjeux, des problématiques et des actions de gestion garantit une sensibilisation efficace dont le développement doit se poursuivre. Dans le prolongement, le personnel de l'office de tourisme doit être également formé.
- Poursuivre et développer les accueils postés : Cet outil, testé à Belle-Île depuis 2014, s'avère pertinent et très efficace. La pose d'un équipement pédagogique-informatif (ex. longue vue, jeux nature, information), en présence d'un professionnel de la nature, favorise très efficacement les interactions. Cet outil peut être décliné en thèmes (ex. kit « Plage un milieu vivant », kit « Landes et falaises », kit « Éco-naviguer »...). Les suivis de fréquentation « éco-compteur » permettent de déterminer les périodes, sites et créneaux horaires, maximisant le nombre de personnes sensibilisées.
- Développer la mise en place de stands : cet outil, utilisé préalablement à l'accueil posté, est régi sur le même principe, mais est logistiquement plus lourd à mettre en place (regroupe des éléments d'exposition et nécessite une tonnelle). Il s'avère adapté sur les manifestations et pour des actions de communication ponctuelles et programmées
- Réaliser des campagnes de sensibilisation thématiques. Exemple : les espèces invasives : informer et sensibiliser en porte à porte les paysagistes et les propriétaires privés de la sensibilité des espaces naturels à la prolifération des espèces invasives (avec mise à disposition de matériel, diffusion d'informations...)

**3/ Former des ambassadeurs de la biodiversité**

Organiser et conduire des formations auprès des professionnels du tourisme et autres acteurs stratégiques concernant les enjeux, problématiques et actions de gestion mis en œuvre. Il s'agit donc de former des ambassadeurs de la biodiversité-Natura 2000 à même de favoriser l'adaptation des comportements des usagers et visiteurs qu'ils côtoient et accueillent.

**4/ Formaliser un plan de communication des espaces naturels de Belle-Île**

Les supports de communication, cumulés aux moyens de sensibilisation visant le développement des interactions (animation nature, accueil posté, gardiennage, réunion publique, moments d'information concomitants à des rassemblements - cf. fiche action T19), sont les moyens de communication développés sur le site Natura 2000 de Belle-Île. Généralement ces outils sont pensés indépendamment les uns des autres en fonction des opportunités. L'enquête réalisée en 2013 démontre le bien-fondé du système mis en place.

Cependant, au regard de la multiplicité des outils et de l'importance d'assurer une bonne communication, il semble nécessaire de réaliser un plan de communication-sensibilisation propre aux espaces naturels de Belle-Île. Il permettra de formaliser la stratégie mise en place et de la mettre en perspective ...

Les objectifs visés par ce plan sont :

- d'augmenter l'efficacité des moyens de communication-sensibilisation développés
- d'identifier les publics visés (résidents, visiteurs, randonneurs...) et la stratégie de communication propre à chacun
- d'envisager la progressivité des « itinéraires » d'information-sensibilisation permettant d'identifier la place de chaque outil (ex. Visiteurs - depuis la préparation du séjour à Paris jusqu'au phare des Poulains).
- de décliner un sous-plan de communication marin et un autre terrestre

Il s'agit, par ce plan de communication, de poser une stratégie cohérente, assurant la bonne transmission des messages ...

**Évaluation**

*Les mesures, dont la nature est un suivi ou la réalisation d'une étude, ne sont pas réintégrées dans cette partie.*

**État et suivi des animations « nature » et des formations ambassadeurs de la biodiversité** (mesures 1 et 3)

**Objectif** Évaluation de la mise en œuvre de la mesure  
**Description** Création d'un tableau de référencement et de suivi des animations nature réalisées : type d'animation ; thème ; organisateur ; date ; nombre de participants ; photos associées ; fiches actions associées ; ...

**État et suivi de la sensibilisation spontanée** (mesures 2)

**Objectif** Évaluation de la mise en œuvre de la mesure  
**Description** Création d'un tableau de référencement et de suivi de la sensibilisation spontanée (ou intégration dans les tableaux de suivi existants) : type de sensibilisation ; structure porteuse ; date de la sensibilisation ; temps passé ; nombre de personnes sensibilisées ; fiches actions associées ; ...

**Reprise d'une enquête sur la perception des espaces naturels** (mesures 1, 2 et 3)

**Objectif** Évaluation de l'efficacité des mesures  
**Description** Selon la même méthodologie que celle employée en 2013, réaliser à nouveau une enquête sur la perception des espaces naturels afin de juger l'efficacité des supports de communication mis en place ... Cette enquête devra, contrairement à 2013, intégrer une partie d'enquête spécifique au milieu marin. Cette mesure s'apparente ainsi à une action de suivi de l'efficacité des actions réalisées.

**Suivi de l'animation mise en œuvre**

**Objectif** suivi de la mise en œuvre de la fiche action  
**Description** suivi du temps de travail de l'opérateur local et/ou des partenaires affecté à la mise en œuvre de la fiche action

**Réalisation**

**Réalisation** Opérateur Natura 2000 / CPIE-Maison de la nature / Bretagne vivante SEPNB / autres animateurs intervenants sur l'île (associations, guides de randonnées...) / Département Morbihan

**Partenaires** CCBI / office de tourisme de Belle-Île / prestataires de loisirs / municipalités (ports, équipes techniques et administratives...) / CPIE-Maison de la nature / Département Morbihan / Conservatoire du littoral / Association d'éducation à l'environnement

**Financements** CCBI / Département Morbihan / programmes d'actions spécifiques en lien avec la DREAL ou dans le cadre d'appels à projets

**Coût global estimé : NC**

## Enjeux liés

Tous

## Objectifs opérationnels liés

Assurer une mise en œuvre dynamique d'outils permettant d'atteindre les objectifs  
Tous les objectifs opérationnels marins sont indirectement liés à cette fiche action

## Cadre

**Principaux habitats ciblés** : tous les habitats marins sont indirectement liés à la mise en œuvre de cette fiche action

**Quelques actions liées** : toutes les actions sont indirectement dépendante du dynamisme de la concertation locale et institutionnelle

**Finalité** : Poursuivre et développer une démarche continue de concertation avec les usagers et les partenaires terrestres afin, d'une part, d'évaluer et d'ajuster les mesures définies dans les fiches actions préalablement à leur mise en œuvre et, d'autre part, de définir de façon opérationnelle et efficace les modalités de réalisation.

**Contexte** : La mise en œuvre des actions et des mesures est conditionnée par le contexte, les opportunités technico-administratives et la réalité du terrain au moment de la mise en œuvre. Ainsi, entre la validation des fiches actions et leur mise en œuvre un temps important peut s'écouler. Il est donc fondamental pour l'opérateur local, à l'image de ce qui a été fait sur la période de mise en œuvre 2007-2017, de juger en permanence des opportunités sociale, technique et administrative de mise en œuvre. Au-delà, cette connaissance peut amener à identifier l'opportunité d'actions nouvelles répondant des objectifs opérationnels.

Ce travail permanent de concertation permet : une prise de conscience collective des enjeux du site ; une aide à la définition et à la redéfinition collective des actions de gestion et de leurs faisabilités ; de saisir les opportunités d'intervention et de mise en œuvre.

Le service « Espaces Naturels » de la CCBI :

- par sa forte présence locale sur le terrain (en 2017 : 5 gardes du littoral, 4 animatrices de maison de site, 1 chantier nature, 1 chargé de mission Natura 2000...), ajouté au déploiement d'actions de valorisation-éducation du CPIE de Belle Ile en Mer, garantie une concertation continue de terrain assuré par les agents du service (avec les acteurs socioprofessionnels, les usagers, les résidents et les visiteurs)
- est identifier gestionnaire des milieux naturels (gestionnaire de site du Conseil départemental, du Conservatoire du littoral et des communes, opérateur Natura 2000, animateur du Projet Agro-environnemental et climatique, chargé de la stratégie de restauration des zones humides, co-animateur des sites classé et inscrit), assurant une concertation continue des partenaires institutionnels (avec les municipalités, le Département, le Conservatoire du littoral, la DREAL, l'Agence de l'eau, l'ONCFS, la DDTM...).

De plus, le fonctionnement « microsocial » insulaire (fait de liens sociaux interconnectés) permet une appréhension aisée des situations pour le service en charge de la gestion des espaces naturels.

La particularité de cette gestion relativement centralisée a permis une mise en œuvre efficace du DOCOB sur la période 2007-2017, il convient donc non seulement de mieux la valoriser, mais également de la renforcer.

## Mesures

**1/ Maintenir et développer les temps de concertations de terrain**

- Maintenir, développer et mieux valoriser les échanges de terrain avec les usagers (maraude, accueils postés, campagnes de sensibilisation, animations natures, ... cf. fiche action T20)
- Initier des outils innovants favorisant les échanges de terrain avec les usagers (ex. 2016-2017 : Diffusion sur le terrain, auprès des randonneurs, d'une carte d'évaluation de l'entretien et des aménagements).
- Maintenir, développer et valoriser les échanges de terrain avec les municipalités, les représentants associatifs et certains partenaires privés

**2/ Maintenir, développer et structurer la coordination et la concertation permanente des acteurs institutionnels impliqués sur le site Natura 2000 garantissant une synergie des politiques espaces naturels terrestres à Belle-Ile.**

- Maintenir la coordination centralisée assurée de fait par le service « espaces naturels » en tant qu'opérateur Natura 2000, gestionnaire des espaces naturels du Conservatoire du littoral, du département du Morbihan et des communes, d'animateur Zones Humides et Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC), co-animateur des sites Classé et Inscrit.
- Créer un comité technique institutionnel terrestre se réunissant 1 fois par an ou tous les 2 ans en fonction des projets. Ce comité intègre l'ensemble des acteurs institutionnels des espaces naturels terrestres : DREAL (natura 2000, Sites classé-inscrit), DDTM (Natura 2000, PAEC), CD56 (Espaces Naturels Sensibles, Zones Humides), AELB (Zones Humides), Région Bretagne (PAEC, Pat Nat), communes.... Il vise la recherche des synergies entre les différentes politiques et garantit la mise en œuvre efficace du DOCOB.

## Mesures

### 3/ Assurer une information et concertation permanente des élus locaux

- Réunir régulièrement la commission Espaces Naturels de la CCBI et y assurer une parfaite information-validation des actions inhérente à la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000.
- Envisager des interventions du chargé de mission Natura à l'échelon municipal en début de mandat, puis en fonction du contexte de mise en œuvre Natura 2000 dans la commune considérée. Ces temps de concertation sont essentiels et doivent être maintenus, voire renforcés ... En effet, les élus municipaux ont une vision locale riche d'enseignements et la concertation des élus municipaux permet une bonne adaptation des actions.

### 4/ Organiser régulièrement et animer le COmité de PILotage Natura 2000

Le COPIL Natura 2000 est l'organe officiel de suivi, d'évolution et de validation des préconisations du DOCOB de Belle-Île. Sur la période 2007-2017 après validation, il a été réuni 4 fois pour faire état des avancées et des ajouts ... En tant qu'organe de suivi et d'ajustement de la mise en œuvre, il convient de prévoir a minima de le réunir tous les 2 ans, voire plus selon les thèmes le nécessitant.

## Évaluation

*Les mesures, dont la nature est un suivi ou la réalisation d'une étude, ne sont pas réintégrées dans cette partie.*

### État et suivi de la concertation de terrain (mesure 1)

**Objectif** Évaluation de la mise en œuvre de la mesure  
**Description** cf. fiche action T20/M20  
 cf. suivi du temps de travail du chargé de mission Natura 2000  
 cf. bilan annuel dans le cadre des conventions CPIE/CCBI

### Rédaction de compte rendu de réunion (mesures 2, 3 et 4)

**Objectif** Évaluation de la mise en œuvre de la mesure  
**Description** Rédaction de Compte rendu

### Suivi de l'animation mise en œuvre

**Objectif** suivi de la mise en œuvre de la fiche action  
**Description** suivi du temps de travail de l'opérateur local et/ou des partenaires affecté à la mise en œuvre de la fiche action

## Réalisation

**Réalisation** CCBI- opérateur Natura 2000  
**Partenaires** Associations et prestataires locaux / communes / Département Morbihan / Conservatoire du littoral / DREAL / AFB / Agence de l'eau / ONCFS / DDTM / ...  
**Financements** CCBI / FEADER-État au titre de l'animation Natura 2000

**Coût global estimé : NC**

Enjeux liés Tous

Enjeux marins liés, voir fiche action M21

Objectifs opérationnels liés Tous

Enjeux marins liés, voir fiche action M21

## Cadre

**Habitats ciblés :** Tous à terre / certains habitats marins sont particulièrement visés par cette fiche action (cf. volet marin)

### Actions directement liées :

- T2 Limiter les fréquentations automobiles sur les pelouses et les landes littorales (Priorité 1)
- T3 Adapter les usages équestres aux objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire (Priorité 3)
- T6 Limiter les processus de banalisation naturelle des landes (Priorité 2)
- T7 Limiter les processus de banalisation naturelle des pelouses les plus riches (Priorité 2)
- T8 Limiter les processus de banalisation des milieux dunaires (Priorité 2)
- T10 Limiter les éléments de perturbation anthropique des landes et pelouses (Priorité 1)
- T12 Limiter la prolifération des espèces végétales invasives (Priorité 1)
- T13 Favoriser le maintien de pratiques agroenvironnementales (Priorité 1)
- T14 Définir et mettre en œuvre des actions de gestion des milieux humides (Priorité 3)
- T15 Participer au maintien des populations d'espèces végétales remarquables (Priorité 1)
- T16 Assurer un suivi des conditions de présence des milieux forestiers (Priorité 3)
- T20 Développer les interactions pour sensibiliser les usagers et les visiteurs (Priorité 2)
- T21 Assurer une concertation locale et institutionnelle dynamique (Priorité 1)



*La signature d'actes d'engagement peut participer à la réalisation de tous les objectifs et de presque toutes les actions. C'est un outil de sensibilisation engageant, apparu fondamental au cours des 10 dernières années de mise en œuvre du DOCOB, qu'il convient de développer largement.*

*Certaines actions sur le domaine marin sont particulièrement visées par cette fiche action (cf. Volet marin)*

**Finalité :** Mettre en place des documents d'engagement ciblés de non-destruction des milieux naturels, d'adaptation des usages à la sensibilité écologique ou de participation à la gestion avec les associations, les entreprises, les usagers, l'opérateur local et l'État.

**Contexte :** Les actes d'engagement regroupent l'ensemble des outils permettant un engagement formalisé non rémunéré. Ils permettent :

- de ne pas porter atteinte aux habitats d'intérêt communautaire par la non-intervention ou l'adaptation des pratiques ;
- de participer à la gestion des habitats d'intérêt communautaire par la mise en place d'actions de gestion ou de communication ;
- de contribuer à la préservation et à la sensibilité de richesses naturelles.

*Ils n'incluent donc pas les Contrats Natura 2000.*

Ces documents formalisent des partenariats avec des associations ou des entreprises dont la vocation n'est pas la préservation des milieux naturels. Ces outils, sous-utilisés sur la période de mise en œuvre 2007-2017, s'avèrent efficaces, car ils garantissent l'information des usagers et leur engagement à maintenir, voire à contribuer à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire les concernant. Ils permettent d'impliquer des usagers dont l'activité n'induit pas d'Évaluation des Incidences Natura 2000 et créent des partenariats nouveaux qui rendent Natura 2000 concret sur le terrain et pour les usagers du site.

En mer, aucun acte d'engagement n'a été engagé, néanmoins, il s'agit de développer ce système notamment pour l'organisation d'événements nautique.

Sur la base de l'expérience 2007-2017, ces outils apparaissent pertinents pour garantir la mise en œuvre dynamique des objectifs Natura 2000. La difficulté ne réside probablement pas tant dans leur mise en place que dans leur suivi et leur renouvellement qui nécessite une gestion assidue.

L'opportunité à mettre en place ces actes est renforcée par :

- La forte présence sur le terrain des agents du service « Espaces naturels » de la CCBI
- La bonne identification de la CCBI (en tant que gestionnaire unique des espaces naturels)

Aux chartes Natura 2000 (forme d'acte d'engagement inhérente à Natura 2000), d'autres types d'actes sont activables dans le site Natura 2000 comme des autorisations d'occupation sur les terrains publics, des conventions de partenariat, des codes de pratiques ou des actes d'engagement ponctuel pour des événements ponctuels. La mise en œuvre de l'ensemble de ces outils individuellement ou complémentaires permet une implication réelle des usagers du site.

## Mesures

**1/ Engager des usagers et des propriétaires dans une charte Natura 2000 et en assurer le suivi**

Les chartes Natura 2000 constituent l'acte d'engagement officiel développé dans le cadre de Natura 2000. Il permet aux propriétaires terrestres ainsi qu'aux usagers terrestres et marins de s'engager à des pratiques respectueuses et adaptées à la fragilité des habitats-espèces d'intérêt communautaire présents dans le site Natura 2000 de Belle-Île (cf. *Charte Natura 2000 – Partie IV du DOCOB*). Ici, la charte se compose d'un formulaire n°1 d'engagements de portée général, d'un formulaire n°2 d'engagements spécifiques aux milieux concernés et si nécessaire d'une annexe spécifique à l'activité permettant de définir une gestion fine selon chaque contexte (éléments cartographiques...).

- Reconvertir les codes de pratiques signés avant 2018 en charte Natura 2000  
L'évolution de la charte Natura 2000 prévu au DOCOB 2018, permet d'engager des usagers et des propriétaires dans cette démarche en lien et place des codes de pratiques qu'ils avaient précédemment signés considérant à l'époque l'incompatibilité avec la charte Natura 2000 (ex. code de pratiques Pêcheurs pro. Pouces Pieds / code de pratique Golf de Belle Ile)
- Engager des usagers terrestres et marins ainsi que des propriétaires dans une charte Natura 2000 (cf. *charte Natura 2000 – Partie IV du DOCOB*)

**2/ Mettre en place et suivre les conventions avec les usagers sur les propriétés publiques terrestres d'espaces naturels intégrant les enjeux et objectifs du DOCOB**

Propriété du Conservatoire du littoral, du département du Morbihan, des Communes et de la Communauté de Communes couvrent une surface de + de 800 ha. Elles sont toutes gérées par la Communauté de Communes, également opérateur Natura 2000. Ces parcelles intègrent quasi systématiquement des habitats d'intérêt communautaire et couvrent, de par leur morcellement, la quasi-intégralité des habitats d'intérêt communautaire terrestres. Cette situation permet dans de nombreuses situations d'impliquer les usagers porteurs d'occupation temporaire ou permanente dans des actes d'engagement garantissant la prise en compte des enjeux et objectifs du DOCOB.

- Réaliser des conventions d'occupation et de partenariat avec les usagers
  - Convention d'Autorisation d'occupation : pour les occupations à vocation agricole (cf. fiche action T13) / pour les occupations au titre de manifestations importantes / pour les occupations au titre de tournage ne contribuant pas à la valorisation du patrimoine et/ou mobilisant un budget significatif
  - Convention de partenariat : Accès et adaptation des aménagements avec le SDISS / Gestion des propriétés communales en espaces naturels avec la CCBI / ...  
Ces conventions permettent d'engager les contractants dans l'adaptation des pratiques, voire dans la participation à la gestion et à la communication, au-delà des stricts objectifs de maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Les cahiers des charges associés sont totalement adaptables au cas par cas  
L'opérateur Natura 2000, également gestionnaire de ces propriétés, veillera à la bonne prise en compte des enjeux et des objectifs opérationnels du site Natura 2000 dans les préconisations associées à ces conventions.
- Réaliser des actes d'engagement simplifiés pour les occupations ponctuelles avec les usagers  
Depuis 2014, l'opérateur local, également gestionnaire des propriétés publiques en espaces naturels, réalise des actes d'engagement sur les espaces terrestres concernés en partie ou intégralement par des propriétés publiques :
  - les porteurs de petites manifestations (très en dessous des seuils des évaluations des incidences Natura 2000, jugées non significatives par le Conservatoire du littoral ou le département ou ne concernant pas leurs propriétés)
  - les sociétés de production audiovisuelle (dans le cadre de tournage, de reportage contribuant à la promotion touristique et/ou jugés non significatifs par le Conservatoire du littoral ou le Département du Morbihan)
 Ce document, signé unilatéralement par le porteur, vise à donner les règles de conduite de l'occupation visant le respect des espaces naturels, des habitats-espèces d'intérêt communautaire et des aménagements.
- Assurer la pérennité des conventions de gestion entre l'opérateur local et les propriétaires publiques (Conservatoire du Littoral, Conseil Départemental, Communes)

**3/ Mettre en place, suivre et actualiser des conventions de partenariat avec l'opérateur local Natura 2000**

- Mettre en place une convention de partenariat entre le SDISS et la CCBI (en tant qu'opérateur local et gestionnaire des espaces naturels) afin d'assurer :
  - o La bonne identification des secteurs d'entraînement en falaise en fonction de la sensibilité écologique
  - o La consultation du SDISS préalablement à la pose d'aménagements et la production de cartes d'accès des secours sur les sites naturels aménagés
- Mettre en place des conventions propriétaire privé / CCBI (en tant qu'opérateur local et gestionnaire des espaces naturels) sur les sites nécessitant une intervention et dans la mesure où l'engagement en direct du propriétaire n'est pas envisageable. Cet outil permet alors à la CCBI d'intervenir en régie et/ou de porter des Contrats Natura 2000.

## Évaluation

Les mesures, dont la nature est un suivi ou la réalisation d'une étude, ne sont pas réintégrées dans cette partie.

**Suivi des actes d'engagement réalisés**

Objectif Évaluation de l'efficacité de la mesure  
Description Réalisation d'un tableau de suivi des actes d'engagement : Type d'acte d'engagement / Objet / Date de signature et de validité / Signataires / Site concerné / Fiches actions afférentes

**Suivi de l'animation mise en œuvre**

Objectif suivi de la mise en œuvre de la fiche action  
Description suivi du temps de travail de l'opérateur local et/ou des partenaires affecté à la mise en œuvre de la fiche action

**Réalisation**

<b>Réalisation</b>	Opérateur Natura 2000
<b>Partenaires</b>	CCBI / DDTM / Conservatoire du littoral / Département Morbihan / communes
<b>Financements</b>	Animation du DOCOB / CCBI (gestion en lien avec le CD 56 et le Conservatoire du littoral)

**Coût global estimé : NC**

## Annexe 2 – Sources et métadonnées

Toutes les couches utilisées pour produire les cartes suivantes ont été projetées en Lambert 93 (EPSG : 2154).

### Fichiers créés

#### Fichier 1 : Routes automobiles

Ce fichier comprend les différentes voies automobiles praticables dans les Habitats d'Intérêt Communautaire.

Il utilise 3 champs :

- Type de voie :
  - 0 = route cadastrée bitumée
  - 1 = chemin cadastré en terre
  - 2 = chemin cadastré mais ayant été dévié
  - 3 = chemin sauvage (non cadastré)
- Circulation :
  - 1 = circulation ouverte
  - 2 = circulation limitée par une barrière ouvrable
  - 3 = circulation fermée
- Contention : Correspond aux aménagements déployer afin de réduire la largeur de voie sur certaines portions de chemins.
  - 0 = route non aménagée
  - 1 = route aménagée (monofil, b<sup>i</sup>fil, plot etc.)

#### Fichier 2 : Zones de stationnement

Ce fichier comprend les emplacements de stationnement dans chaque unité de gestion. Il utilise 1 champ de figuré ponctuel, et un attribut. Les différences entre les parkings ne sont pas distinguées.

#### Fichier 3 : Aménagements de contention routière

Ce fichier comprend les différents aménagements mis en place avant avril 2017 pour limiter la circulation automobile dans les Habitats d'Intérêt Communautaire. Il est composé de 2 champs :

- Type d'aménagement :
  - 1 = panneau / signalétique
  - 2 = barrière végétale
  - 3 = barrière en bois
  - 4 = plot
  - 5 = autre aménagement (cailloux etc.)
- Position de barrière : correspond au type d'aménagement 3 (barrière en bois).
  - 31 = barrière ouverte
  - 32 = barrière ouvrable (en position fermée mais peut être ouverte à tout moment)
  - 33 = barrière fermée (par un cadenas)

#### Fichier 4 : Sentiers piétons

Ce fichier comprend les sentiers utilisés par les piétons passant dans les Habitats d'Intérêt Communautaire. Il est composé de 2 champs :

- Type de sentier :
  - 1 = GR340
  - 2 = autre sentier piéton
- Type d'aménagement : correspond aux aménagements mis en place (ou non) le long des sentiers afin de limiter l'impact des fréquentations (monofil, bifil, ligne de cailloux etc.).
  - 10 = GR340 non aménagé
  - 11 = GR340 aménagé
  - 20 = autre sentier non aménagé
  - 21 = autre sentier aménagé

## Sources des données

<b>Couche utilisée</b>	<b>Source</b>
Routes automobiles	Communauté de Communes de Belle Île en Mer (CCBI)
Zones de stationnement	Communauté de Communes de Belle Île en Mer (CCBI)
Aménagements de contention routière	Communauté de Communes de Belle Île en Mer (CCBI)
Sentiers piétons	Communauté de Communes de Belle Île en Mer (CCBI)
Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC)	Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB)
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF 1)	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL Bretagne)
BDORTHO 2016	Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA)